
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Sommaire

Numéro objet

2023-130	Budget rectificatif 2023
2023-131	Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs – indemnité fonctionnelle (volet C2)
2023-132	Prime de charges administratives (PCA)
2023-133	Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE)
2023-134	Versement d'une prime exceptionnelle – personnels BIATSS
2023-135	Marché de prestations de nettoyage des locaux
2023-136	Création du DU « Recherche en soins et réadaptation »
2023-137	Création du DU « Développer une culture métier et des gestes professionnels spécifiques adaptés aux jeunes enfants en France et à l'international »
2023-138	Création du DU « Référent Education Inclusive en France ou dans les Etablissements français à l'étranger »
2023-139	Création du DU « Réhabilitation Orale numérique »
2023-140	Création du DU « Prescriptions culturelles : art et santé »
2023-141	Réajustements de la répartition de la dotation "Contribution Vie Etudiante et de Campus"
2023-142	Prise en charge de l'achat de billets d'avion au bénéfice d'étudiants de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)
2023-143	domiciliation de l'Association des Etudiant.e.s Infirmier.e.s du Vinatier (AEIV)
2023-144	domiciliation de l'Association Evènement pharmacien-ingénieur (refus)
2023-145	Avenant n°2 à l'accord de partenariat du 25 juin 2021 - projet PIA « e-Inspé »
2023-146	Tarifs de restauration Sogeres au 1er juillet 2023
2023-147	Politique salariale des contractuels recherche – revalorisation de la rémunération des doctorants contractuels
2023-148	Admission en non-valeur
2023-149	Remise gracieuse
2023-150	STAPS - Tarifs du colloque "Global Rugby Leadership Conference 2023"
2023-151	Mission culture - Achat de lots - Astrée Gaming Series
2023-152	Désignation des représentants étudiants au sein du conseil du SUAPS
2023-153	Désignation des représentants étudiants au sein au sein du conseil documentaire SCD



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

BUDGET RECTIFICATIF 2023

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le projet de Budget Rectificatif 2023 présenté pour vote sous la forme suivante :

➤ **Autorisations d'emplois**

Plafond global de 4 549 ETPT dont :

- emplois sous plafond Etat : 3 768 ETPT
- emplois financés hors SCSP : 781 ETPT

➤ **Autorisations d'engagement**

Budget principal de l'établissement :

- Personnel : 343 088 303 €
- Fonctionnement : 89 715 816 €
- Investissement : 56 177 276 €

Budget du CISR :

- Personnel : 60 000 €
- Fonctionnement (hors prestations internes) : -175 947 €
- Investissement : 885 000 €

Budget du SIUAPS :

- Personnel : 207 041 €
- Fonctionnement (hors prestations internes): -140 844 €
- Investissement : 299 224 €

➤ **Crédits de paiement**

Budget principal de l'établissement :

- Personnel : 343 088 303 €
- Fonctionnement : 91 952 546 €
- Investissement : 69 679 961 €



Budget du CISR :

- Personnel : 60 000 €
- Fonctionnement (hors prestations internes): -175 947 €
- Investissement : 885 000 €

Budget du SIUAPS :

- Personnel : 207 041 €
- Fonctionnement (hors prestations internes): -140 844 €
- Investissement : 299 224 €

➤ **Prévisions de recettes**

Budget principal de l'établissement : 478 916 222 €

Budget du CISR : 486 952 €

Budget du SIUAPS : 365 421 €

➤ **Solde budgétaire**

Budget principal de l'établissement : -25 804 588 €

Budget du CISR : -282 101 €

Budget du SIUAPS : 0 €

➤ **Variation de trésorerie** : -26 572 844 €

➤ **Résultat patrimonial :**

Budget principal de l'établissement : +1 732 886 €

Budget du CISR : -353 048 €

Budget du SIUAPS : -1 202 941 €

➤ **Capacité d'autofinancement :**

Budget principal de l'établissement : 16 784 198 €

Budget du CISR : 136 952 €

Budget du SIUAPS : -925 666 €

➤ **Variation du fonds de roulement**

Budget principal de l'établissement : -17 869 180 €

Budget du CISR : -748 048 €

Budget du SIUAPS : -1 224 890 €

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

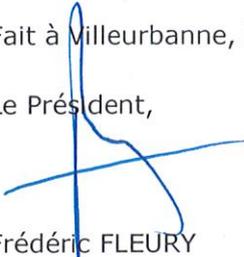
ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 24
Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Milleurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Tableau 1 - EPSCP
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 721	1 721
		CDI	2	2
	Non permanents	CDD	626	1 115
S/total EC		2 349	489	2 838
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1 170	1 170
		CDI	46	73
	Non permanents	CDD	203	468
S/total Biatoss		1 419	292	1 711
Totaux		3 768	781	4 549
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		4 099		4 549
				Plafond global des emplois voté par le CA (2) **

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

Tableau 2

AUTORISATIONS BUDGETAIRES - UCBL dont SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES

	2022		BI 2023		BR 2023		écart BR - BI	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	320 564 058	320 579 473	337 293 839	337 293 839	343 355 344	343 355 344	+6 061 505	+6 061 504
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	89 657 437	89 657 437	94 791 423	94 791 423	92 104 299	92 104 299	-2 687 124	-2 687 124
Fonctionnement	78 607 523	66 253 872	77 416 183	77 494 861	89 399 025	91 635 755	+11 982 842	+14 140 895
Investissement	37 796 358	46 117 152	39 903 279	46 261 069	57 361 500	70 864 185	+17 458 221	+24 603 116
TOTAL DES DÉPENSES	436 967 939	432 950 496	454 613 301	461 049 769	490 115 870	505 855 284	+35 502 568	+44 805 515
Solde budgétaire (excédent)								

RECETTES

2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	
417 186 111	430 972 899	460 359 908	+29 387 010	Recettes globalisées
319 262 271	321 244 038	325 016 267	+3 772 229	Subvention pour charges de service public
4 588 627	1 470 090	2 285 890	+815 800	Autres financements de l'Etat
1 930 891	2 500 000	2 500 000		Fiscalité affectée
38 990 432	58 605 121	80 922 431	+22 317 310	Autres financements publics
52 413 889	47 153 650	49 635 320	+2 481 670	Recettes propres
13 023 920	11 317 485	19 408 686	+8 091 201	Recettes fléchées
10 076 100	9 233 024	9 957 673	+724 649	Financements de l'Etat fléchés
2 947 500	2 084 461	9 451 013	+7 366 552	Autres financements publics fléchés
320				Recettes propres fléchées
430 210 031	442 290 384	479 768 595	+37 478 211	TOTAL DES RECETTES
2 740 465	18 759 385	26 086 689	+7 327 304	Solde budgétaire (déficit)

Tableau 2

AUTORISATIONS BUDGETAIRES - UCBL hors SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES

	2022		BI 2023		BR 2023		écart BR - BI	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	320 367 249	320 382 664	337 026 745	337 026 745	343 088 303	343 088 303	+6 061 558	+6 061 557
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	89 637 282	89 637 282	94 772 853	94 772 853	92 085 729	92 085 729	-2 687 124	-2 687 124
Fonctionnement	78 892 766	66 444 671	77 662 367	77 740 357	89 715 816	91 952 546	+12 053 449	+14 212 190
Investissement	36 884 611	45 046 389	38 986 055	45 343 845	56 177 276	69 679 961	+17 191 221	+24 336 116
TOTAL DES DÉPENSES	436 144 627	431 873 724	453 675 167	460 110 947	488 981 396	504 720 810	+35 306 228	+44 609 863

Solde budgétaire (excédent)								
------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

RECETTES

2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	
416 278 636	430 123 536	459 507 535	+29 384 000	Recettes globalisées
319 262 271	321 244 038	325 016 267	+3 772 229	Subvention pour charges de service public
4 588 627	1 470 090	2 285 890	+815 800	Autres financements de l'Etat
1 930 891	2 500 000	2 500 000		Fiscalité affectée
38 562 123	57 906 693	80 220 993	+22 314 300	Autres financements publics
51 934 723	47 002 715	49 484 385	+2 481 670	Recettes propres
13 023 920	11 317 485	19 408 686	+8 091 201	Recettes fléchées
10 076 100	9 233 024	9 957 673	+724 649	Financements de l'Etat fléchés
2 947 500	2 084 461	9 451 013	+7 366 552	Autres financements publics fléchés
320				Recettes propres fléchées
429 302 556	441 441 021	478 916 222	+37 475 201	TOTAL DES RECETTES

2 571 168	18 669 926	25 804 588	+7 134 662	Solde budgétaire (déficit)
------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-----------------------------------

Tableau 2

AUTORISATIONS BUDGETAIRES - CISR

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES

	2022		BI 2023		BR 2023		écart BR - BI	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	38 283	38 283	60 000	60 000	60 000	60 000		
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>								
Fonctionnement	-185 007	-110 978	-102 277	-101 589	-175 947	-175 947	-73 670	-74 358
Investissement	702 869	861 494	618 000	618 000	885 000	885 000	+267 000	+267 000
TOTAL DES DÉPENSES	556 144	788 798	575 723	576 411	769 053	769 053	+193 330	+192 642
Solde budgétaire (excédent)								

RECETTES

2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	
				Recettes globalisées
399 576	486 952	486 952		Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
8 000	382 017	382 017		Autres financements publics
391 576	104 935	104 935		Recettes propres
				Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
399 576	486 952	486 952		TOTAL DES RECETTES
389 222	89 459	282 101	+192 642	Solde budgétaire (déficit)

Tableau 2

AUTORISATIONS BUDGETAIRES - SIUAPS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES

	2022		BI 2023		BR 2023		écart BR - BI	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	158 526	158 526	207 094	207 094	207 041	207 041	-53	-53
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	20 155	20 155	18 570	18 570	18 570	18 570		
Fonctionnement	-100 236	-79 821	-143 907	-143 907	-140 844	-140 844	+3 063	+3 063
Investissement	208 878	209 269	299 224	299 224	299 224	299 224		
TOTAL DES DÉPENSES	267 168	287 975	362 411	362 411	365 421	365 421	+3 010	+3 010

Solde budgétaire (excédent)	219 924							
------------------------------------	---------	--	--	--	--	--	--	--

RECETTES

2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	
507 899	362 411	365 421	+3 010	Recettes globalisées
				Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
420 309	316 411	319 421	+3 010	Autres financements publics
87 590	46 000	46 000		Recettes propres
				Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
507 899	362 411	365 421	+3 010	TOTAL DES RECETTES

				Solde budgétaire (déficit)
--	--	--	--	-----------------------------------

Tableau 3
DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE - UCBL dont SACD

Budget rectificatif 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses 2023 par destination

		DEPENSES							
		PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Formation initiale et continue	157 695 473	157 695 473	22 199 601	22 931 739	6 889 329	7 257 560	186 784 402	187 884 772
D101	Formation initiale et continue de niveau Licence	87 524 960	87 524 960	5 148 059	5 158 653	2 049 632	2 049 632	94 722 651	94 733 246
D102	Formation initiale et continue de niveau Master	68 251 707	68 251 707	14 224 040	14 945 585	4 834 697	5 202 927	87 310 444	88 400 220
D103	Formation initiale et continue de niveau Doctorat	1 918 806	1 918 806	2 827 501	2 827 501	5 000	5 000	4 751 307	4 751 307
D105	Bibliothèques et documentation	6 007 829	6 007 829	4 997 462	5 002 994	17 700	17 700	11 022 991	11 028 522
	Recherche	134 429 861	134 429 861	22 561 592	25 192 404	15 839 885	18 436 544	172 831 339	178 058 809
D106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	67 667 327	67 667 326	9 991 876	11 580 239	3 745 974	4 894 993	81 405 176	84 142 558
D107	Recherche universitaire en mathématiques, S.T.I.C, micro, et nanotechnologies	13 340 301	13 340 301	1 439 752	1 522 040	310 725	313 655	15 090 777	15 175 996
D108	Recherche universitaire en physique, chimie, sciences pour l'ingénieur	32 905 529	32 905 529	6 226 640	6 893 746	7 969 671	9 083 972	47 101 839	48 883 247
D109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	3 032 161	3 032 161	316 360	344 359	718 351	720 797	4 066 873	4 097 317
D110	Recherche universitaire en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement	7 578 011	7 578 011	2 845 860	2 988 656	2 564 948	2 650 455	12 988 818	13 217 122
D111	Recherche universitaire en Sciences de l'Homme et de la Société	4 852 018	4 852 018	595 144	640 320	155 958	175 910	5 603 120	5 668 247
D112	Recherche universitaire Interdisciplinaire et transversale	5 054 515	5 054 515	1 145 960	1 223 044	374 259	596 762	6 574 735	6 874 322
D113	Diffusion des savoirs et musées	763 095	763 095	1 355 219	1 523 907			2 118 314	2 287 003
D114	Immobilier	18 679 164	18 679 164	32 026 797	30 536 084	33 408 800	43 923 742	84 114 761	93 138 990
D115	Pilotage et support	22 272 317	22 272 317	4 393 103	4 514 819	804 082	804 253	27 469 502	27 591 389
	Étudiants	3 507 605	3 507 605	1 865 252	1 933 808	401 704	424 386	5 774 561	5 865 799
D201	Aides directes aux étudiants	950 220	950 220	20 000	20 000	10 000	10 000	980 220	980 220
D202	Aides indirectes	119 917	119 917	969 325	971 138	5 000	5 000	1 094 242	1 096 055
D203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 437 468	2 437 468	875 927	942 670	386 704	409 386	3 700 099	3 789 524
	D1 Dépenses Programmes 150 et 231	343 355 344	343 355 344	89 399 025	91 635 755	57 361 500	70 864 185	490 115 870	505 855 284

SOLDE BUDGETAIRE (EXCEDENT)

Tableau des recettes 2023 par origine

		RECETTES							Total	
		RECETTES GLOBALISEES				RECETTES FLECHEES				
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés		Recettes propres fléchées
	RG_SCSP	RG_ETAT	RG_FISC	RG_PUBL	RG_RPRO	RF_ETAT	RF_PUBL	RF_AUTR		
FD010	Subvention pour charges de service public	325 016 267								325 016 267
FD020	Droits d'inscription					8 188 473				8 188 473
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					28 217 452				28 217 452
FD040	Taxe d'apprentissage					1 159 500				1 159 500
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR									
FD060	Valorisation					-0				-0
FD070	ANR investissements d'avenir				24 999 833					24 999 833
FD080	ANR hors investissements d'avenir				11 638 866					11 638 866
FD090	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				16 852 028			7 802 792		24 654 820
FD100	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				6 532 736					6 532 736
FD110	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		2 285 890		12 535 635	2 676 180	9 957 673	1 648 221		29 103 600
FD120	Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				18 104	782 651				800 755
FD130	Autres recettes			2 500 000	8 345 229	8 611 064				19 456 294
	Total	325 016 267	2 285 890	2 500 000	80 922 431	49 635 320	9 957 673	9 451 013		479 768 595

SOLDE BUDGETAIRE (DEFICIT)

Tableau 3
VARIATIONS DES DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE

Budget rectificatif 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses 2023 par destination

		DEPENSES							
		PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Formation initiale et continue	-634 561	-634 561	+7 493 266	+8 212 522	+2 549 738	+2 917 969	+9 408 443	+10 495 930
D101	Formation initiale et continue de niveau Licence	-626 861	-626 861	+3 534 454	+3 543 187	+803 291	+803 291	+3 710 885	+3 719 618
D102	Formation initiale et continue de niveau Master	-125 881	-125 881	+4 059 142	+4 769 665	+1 771 448	+2 139 678	+5 704 708	+6 783 462
D103	Formation initiale et continue de niveau Doctorat	+118 181	+118 181	-100 330	-100 330	-25 001	-25 001	-7 150	-7 150
D105	Bibliothèques et documentation	+309 597	+309 597	-287 870	-282 338	-3 300	-3 300	+18 427	+23 958
	Recherche	+7 780 920	+7 780 919	+4 472 591	+7 094 506	+6 899 978	+9 496 637	+19 153 489	+24 372 062
D106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	+4 537 249	+4 537 248	+279 986	+1 860 258	+595 322	+1 744 341	+5 412 556	+8 141 847
D107	Recherche universitaire en mathématiques, S.T.I.C, micro, et nanotechnologies	+300 143	+300 143	+690 191	+772 310	+218 298	+221 228	+1 208 631	+1 293 681
D108	Recherche universitaire en physique, chimie, sciences pour l'ingénieur	+1 413 586	+1 413 586	+1 330 283	+1 997 121	+4 039 027	+5 153 328	+6 782 896	+8 564 035
D109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-155 717	-155 717	+100 340	+128 339	+16 351	+18 797	-39 025	-8 581
D110	Recherche universitaire en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement	+1 108 699	+1 108 699	+1 575 231	+1 718 027	+1 840 232	+1 925 739	+4 524 162	+4 752 465
D111	Recherche universitaire en Sciences de l'Homme et de la Société	+309 583	+309 583	+304 713	+349 520	+136 658	+156 610	+750 954	+815 712
D112	Recherche universitaire Interdisciplinaire et transversale	+267 377	+267 377	+191 847	+268 931	+54 091	+276 594	+513 315	+812 902
D113	Diffusion des savoirs et musées	-75 362	-75 362	+260 819	+429 507	-2 000	-2 000	+183 457	+352 145
D114	Immobilier	-1 080 545	-1 080 545	-442 593	-2 025 824	+7 372 217	+11 529 369	+5 849 079	+8 423 001
D115	Pilotage et support	-517 128	-517 128	+346 924	+506 177	+289 884	+290 055	+119 680	+279 104
	Étudiants	+278 583	+278 583	+139 706	+206 345	+351 704	+374 386	+769 993	+859 314
D201	Aides directes aux étudiants	+32 783	+32 783					+32 783	+32 783
D202	Aides indirectes	+25 840	+25 840	+88 343	+88 985			+114 183	+114 825
D203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	+219 960	+219 960	+51 363	+117 360	+351 704	+374 386	+623 027	+711 706
	D1 Dépenses Programmes 150 et 231	+6 061 505	+6 061 504	+11 982 842	+14 140 895	+17 458 221	+24 603 116	+35 502 568	+44 805 515

SOLDE BUDGETAIRE (EXCEDENT)

Tableau des recettes 2023 par origine

		RECETTES								
		RECETTES GLOBALISEES				RECETTES FLECHEES				Total
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
RG_SCSP	RG_ETAT	RG_FISC	RG_PUBL	RG_RPRO	RF_ETAT	RF_PUBL	RF_AUTR			
FD010	Subvention pour charges de service public	+3 772 229								+3 772 229
FD020	Droits d'inscription					+428 200				+428 200
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					+10 097 468				+10 097 468
FD040	Taxe d'apprentissage					-2 000				-2 000
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR									
FD060	Valorisation					-0				-0
FD070	ANR investissements d'avenir				+13 522 775					+13 522 775
FD080	ANR hors investissements d'avenir				+2 598 921					+2 598 921
FD090	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				+3 046 198			+6 458 331		+9 504 529
FD100	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				-1 262 580					-1 262 580
FD110	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		+815 800		+2 209 845	+759 347	+724 649	+908 221		+5 417 863
FD120	Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				+18 104	+628 651				+646 755
FD130	Autres recettes				-341 113	-9 429 996				-9 771 109
	Total	+3 772 229	+815 800		+22 317 310	+2 481 670	+724 649	+7 366 552		+37 478 211

SOLDE BUDGETAIRE (DEFICIT)

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	2022	BI 2023	BR 2023	Ecart BR - BI	2022	BI 2023	BR 2023	Ecart BR - BI	
Solde budgétaire (déficit)	2 740 465	18 759 385	26 086 689	+7 327 304					Solde budgétaire (excédent)
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	2 571 168	18 669 926	25 804 588	+7 134 662					<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	169 298	89 459	282 101	+192 642					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts	2 165	2 000	2 000		3 154	3 000	3 000		Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers* (décaissements de l'exercice)	5 381 749	5 903 790	5 903 790		5 388 640	5 603 790	5 603 790		Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	13 629 725	6 675 339	11 242 469	+4 567 130	13 496 452	5 587 362	11 055 314	+5 467 952	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	21 754 104	31 340 514	43 234 948	+11 894 434	18 888 246	11 194 152	16 662 104	+5 467 952	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation de trésorerie					2 865 858	20 146 362	26 572 844	+6 426 482	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>			2 362 731	+2 362 731	2 109 639	429 405		-429 405	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>					756 219	19 716 957	28 935 575	+9 218 618	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
TOTAL DES BESOINS	21 754 104	31 340 514	43 234 948	+11 894 434	21 754 104	31 340 514	43 234 948	+11 894 434	TOTAL DES FINANCEMENTS

*Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

Opérations pour le compte de tiers (prévisionnel)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA	44500000	TVA	5 500 000	5 200 000
Autres opérations pour comptes de tiers	4671/46711	Bourses AMI	403 790	403 790
Autres opérations pour comptes de tiers	47181/41111	Gestion de contrats pour des partenaires	11 242 469	11 055 314
TOTAL			17 146 259	16 659 104

Tableau 6

SITUATION PATRIMONIALE - UCBL dont SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES					PRODUITS				
	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI		2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Personnel	316 066 303	332 293 839	338 855 344	+6 561 504	Subventions de l'Etat	336 973 616	321 304 189	346 782 059	+25 477 870
<i>dont CAS pensions</i>	89 657 437	94 791 423	92 104 299	-2 687 124	Fiscalité affectée	1 930 891	2 500 000	2 500 000	
					Autres subventions	20 305 473	18 522 544	27 244 664	+8 722 120
Fonctionnement autre que les charges de personnel	116 086 492	115 689 861	132 705 755	+17 015 895	Autres produits	72 693 670	97 370 320	95 211 273	-2 159 047
Total des charges (1)	432 154 817	447 983 700	471 561 099	+23 577 399	Total des produits (2)	431 905 672	439 697 053	471 737 996	+32 040 943
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)			176 897	+8 463 544	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	249 144	8 286 647		

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	-249 144	-8 286 647	176 897	+8 463 544
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	36 341 472	33 195 000	36 570 000	+3 375 000
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-21 080			
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 756			
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	-222 239			
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-20 334 174	-17 951 413	-20 751 413	-2 800 000
= CAF ou IAF*	15 516 591	6 956 940	15 995 484	+9 038 544

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI		2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	15 516 591	6 956 940	15 995 484	+9 038 544
Investissements	47 228 874	46 261 069	70 864 185	+24 603 116	Financement de l'actif par l'État	11 793 862	4 186 092	12 768 072	+8 581 980
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	4 342 049	16 514 313	22 258 511	+5 744 198
Autres ressources					Autres ressources	224 039			
Total des emplois (5)	47 228 874	46 261 069	70 864 185	+24 603 116	Total des ressources (6)	31 876 542	27 657 345	51 022 067	+23 364 722
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)					Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)	15 352 331	18 603 724	19 842 118	+1 238 393

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	-15 352 331	-18 603 724	-19 842 118	-1 238 393
Variation du besoin en fonds de roulement	-12 486 473	+1 542 638	+6 730 727	+5 188 089
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)	-2 865 858	-20 146 362	-26 572 844	-6 426 482
Niveau du fonds de roulement	75 447 406	50 984 481	55 605 289	+4 620 808
Niveau du besoin en fonds de roulement	-39 985 055	-27 265 803	-33 254 329	-5 988 525
Niveau de la trésorerie	115 432 462	78 250 284	88 859 617	+10 609 333

Tableau 6

SITUATION PATRIMONIALE - UCBL hors SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	PRODUITS	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Personnel	315 872 190	332 026 745	338 588 303	+6 561 557	Subventions de l'Etat	336 973 616	321 304 189	346 782 059	+25 477 870
<i>dont CAS pensions</i>	89 637 282	94 772 853	92 085 729	-2 687 124	Fiscalité affectée	1 930 891	2 500 000	2 500 000	
					Autres subventions	20 016 920	18 522 544	27 244 664	+8 722 120
Fonctionnement autre que les charges de personnel	114 251 612	113 502 407	130 461 709	+16 959 303	Autres produits	72 142 043	96 418 232	94 256 175	-2 162 057
Total des charges (1)	430 125 824	445 529 152	469 050 012	+23 520 860	Total des produits (2)	431 065 493	438 744 965	470 782 898	+32 037 933
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	939 669		1 732 886	+8 517 073	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		6 784 187		

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	939 669	-6 784 187	1 732 886	+8 517 073
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	35 574 663	32 400 000	35 700 000	+3 300 000
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-21 080			
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 756			
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	-219 831			
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-20 231 449	-17 848 688	-20 648 688	-2 800 000
= CAF ou IAF*	16 043 727	7 767 125	16 784 198	+9 017 073

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	RESSOURCES	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	16 043 727	7 767 125	16 784 198	+9 017 073
Investissements	46 335 162	45 343 845	69 679 961	+24 336 116	Financement de l'actif par l'État	11 793 862	4 186 092	12 768 072	+8 581 980
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	4 342 049	16 514 313	22 258 511	+5 744 198
Autres ressources					Autres ressources	221 631			
Total des emplois (5)	46 335 162	45 343 845	69 679 961	+24 336 116	Total des ressources (6)	32 401 270	28 467 530	51 810 781	+23 343 251
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)					Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)	13 933 892	16 876 315	17 869 180	+992 864

Tableau 6

SITUATION PATRIMONIALE - CISR

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	PRODUITS	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Personnel	37 861	60 000	60 000		Subventions de l'Etat				
<i>dont CAS pensions</i>					Fiscalité affectée				
					Autres subventions	8 000			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	575 321	789 682	780 000	-9 682	Autres produits	352 945	486 952	486 952	
Total des charges (1)	615 203	849 682	840 000	-9 682	Total des produits (2)	362 967	486 952	486 952	
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	252 236	362 730	353 048	-9 682

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	-252 236	-362 730	-353 048	+9 682
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	401 268	430 000	490 000	+60 000
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs				
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat				
= CAF ou IAF*	149 032	67 270	136 952	+69 682

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	RESSOURCES	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	149 032	67 270	136 952	+69 682
Investissements	684 621	618 000	885 000	+267 000	Financement de l'actif par l'État				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
Autres ressources					Autres ressources				
Total des emplois (5)	684 621	618 000	885 000	+267 000	Total des ressources (6)	149 032	67 270	136 952	+69 682
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)					Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)	535 589	550 730	748 048	+197 318

Tableau 6

SITUATION PATRIMONIALE - SIUAPS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	PRODUITS	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Personnel	156 252	207 094	207 041	-53	Subventions de l'Etat				
<i>dont CAS pensions</i>	20 155	18 570	18 570		Fiscalité affectée				
					Autres subventions	280 553			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 259 559	1 397 772	1 464 046	+66 274	Autres produits	198 682	465 136	468 146	+3 010
Total des charges (1)	1 417 833	1 604 866	1 671 087	+66 221	Total des produits (2)	481 257	465 136	468 146	+3 010
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	936 577	1 139 730	1 202 941	+63 211

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	-936 577	-1 139 730	-1 202 941	-63 211
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	365 542	365 000	380 000	+15 000
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	-2 408			
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-102 725	-102 725	-102 725	
= CAF ou IAF*	-676 167	-877 455	-925 666	-48 211

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI	RESSOURCES	2022	BI 2023	BR 2023	écart BR - BI
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	-676 167	-877 455	-925 666	-48 211
Investissements	209 090	299 224	299 224		Financement de l'actif par l'État				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
Autres ressources					Autres ressources	2 408			
Total des emplois (5)	209 090	299 224	299 224		Total des ressources (6)	-673 760	-877 455	-925 666	-48 211
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)					Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)	882 850	1 176 679	1 224 890	+48 211

Plan de Trésorerie prévisionnel BR 2023

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	115 432 462	163 704 110	131 512 824	103 901 985	155 730 248	124 727 277	92 134 157	173 110 191	137 526 114	110 035 268	103 248 591	68 091 319	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	86 475 850	9 298 622	9 951 491	90 201 350	11 699 700	10 286 391	124 519 261	8 779 992	15 941 056	17 230 152	12 471 907	63 504 135	460 359 908
Subvention pour charges de service public	78 897 571			80 294 004			110 706 621			5 799 539		49 318 532	325 016 267
Autres financements de l'Etat	122 508	122 508	122 508	122 508	224 483	224 483	224 483	224 483	224 483	224 483	224 483	224 483	2 285 890
Fiscalité affectée							1 858 568				641 432		2 500 000
Autres financements publics	4 883 760	4 883 760	4 883 760	4 883 760	7 673 424	7 673 424	7 673 424	7 673 424	7 673 424	7 673 424	7 673 424	7 673 424	80 922 431
Recettes propres	2 572 012	4 292 355	4 945 223	4 901 079	3 801 794	2 388 485	4 056 167	882 086	8 043 149	3 532 707	3 932 568	6 287 696	49 635 320
Recettes budgétaires fléchées										19 408 686			19 408 686
Financements de l'Etat fléchés										9 957 673			9 957 673
Autres financements publics fléchés										9 451 013			9 451 013
Recettes propres fléchées													
Opérations non budgétaires	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	3 000
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	3 000
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers	1 164 121	426 900	1 806 660	995 235	1 950 700	1 773 861	1 383 491	6 138	2 149 305	1 348 648	1 156 139	2 497 906	16 659 104
TVA encaissée	41 848	55 657	1 340 477	81 257	75 044	1 000 303	231 240	6 138	1 265 780	125 873	120 030	856 354	5 200 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	1 122 273	371 243	466 183	913 978	1 875 656	773 558	1 152 251		883 525	1 222 775	1 036 109	1 641 552	11 459 104
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers													
TOTAL	87 640 221	9 725 773	11 758 401	91 196 835	13 650 651	12 060 503	125 903 002	8 786 380	18 090 610	37 987 736	13 628 296	66 002 291	496 430 699
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	37 628 588	37 628 588	37 628 588	37 628 588	42 286 872	42 286 872	42 286 872	42 286 872	42 286 872	42 286 872	42 286 872	42 286 872	488 809 329
Personnel	28 107 820	28 107 820	28 107 820	28 107 820	28 865 508	28 865 508	28 865 508	28 865 508	28 865 508	28 865 508	28 865 508	28 865 508	343 355 344
Fonctionnement	6 587 063	6 587 063	6 587 063	6 587 063	8 154 688	8 154 688	8 154 688	8 154 688	8 154 688	8 154 688	8 154 688	8 154 688	91 585 755
Investissement	2 933 705	2 933 705	2 933 705	2 933 705	5 266 676	5 266 676	5 266 676	5 266 676	5 266 676	5 266 676	5 266 676	5 266 676	53 868 230
Dépenses sur recettes fléchées	998 486	998 486	998 486	998 486	1 625 252	1 625 252	1 625 252	1 625 252	1 625 252	1 675 252	1 625 252	1 625 252	17 045 955
Personnel													
Fonctionnement										50 000			50 000
Investissement	998 486	998 486	998 486	998 486	1 625 252	1 625 252	1 625 252	1 625 252	1 625 252	1 625 252	1 625 252	1 625 252	16 995 955
Opérations non budgétaires			667				667					667	2 000
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital			667				667					667	2 000
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers	741 498	3 289 985	741 498	741 498	741 498	741 498	1 014 178	458 333	1 669 333	812 290	4 873 444	1 321 202	17 146 259
TVA décaissée	458 333	458 333	458 333	458 333	458 333	458 333	458 333	458 333	458 333	458 333	458 333	458 333	5 500 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	283 165	2 831 652	283 165	283 165	283 165	283 165	555 845		1 211 000	353 956	4 415 111	862 869	11 646 259
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers													
TOTAL	39 368 572	41 917 059	39 369 239	39 368 572	44 653 622	44 653 622	44 926 969	44 370 457	45 581 457	44 774 413	48 785 568	45 233 993	523 003 543
SOLDE DU MOIS	48 271 648	-32 191 286	-27 610 839	51 828 263	-31 002 971	-32 593 119	80 976 033	-35 584 077	-27 490 846	-6 786 677	-35 157 272	20 768 299	-26 572 844
SOLDE CUMULE	163 704 110	131 512 824	103 901 985	155 730 248	124 727 277	92 134 157	173 110 191	137 526 114	110 035 268				
												<i>dont trésorerie fléchée</i>	2 362 731
												<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires</i>	-486 155

Périmètre financier : UCBL
 Type de budget : BI, BOPA, BR1, RPRO

Exercice : 2023
 Version : 0

Opérations liées aux recettes fléchées (Prévisionnel) du Budget Principal

	Antérieures à 2023	Prévisionnel 2023	2024	2025	2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		5 717 445	8 080 177	3 389 066	2 107 704
Recettes fléchées	74 861 310	19 408 686	3 464 594	2 020 000	
Financements de l'Etat fléchés	22 971 253	9 957 673	3 464 594	2 020 000	
Autres financements publics fléchés	48 765 921	9 451 013			
Recettes propres fléchées	3 124 136				
Dépenses sur recettes fléchées	69 143 864	17 045 955	8 155 705	3 301 362	241 000
Personnel (AE=CP)					
AE					
CP					
Fonctionnement et intervention					
AE	-1 571 839	50 000			
CP	-547 183	50 000			
Investissement					
AE	83 677 487	6 993 433	6 495 948	1 560 362	
CP	69 691 047	16 995 955	8 155 705	3 301 362	241 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	5 717 445	2 362 731	-4 691 111	-1 281 362	-241 000

Date : 31/05/2023

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
CONTRATS10 Contrats commençant en 2010	4 264 192	4 020 798	4 020 797	243 394	0	243 394	3 532 864	3 790 808	734 811	0	734 811	1	-261 429
CONTRATS14 Contrats commençant en 2014	1 973 459	1 973 460	1 963 809	2 436	-2 437	-1	1 968 556	1 960 831	7 758	-2 437	5 321	9 650	-2 343
CONTRATS15 Contrats commençant en 2015	1 194 281	1 194 281	1 009 102	0	0	0	1 197 615	1 008 899	0	0	0	185 179	203
CONTRATS16 Contrats commençant en 2016	13 919 858	9 635 983	9 567 139	187 024	1 196 249	1 383 273	9 434 170	9 356 549	379 300	1 197 871	1 577 171	2 969 446	16 692
CONTRATS17 Contrats commençant en 2017	33 142 359	28 790 687	28 023 015	834 389	2 973 595	3 807 984	27 945 467	27 070 337	1 671 224	2 958 243	4 629 467	1 311 360	131 195
CONTRATS18 Contrats commençant en 2018	26 769 735	21 032 252	20 422 544	697 948	2 650 354	3 348 303	20 093 522	19 398 424	1 638 286	2 656 867	4 295 153	2 998 889	77 269
CONTRATS19 Contrats commençant en 2019	17 807 180	13 638 138	13 322 315	1 141 212	2 462 240	3 603 452	13 296 749	12 955 086	1 432 322	2 438 678	3 871 000	881 413	99 681
CONTRATS20 Contrats commençant en 2020	29 521 696	16 594 952	16 416 851	1 897 503	6 949 609	8 847 112	16 142 348	15 890 314	2 327 381	6 943 841	9 271 222	4 257 733	102 428
CONTRATS21 Contrats commençant en 2021	28 186 305	9 241 978	9 209 294	2 310 370	7 663 998	9 974 367	8 203 092	8 163 816	3 351 600	7 389 846	10 741 445	9 002 643	278 400
CONTRATS22 Contrats commençant en 2022	69 256 592	4 672 201	4 672 552	9 598 760	13 018 036	22 616 796	3 951 547	3 951 898	10 393 545	13 012 189	23 405 734	41 967 245	-68 285
CONTRATS23 Contrats commençant en 2023	7 411 273	0	0	3 150 023	491 498	3 641 521	0	0	3 186 665	454 856	3 641 521	3 769 752	0
Total Contrats de recherche	233 446 930	110 794 731	108 627 418	20 063 059	37 403 142	57 466 201	105 765 931	103 546 962	25 122 892	37 049 954	62 172 846	67 353 311	373 811
CONTRAT_11 Contrats commençant en 2011	2 325 828	2 325 828	2 326 853	0	0	0	2 351 949	2 344 622	0	0	0	-1 025	-17 769
CONTRAT_17 Contrats commençant en 2017	18 720	18 720	17 473	0	0	0	18 720	17 473	0	0	0	1 247	0
CONTRAT_18 Contrats commençant en 2018	3 024 553	2 162 756	2 019 333	189 975	410 089	600 064	2 044 774	1 901 350	315 572	410 089	725 661	405 155	-7 614
CONTRAT_19 Contrats commençant en 2019	1 047 501	1 035 187	977 106	63 112	-57 973	5 139	1 006 237	962 500	77 342	-57 973	19 369	65 257	376
CONTRAT_20 Contrats commençant en 2020	4 749 953	2 915 456	2 415 673	493 410	1 310 324	1 803 734	2 779 760	2 224 075	599 114	1 265 199	1 864 313	530 545	131 020
CONTRAT_21 Contrats commençant en 2021	7 635 961	2 385 701	2 377 070	972 926	1 876 655	2 849 581	1 760 929	1 752 299	1 597 698	1 867 638	3 465 336	2 409 310	9 017
CONTRAT_22 Contrats commençant en 2022	22 769 491	475 733	475 733	1 712 240	2 956 100	4 668 340	435 797	435 797	1 932 175	2 945 286	4 877 461	17 625 418	-169 186
CONTRAT_23 Contrats commençant en 2023	6 635 283	0	0	534 899	15 696	550 595	0	0	534 899	15 696	550 595	6 084 687	0
Total Contrats d'enseignement	48 207 288	11 319 380	10 609 241	3 966 563	6 510 891	10 477 453	10 398 166	9 638 116	5 056 800	6 445 935	11 502 735	27 120 594	-54 156
POLE_PARAM Opération fléchée Pôle Paramédical	21 950 000	18 858 994	18 912 724	-342 123	1 320 399	978 276	6 945 153	6 959 622	889 242	7 860 136	8 749 378	2 059 000	4 182 000
CIRI Opération fléchée CIRI	14 910 000	13 507 088	13 507 088	-94 639	1 497 551	1 402 912	11 276 114	11 276 114	2 415 770	1 218 116	3 633 886	0	0
CENS_ELI Opération fléchée CENS ELI	15 468 504	15 468 504	15 468 504	0	0	0	15 468 504	15 468 504	0	0	0	0	0
DOMUS2 Nouvelle salle de restauration des perso	14 000 000	12 645	12 645	17 278	82 722	100 000	8 761	8 761	20 000	80 000	100 000	13 887 355	3 884
ROCK_T3 Opération fléchée Rockefeller Tranche 3	10 670 000	2 810 445	2 810 445	1 893 607	2 468 638	4 362 245	3 350 242	3 350 242	1 194 053	3 168 638	4 362 691	3 497 310	-540 243
DATACENTER DATA CENTER	9 129 000	1 257 792	1 257 792	-8 393	7 460 001	7 451 608	836 539	836 539	-56 369	4 541 208	4 484 839	419 600	3 388 022
TAMARIS TAMARIS	6 930 000	53 971	53 971	554	1 099 446	1 100 000	29 151	29 151	849	500 000	500 849	5 776 029	623 971
DEAMBULAT Amphithéâtres Déambulateiro	4 465 519	4 400 900	4 400 900	-36 966	101 585	64 619	4 064 460	4 064 460	35 403	365 656	401 059	0	0
PL_RELANCE Plan de relance	3 816 495	3 552 253	3 552 253	-68 569	332 811	264 242	2 527 997	2 527 997	223 549	1 029 949	1 253 498	0	35 000
ADAP Mise en accessibilité ADAP	3 616 400	3 172 362	3 172 362	-39 300	430 338	391 038	1 422 564	1 422 564	901 547	1 000 289	1 901 836	53 000	239 000
QUART_PHYS Opération fléchée Quartier de la Physique	2 800 000	0	0	300 000	300 000	300 000	0	0	0	300 000	300 000	2 500 000	0
PPIA PPI Opérations prioritaires	13 456 478	5 079 855	5 623 820	3 508 770	-1 353 737	2 155 033	2 213 390	2 757 355	3 479 634	464 879	3 944 513	5 677 625	1 076 985
PPIB PPI Opérations importantes	5 731 803	875 840	1 533 506	685 812	2 325 816	3 011 628	511 012	1 168 679	364 189	1 823 266	2 187 455	1 186 669	1 189 000
PPIC PPI Autres opérations PPI	3 455 975	1 578 937	2 240 933	-43 996	1 232 992	1 188 996	1 461 816	2 123 812	4 037	519 899	523 936	26 046	782 181
PPIIUT PPI IUT	7 615 000	1 737 211	1 737 211	762 789	1 765 000	2 527 789	933 735	933 735	1 566 265	1 765 000	3 331 265	3 350 000	0
PP2I Investissement informatique	1 800 000	142 906	142 906	0	200 000	200 000	142 486	142 486	342	200 000	200 342	1 457 094	78
Total Programmes pluriannuels d'investissement	139 815 174	72 509 703	74 427 059	6 234 824	19 263 562	25 498 387	51 191 925	53 070 022	11 038 511	24 837 036	35 875 547	39 889 728	10 979 878
Total	421 469 392	194 623 815	193 663 718	30 264 446	63 177 595	93 442 041	167 356 023	166 255 099	41 218 203	68 332 925	109 551 128	134 363 632	11 299 532
Ss total personnel	121 807 116	49 490 096	49 005 840	6 590 373	20 309 005	26 899 378	49 490 096	49 005 840	6 623 457	20 275 919	26 899 376	45 901 899	1
Ss total fonctionnement	116 953 948	47 894 227	43 882 279	10 612 971	18 490 325	29 103 296	44 724 303	41 344 319	13 734 293	18 497 726	32 232 019	43 968 372	-590 762
Ss total investissement	182 708 328	97 239 492	100 775 599	13 061 102	24 378 265	37 439 368	73 141 624	75 904 941	20 860 453	29 559 280	50 419 733	44 493 361	11 890 293

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
CONTRATS10 Contrats commençant en 2010	4 264 192	287 904	3 976 288	3 154 238	-1	822 051
CONTRATS14 Contrats commençant en 2014	1 973 459	-379 260	2 352 718	2 543 347	58 656	-249 285
CONTRATS15 Contrats commençant en 2015	1 194 281	-2 386 461	3 580 742	1 096 601	226 825	2 257 316
CONTRATS16 Contrats commençant en 2016	13 919 858	0	13 919 858	9 507 729	1 845 911	2 566 219
CONTRATS17 Contrats commençant en 2017	33 142 359	0	33 142 359	22 677 252	8 284 544	2 180 563
CONTRATS18 Contrats commençant en 2018	26 769 735	0	26 769 735	16 381 830	7 349 163	3 038 741
CONTRATS19 Contrats commençant en 2019	17 807 180	0	17 807 180	11 787 362	3 932 162	2 087 656
CONTRATS20 Contrats commençant en 2020	29 521 696	0	29 521 696	16 376 078	7 917 218	5 228 399
CONTRATS21 Contrats commençant en 2021	28 186 305	0	28 186 305	9 373 427	6 812 883	11 999 995
CONTRATS22 Contrats commençant en 2022	69 256 592	0	69 256 592	7 545 849	15 300 272	46 410 471
CONTRATS23 Contrats commençant en 2023	7 411 273	0	7 411 273	0	2 505 075	4 906 198
Total Contrats de recherche	233 446 930	-2 477 817	235 924 746	100 443 714	54 232 709	81 248 324
CONTRAT_11 Contrats commençant en 2011	2 325 828	-84 465	2 410 293	1 928 512	481 781	0
CONTRAT_17 Contrats commençant en 2017	18 720	0	18 720	17 473	0	1 247
CONTRAT_18 Contrats commençant en 2018	3 024 553	0	3 024 553	2 983 588	16 382	24 583
CONTRAT_19 Contrats commençant en 2019	1 047 501	0	1 047 501	806 586	41 935	198 981
CONTRAT_20 Contrats commençant en 2020	4 749 953	0	4 749 953	1 171 158	1 252 253	2 326 542
CONTRAT_21 Contrats commençant en 2021	7 635 961	0	7 635 961	3 458 094	1 338 686	2 839 181
CONTRAT_22 Contrats commençant en 2022	22 769 491	0	22 769 491	1 766 494	6 821 394	14 181 603
CONTRAT_23 Contrats commençant en 2023	6 635 283	0	6 635 283	0	2 705 892	3 929 391
Total Contrats d'enseignement	48 207 288	-84 465	48 291 753	12 131 904	12 658 322	23 501 526
POLE_PARAM Opération fléchée Pôle Paramédical	21 950 000	1 130 000	20 820 000	10 722 571	7 666 335	2 431 094
CIRI Opération fléchée CIRI	14 910 000	1 000 000	13 910 000	8 923 000	4 987 000	0
CENS_ELI Opération fléchée CENS ELI	15 468 504	0	15 468 504	13 594 492	1 874 013	0
DOMUS2 Nouvelle salle de restauration des perso	14 000 000	14 000 000	0	0	0	0
ROCK_T3 Opération fléchée Rockefeller Tranche 3	10 670 000	0	10 670 000	5 535 162	4 601 338	533 500
DATACENTER DATA CENTER	9 129 000	6 679 000	2 450 000	150 000	1 250 000	1 050 000
TAMARIS TAMARIS	6 930 000	3 430 000	3 500 000	230 000	500 000	2 770 000
DEAMBULAT Amphithéâtres Déambulatoire	4 465 519	4 465 519	0	0	0	0
PL_RELANCE Plan de relance	3 816 495	12 495	3 804 000	2 739 400	925 040	139 560
ADAP Mise en accessibilité ADAP	3 616 400	3 516 400	100 000	100 000	0	0
QUART_PHYS Opération fléchée Quartier de la Physique	2 800 000	0	2 800 000	0	280 000	2 520 000
PPIA PPI Opérations prioritaires	13 456 478	11 106 478	2 350 000	350 000	50 000	1 950 000
PPIB PPI Opérations importantes	5 731 803	5 372 486	359 317	81 317	174 000	104 000
PPIC PPI Autres opérations PPI	3 455 975	2 022 975	1 433 000	1 383 000	50 000	0
PPIIUT PPI IUT	7 615 000	7 400 000	215 000	100 000	115 000	0
PP2I Investissement informatique	1 800 000	1 800 000	0	0	0	0
Total Programmes pluriannuels d'investissement	139 815 174	61 935 353	77 879 821	43 908 942	22 472 726	11 498 154
Total	421 469 392	59 373 071	362 096 321	156 484 560	89 363 757	116 248 004

Date : 31/05/23

Tableau SIASUP de suivi des opérations immobilières

A - Prév. d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération (1)	Prévision N (Et 2023)							Restes				
			AE ouvertes les années antérieures à N (2)	AE consommées les années antérieures à N (3)	AE reprogrammées ou reportées en N (4) = (2) - (3)	AE nouvelles ouvertes en N (5)	TOTAL des AE ouvertes en N (6) = (4) + (5)	CP ouverts les années antérieures à N (7)	CP consommés les années antérieures à N (8)	CP reprogrammés ou reportés en N (9) = (7) - (8)	CP nouveaux ouverts en N (10)	TOTAL des CP ouverts en N (11) = (9) + (10)	Restes à engager en fin d'année n (AE) (12) = (6) - (11)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (CP) (13) = (8) - (11)
Opération Rêchê Pôle Paramédical		21 950 000	18 858 994	18 912 724	-543 723	1 320 999	978 276	6 945 153	6 959 622	889 242	7 860 136	8 749 378	2 059 000	4 182 000
Opération Rêchê CIRI		14 910 000	13 507 086	13 507 086	-94 438	1 487 951	1 487 951	11 276 114	11 276 114	2 415 770	12 311 114	4 633 886	-	-
Opération Rêchê CENS ELI		15 468 504	15 468 504	15 468 504	0	0	0	15 468 504	15 468 504	0	0	0	0	0
DOMUS2 Nouvelle salle de restauration des perso		14 000 000	12 645	12 645	17 278	87 222	100 000	8 761	8 761	20 000	80 000	100 000	13 887 355	3 884
Opération Rêchê Rockefeller Tranche 3		10 670 000	3 810 445	3 810 445	1 893 000	2 468 648	4 362 246	2 830 283	3 302 283	1 294 053	3 368 638	4 362 246	2 497 310	540 343
DATA CENTER		1 127 000	1 257 792	1 257 792	-8 393	7 600 001	7 451 608	856 539	856 539	-56 369	4 541 208	4 484 839	419 600	3 588 022
TAMARIS		6 930 000	53 971	53 971	554	1 099 446	1 100 000	99 351	99 351	29 151	849	500 000	500 849	5 776 029
Amphithéâtres Déambulatoire		4 465 519	4 465 519	4 465 519	0	0	0	4 465 519	4 465 519	0	0	4 465 519	0	0
Opérations plan de relance		3 816 495	3 552 253	3 552 253	-68 569	332 811	264 242	2 527 997	2 527 997	223 545	1 029 945	1 253 498	35 000	35 000
Mise en accessibilité ADAP		3 616 400	3 172 362	3 172 362	-39 300	430 338	391 038	1 422 564	1 422 564	901 547	1 000 289	1 901 836	53 000	239 000
Opération Rêchê Quartier de la Physique		2 800 000	0	0	0	0	0	2 800 000	2 800 000	0	0	2 800 000	0	0
PPI Opérations prioritaires		13 456 478	5 079 855	5 079 855	3 508 770	1 353 737	2 455 033	2 213 390	2 751 355	3 479 634	464 979	3 944 513	5 077 625	1 076 985
PPI Opérations importantes		5 731 803	875 840	1 533 566	685 812	2 325 816	3 011 628	511 072	1 148 679	364 189	1 823 266	2 187 455	1 186 669	1 189 000
PPI Autres opérations PPI		3 455 975	1 578 557	2 260 933	43 956	2 322 993	1 389 956	1 463 826	2 223 823	1 037	519 899	523 286	26 046	782 163
PPI IUT		7 615 000	1 737 211	1 737 211	762 789	1 765 000	2 527 289	933 735	933 735	1 566 265	1 765 000	3 333 265	3 350 000	0
TOTAL PPI		138 015 174	72 366 798	74 284 154	6 234 824	19 063 562	25 298 387	51 049 439	52 927 536	11 038 169	24 637 036	35 675 255	38 432 634	10 979 800

B - Prév. de recettes

Opération	Nature	Montant de l'opération envisagé	Montant notifié < N	Montant notifié N	Reste à notifier	Financements extérieurs						Prévisions en N+1 et suivantes		
						Encasements des années antérieures à N	Encasements de N	Encasements des années antérieures à N	Encasements de N	Restes à encasser	Encasements prévus en N+1	Encasements prévus en N+2	Encasements prévus > N+2	
		(18)	(19a)	(19b)	(19c)	(18)	(20)	(21a)	(21b)	(22)=(18)-(20)	(23)	(24)	(25)	
Pôle paramédical	Financement de l'Etat	17 120 000	17 120 000	17 120 000		17 120 000	9 812 571	5 076 355		2 431 094		2 431 094		
	Financements de la région	1 850 000	1 850 000	1 850 000		1 850 000	1 850 000							
	Autres subventions	1 850 000	1 850 000	1 850 000		1 850 000	1 110 000	740 000						
	Autres recettes													
	Total Pôle paramédical	21 950 000	20 820 000			20 820 000	10 722 571	7 666 335		2 431 094		2 431 094		
CIRI	Financement de l'Etat	1 130 000												
	Financements de la région	6 410 000	6 410 000	6 410 000		6 410 000	1 932 000	4 487 000						
	Autres subventions	7 500 000	7 500 000	7 500 000		7 500 000	7 000 000	500 000						
	Autres recettes													
	Total CIRI	14 910 000	13 910 000			13 910 000	8 923 000	4 987 000						
CENS ELI	Financement de l'Etat	5 710 384	5 710 384	5 710 384		5 710 384	4 244 482	1 465 792						
	Financements de la région	9 758 221	9 758 221	9 758 221		9 758 221	9 350 000	408 221						
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total CENS ELI	15 468 504	15 468 504			15 468 504	13 594 482	1 874 013						
DOMUS2 Nouvelle salle de restauration des perso	Financement de l'Etat	14 000 000												
	Financements de la région	14 000 000												
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total DOMUS2	14 000 000	10 670 000			10 670 000	5 535 162	4 601 338		533 500		533 500		
Opération Rêchê Rockefeller Tranche 3	Financement de l'Etat	10 670 000												
	Financements de la région	1 750 000	1 500 000	250 000		1 750 000	1 500 000	250 000						
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total opération Plan de relance Rockefeller Tranche 3	10 670 000	10 670 000			10 670 000	5 535 162	4 601 338		533 500		533 500		
DATACENTER	Financement de l'Etat	700 000			700 000							700 000		
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total DATACENTER	700 000	700 000			700 000	150 000	1 250 000		1 050 000		1 050 000		
TAMARIS	Financement de l'Etat	6 930 000	1 500 000	250 000	700 000									
	Financements de la région	2 200 000	2 200 000			1 200 000		500 000			700 000			
	Autres subventions	900 000	900 000		900 000	1 800 000	230 000				1 570 000			
	Autres recettes													
	Total TAMARIS	6 590 000	2 100 000		1 400 000	3 580 000	230 000	500 000		2 770 000		2 770 000		
Amphithéâtres Déambulatoire	Financement de l'Etat	4 465 519												
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total Amphithéâtres Déambulatoire	4 465 519	3 804 000		3 804 000	3 804 000	2 739 400	925 040		139 560		139 560		
Opérations plan de relance	Financement de l'Etat	12 495												
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total opérations Plan de relance	3 816 495	3 804 000		3 804 000	3 804 000	2 739 400	925 040		139 560		139 560		
ADAP	Financement de l'Etat	100 000	100 000			100 000	100 000							
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total ADAP	3 616 400	100 000			100 000	100 000							
Opération Rêchê Quartier de la Physique	Financement de l'Etat	2 800 000			2 800 000									
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total Quartier de la Physique	2 800 000	2 800 000			2 800 000	280 000	2 520 000		500 000		2 020 000		
Autres opérations PPI A	Financement de l'Etat	2 350 000		350 000	2 000 000	2 350 000	350 000	50 000			1 950 000			
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total Autres opérations PPI A	13 456 478	350 000		2 000 000	2 350 000	350 000	50 000		1 950 000		1 950 000		
Autres opérations PPI B	Financement de l'Etat	21 317				21 317	21 317							
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total Autres opérations PPI B	5 731 803	289 317		70 000	5 731 803	813 317	174 000		104 000		104 000		
Autres opérations PPI C	Financement de l'Etat	1 250 000				1 250 000	1 250 000							
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes													
	Total Autres opérations PPI C	1 433 000	1 383 000		50 000	1 433 000	1 383 000	50 000						
Autres opérations PPI IUT	Financement de l'Etat	215 000	100 000	115 000		215 000	100 000	115 000						
	Financements de la région													
	Autres subventions													
	Autres recettes					</								

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Prévisions d'AE et de CP			Prévisions N (BI + BR)											Prévisions N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2	
Contrats de recherche	Personnel	107 470 605	46 868 710	46 440 509	5 593 740	18 555 101	24 148 841	46 868 710	46 440 509	5 626 825	18 522 015	24 148 840	16 729 563	16 729 563	7 196 803	7 196 803	12 526 688	12 526 688	
	Fonctionnement	92 202 594	42 094 408	40 924 105	8 834 212	14 895 470	23 729 682	39 467 798	38 409 609	11 306 402	14 894 952	26 201 354	10 549 499	10 516 799	4 754 692	4 754 692	11 074 313	11 074 313	
	Investissement	33 773 731	21 831 613	21 262 804	5 635 107	3 952 571	9 587 678	19 429 423	18 696 844	8 189 666	3 632 987	11 822 653	970 379	970 379	466 755	466 755	917 305	917 305	
	Total Contrats de recherche	233 446 930	110 794 731	108 627 418	20 069 059	37 403 142	57 466 201	105 765 931	105 546 962	25 122 892	37 049 954	62 172 846	28 249 441	28 216 741	12 418 250	12 418 250	24 518 306	24 518 306	
Contrats d'enseignement	Personnel	14 336 511	2 621 386	2 565 331	996 633	1 753 904	2 750 537	2 621 386	2 565 331	996 633	1 753 904	2 750 537	2 831 611	2 831 611	2 642 390	2 642 390	3 490 588	3 490 588	
	Fonctionnement	25 063 137	6 718 882	6 125 676	1 778 759	3 989 575	5 768 334	6 220 653	5 613 165	2 427 891	3 997 494	6 425 385	3 403 545	3 403 544	2 684 416	2 684 416	7 489 959	7 489 959	
	Investissement	7 807 640	1 981 112	1 918 234	1 191 171	767 412	1 958 583	1 555 827	1 459 620	1 632 277	694 537	2 326 814	707 009	707 009	604 369	604 369	2 556 567	2 556 567	
	Total Contrats d'enseignement	48 207 288	11 319 380	10 609 241	3 966 563	6 510 891	10 477 453	10 398 166	9 638 116	5 056 800	6 445 935	11 502 735	6 942 165	6 942 164	5 931 175	5 931 175	13 537 114	13 537 114	
Programmes pluriannuels d'investissement	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonctionnement	-1 311 783	-917 063	-3 167 502	0	-394 720	-394 720	-964 448	-2 678 456	0	-394 720	-394 720	0	0	0	0	0	0	
	Investissement	141 126 957	73 426 766	77 594 561	6 234 824	19 658 282	25 893 107	52 156 373	55 748 478	11 038 511	25 231 756	36 270 267	25 454 891	30 205 922	14 824 837	13 634 362	370 000	7 822 000	
	Total Programmes pluriannuels d'investissement	139 815 174	72 509 703	74 427 059	6 234 824	19 263 562	25 498 387	51 191 925	53 070 022	11 038 511	24 837 036	35 875 547	25 454 891	30 205 922	14 824 837	13 634 362	370 000	7 822 000	
	Ss total Personnel	121 807 116	49 490 096	49 005 840	6 590 373	20 309 005	26 899 376	49 490 096	49 005 840	6 623 457	20 275 919	26 899 376	19 561 174	19 561 174	9 839 193	9 839 193	16 017 276	16 017 276	
	Ss total Fonctionnement	116 953 948	47 894 227	43 882 279	10 612 971	18 490 325	29 103 296	44 724 303	41 344 319	13 734 293	18 497 726	32 232 019	13 953 044	13 920 344	7 439 108	7 439 108	18 564 272	18 564 272	
	Ss total Investissement	182 708 328	97 239 492	100 775 599	13 061 102	24 378 265	37 439 368	73 141 624	75 904 941	20 860 453	29 559 280	50 419 733	27 132 279	31 883 310	15 895 961	14 705 486	3 843 872	11 295 872	
	TOTAL	421 469 392	194 623 815	193 663 718	30 264 446	63 177 595	93 442 041	167 356 023	166 255 100	41 218 203	68 332 925	109 551 128	60 646 497	65 364 828	33 174 262	31 983 787	38 425 420	45 877 420	

Prévisions de recettes		Prévisions		Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	3 367 988	3 367 989	-1	0	0	0	
	Autres financements publics	222 536 728	88 140 447	53 614 331	36 904 773	13 486 261	30 390 917	
	Autres financements	10 020 030	8 935 278	618 379	345 377	120 996	0	
	Total Contrats de recherche	235 924 746	100 443 714	54 232 709	37 250 150	13 607 257	30 390 917	
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	748 700	748 700	0	0	0	0	
	Autres financements publics	47 265 540	11 172 958	12 591 056	7 009 682	10 179 710	6 312 134	
	Autres financements	277 513	210 247	67 266	0	0	0	
	Total Contrats d'enseignement	48 291 753	12 131 904	12 658 322	7 009 682	10 179 710	6 312 134	
Programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat	40 129 000	19 837 133	12 367 713	5 904 154	2 020 000	0	
	Autres financements publics	37 156 504	23 983 492	10 099 013	3 074 000	0	0	
	Autres financements	594 317	88 317	6 000	500 000	0	0	
	Total Programmes pluriannuels d'investissement	77 879 821	43 908 942	22 472 726	9 478 154	2 020 000	0	
	Ss total Financement de l'Etat	44 245 688	23 953 822	12 367 712	5 904 154	2 020 000	0	
	Ss total Autres financements publics	306 358 775	123 296 896	76 304 400	46 988 455	23 665 971	36 703 051	
	Ss total Autres financements	10 891 860	9 233 842	691 645	845 377	120 996	0	
	TOTAL	362 096 321	156 484 560	89 363 757	53 737 866	25 806 967	36 703 051	

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

		2022	BI 2023	BR 2023	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	59 518 801	47 261 731	63 536 244	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	90 799 738	69 588 205	75 447 406	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-27 498 582	-28 808 442	-39 985 055	
	4 Niveau initial de la trésorerie	118 298 320	98 396 647	115 432 462	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	7 827 084	7 157 972	5 717 445	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	110 471 235	91 238 675	109 715 016	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	436 967 939	454 613 301	490 115 870	
	6 Résultat patrimonial	-249 144	-8 286 647	176 897	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	15 516 591	6 956 940	15 995 484	
	8 Variation du fonds de roulement	-15 352 331	-18 603 724	-19 842 118	
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS	989	1 000	1 000
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+	3 154	3 000	3 000
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-	-1 800	-2 000	-2 000
	Cautionnements et dépôts	+/-	-365		
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	-228 343	0	0
	Variation de stocks	+/-	24 142		
	Charges sur créances irrécouvrables	-	-1 029 479		
	Produits divers de gestion courante	+	776 994		
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-12 384 513	154 661	6 243 572
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-2 740 465	-18 759 385	-26 086 689
	12.a Recettes budgétaires		430 210 031	442 290 384	479 768 595
	12.b Crédits de paiement ouverts		432 950 496	461 049 769	505 855 284
13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-125 393	-1 386 977	-486 155	
14 Variation de la trésorerie = 12 + 13		-2 865 858	-20 146 362	-26 572 844	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-2 109 639	-429 405	+2 362 731	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-756 219	-19 716 957	-28 935 575	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13		-12 486 473	+1 542 638	+6 730 727	
16 Restes à payer		4 017 442	-6 436 468	-15 739 414	
17 Niveau final de restes à payer		63 536 244	40 825 263	47 796 830	
Stocks finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	75 447 406	50 984 481	55 605 289	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-39 985 055	-27 265 804	-33 254 329	
	20 Niveau final de la trésorerie	115 432 462	78 250 285	88 859 617	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	5 717 445	6 728 567	8 080 177	
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	109 715 016	71 521 718	80 779 441		



Université Claude Bernard



Lyon 1



Budget rectificatif 2023
Note de l'ordonnateur



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET RECTIFICATIF 2023

II - LES DONNEES DE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE

- Les recettes
- Les dépenses
- Les autorisations pluriannuelles

III - LES DONNEES DE LA COMPTABILITE GENERALE

- Evolution des produits de fonctionnement et des ressources d'investissement
- Evolution des charges et des dépenses d'investissements

IV - ANALYSE DES INDICATEURS

- Ratios de suivi
- Analyse des grands indicateurs

INTRODUCTION

Comme chaque année, l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) propose un budget rectificatif (BR) à son conseil d'administration à l'issue d'une nouvelle phase de dialogue de gestion, d'un travail de fiabilisation des hypothèses budgétaires du budget initial et de l'intégration de nouveaux paramètres venus changer les équilibres initiaux.

Pour rappel, le budget initial 2023 prévoyait un déficit de 8,3 M€, une capacité d'autofinancement de 7 M€ et un niveau de fonds de roulement prévisionnel de 51 M€ au 31 décembre 2023.

Au moment de son élaboration, l'université n'avait pas encore de visibilité sur la composition de la subvention pour charge de service public (dont la pré-notification n'a été communiquée que fin novembre). En tout état de cause, le budget initial 2023 intégrait les impacts d'un contexte économique difficile, en particulier sur le plan du coût de l'énergie et de l'inflation généralisée sur les marchandises.

Le compte financier 2022 a permis d'affiner l'analyse. Si l'établissement a bien été déficitaire en 2022, il l'a été dans des proportions moins importantes qu'anticipées (- 200 K€), du fait notamment de la dynamique de ses ressources propres, de taux d'exécution en retrait sur les contrats de recherche, ainsi que de la notification de crédits en toute fin d'exercice qui n'ont pas pu être consommés.

Dès lors, le budget rectificatif 2023 vient affiner les hypothèses budgétaires du BI et se caractérise par :

- Des indicateurs financiers de comptabilité générale plus favorables qu'en prévision initiale :
 - o Un résultat positif : + 177 K€
 - o Une CAF de 9 M€ supérieure à la prévision initiale : 16 M€
 - o Un niveau de fonds de roulement de 55,6 M€, supérieur de 4 M€ à la prévision initiale
- En comptabilité budgétaire, des recettes en forte progression grâce à :
 - o La dynamique des ressources propres particulièrement importante avec :
 - + 10M€ sur la formation continue et l'apprentissage par rapport à la prévision initiale. Cette augmentation est largement portée par les formations en apprentissage, dynamisées par la réforme de l'apprentissage ;
 - + 13,5M€ sur les investissements d'avenir, avec notamment l'inscription des programmes EID et SCALE pour respectivement 5,4 M€ et 1,4 M€ ;
 - o Une augmentation généralisée des autres sources de financement externe, en particulier au niveau des contrats de recherche ;
 - o Un niveau plus important de subvention pour charge de service public avec la compensation en extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022 (+ 3,8 M€).
- Des dépenses d'investissement à un niveau historiquement haut en droits constatés : 71 M€, financés à 72 % par les ressources d'investissement de l'établissement (CAF + subventions d'investissement). En comptabilité budgétaire, l'établissement inscrit 57 M€ d'AE, un niveau également très élevé, qui par rapport au montant en droits constatés des investissements montre que l'établissement est dans une phase de réalisation des opérations plutôt que d'initialisation.

- Des charges de fonctionnement qui augmentent fortement mais moins rapidement que les produits de fonctionnement (+13,6 M€ hors dépenses de personnel et charges d'amortissement). A cet égard, les fluides continuent de peser très lourdement sur les charges de fonctionnement.

Ainsi, c'est dans un contexte budgétaire moins défavorable que prévu initialement, mais toujours fortement tendu, que l'UCBL déploie sa politique d'établissement.

Cette politique formalisée dans le nouveau contrat quinquennal 2022-2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel de reconfiguration du site lyonnais, en particulier autour du projet PLURIEL 2024, et se traduit également par l'ambition réaffirmée d'excellence en matière de formation et de recherche. La montée en puissance des succès aux appels à projets nationaux (ASDESR, SFRI, SCALE...) est à cet égard le reflet de l'alignement de l'UCBL sur les objectifs nationaux.

L'UCBL poursuit par ailleurs son soutien à la recherche avec sa politique d'appel à projet interne :

- - **L'appel à projet équipement scientifique** : doté de 2 M€, il finance les projets d'acquisition de gros équipement scientifique des équipes de recherche ;
- - **L'appel à projets SENS** (Soutien aux Enseignants chercheurs) : doté d'1 M€, il vise à aider les chercheurs dans leurs projets via le recrutement de doctorants et de post-doctorants ;
- - **L'appel à projets Etoile** : doté d'1,5 M€, il vise, via le recrutement de post-doctorants, à soutenir de façon spécifique les chercheurs qui font une recherche à forte visibilité et d'excellence (ERC, highly cited, publications dans des revues de renom) ;
- - **L'appel à projets Relance** : doté de 200 K€ : il vise à aider les enseignants chercheurs qui ont dû interrompre leurs activités de recherche et qui cherchent à la relancer.

La qualité du pilotage, via ses outils et ses processus, dont le dialogue de gestion est la pierre angulaire, est à cet égard la garantie du succès de la politique d'établissement par le maintien de sa soutenabilité financière. Il se traduit par :

- Une programmation des achats votée chaque année, tenant compte des contraintes budgétaires ;
- Un comité de programmation pluriannuel des investissements
- La montée en puissance de la prospective financière grâce notamment à l'outil PEEC 2030
- Un dialogue de gestion pour chaque rendez-vous de construction budgétaire (BI et BR) reposant notamment de plus en plus sur les éléments de comptabilité analytique.

Ainsi, à travers les éléments de la comptabilité budgétaire et générale, cette note propose une analyse des principales variations des agrégats financiers entre la prévision initiale et le budget rectificatif.

I - LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET RECTIFICATIF 2022

Le budget global de l'UCBL s'établit après rectification à 490,1 M€ en autorisations d'engagement (AE) en augmentation de 35,5 M€ par rapport au budget initial (BI), et à 505,9 M€ en crédits de paiement (CP), en augmentation de 44,8 M€ par rapport au BI.

La répartition par masse est la suivante :

DEPENSES								
	AE				CP			
	2022	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR	2022	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR
Personnel	320,6	337,3	343,4	+6,1	320,6	337,3	343,4	+6,1
Fonctionnement	78,6	77,4	89,4	+12,0	66,3	77,5	91,6	+14,1
Investissement	37,8	39,9	57,4	+17,5	46,1	46,3	70,9	+24,6
TOTAL (M€)	437,0	454,6	490,1	+35,5	433,0	461,0	505,9	+44,8

Les recettes attendues sont recalculées par rapport aux encaissements attendus dans l'année, soit 479,8 M€ (+37,5 M€ par rapport au BI).

La répartition par recettes globalisées et fléchées est la suivante :

RECETTES				
	2022	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR
Recettes globalisées	417,2	431,0	460,4	+29,4
Recettes fléchées	13,0	11,3	19,4	+8,1
TOTAL (M€)	430,2	442,3	479,8	+37,5

Le solde budgétaire s'établit à -26,1 M€ contre -18,8 M€ au BI 2023. Ce solde représente la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice. Son impact sur la trésorerie est le résultat des flux budgétaires de l'année (encaissements – décaissements), quel que soit l'exercice de rattachement du fait générateur (commande ou facture). Il n'est pas la traduction d'une bonne ou d'une mauvaise gestion : il donne un élément d'appréciation sur la soutenabilité des flux financiers par la trésorerie de l'établissement.

La variation de trésorerie est de -26,6 M€ dont l'essentiel est lié aux flux budgétaires.

La situation patrimoniale prévisionnelle est également réajustée en fonction des éléments nouveaux. L'établissement présente un résultat excédentaire de 177 K€, une capacité d'autofinancement (CAF) de 16 M€, et une variation du fonds de roulement de -19,8 M€. Le niveau du fonds de roulement prévisionnel s'établit à 55,6 M€ après le budget rectificatif.

	CF 2022	BI 2023	BR 2023	Écart BR - BI
Résultat	-249 144	-8 286 647	176 897	+8 463 544
Capacité d'autofinancement	15 516 591	6 956 940	15 995 484	+9 038 544
Variation du fonds de roulement	-15 352 331	-18 603 724	-19 842 118	-1 238 394
Niveau du fonds de roulement	75 447 406	50 984 480	55 605 289	+13 046 862

La programmation des opérations pluriannuelles (opérations immobilières et d'équipement, contrats de recherche et de formation) conduit à une tranche de 93,4 M€ en AE (+30,3 M€ par rapport au budget initial), et 91,5 M€ en CP (+14,4 M€) au titre du BR 2022.

Cette augmentation importante s'explique en grande partie par les contrats de recherche, tant en AE qu'en CP.

	AE			CP		
	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR
Contrats de recherche	36 032 574	57 466 201	+21 433 627	36 032 574	62 172 846	+26 140 272
Contrats d'enseignement	6 145 671	10 477 453	+4 331 782	6 145 671	11 502 735	+5 357 064
PP Immobilier	19 094 719	22 770 598	+3 675 879	25 612 509	32 343 940	+6 731 431
PP Immobilier IUT	1 650 000	2 527 789	+877 789	1 650 000	3 331 265	+1 681 265
PP Infrastructures Informatiques	200 000	200 000		200 000	200 342	+342
Total	63 122 964	93 442 041	+ 30 319 077	69 640 754	109 551 128	39 910 374

Les encaissements attendus dans le cadre de ces opérations s'élèvent à 89,4 M€ (+31,1 M€ par rapport au BI).

	RE		
	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR
Contrats de recherche	37 875 998	54 232 709	+16 356 711
Contrats d'enseignement	4 861 198	12 658 322	+7 797 124
PP Immobilier	15 485 525	22 472 726	+6 987 201
Total	58 222 721	89 363 757	+31 141 036

Le montant total des opérations pluriannuelles en cours est de 421,5 M€, soit une augmentation de 123,4 M€ (+41,4 %) par rapport au budget initial 2023.

II - LES DONNEES DE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE

Les modifications concernant les autorisations budgétaires sont présentées dans les annexes 1 (tableau des autorisations d'emploi), 2 (tableau des autorisations budgétaires), et 3 (tableau des dépenses par destination et recettes par origine). Les annexes 9 et 10 retracent la programmation des opérations pluriannuelles et apportent un éclairage sur les engagements connus de l'établissement jusqu'en 2024.

Ces autorisations budgétaires, exprimées en effectifs (ETPT), autorisations d'engagements (AE), crédits de paiement (CP) et encaissements (RE) sont soumises au vote du conseil d'administration.

➤ Les autorisations d'emplois

Le plafond d'emploi représente la limite maximale de personnels pouvant être employés par l'établissement au cours d'une année civile. Le respect du plafond d'emplois se mesure en moyenne annualisée.

Le plafond global des emplois soumis au vote du conseil d'administration est composé des emplois Etat financés par la subvention pour charge de service publique et des emplois financés sur ressources propres. Ce plafond global est en augmentation de 2 % (+ 83 ETPT) par rapport au budget initial. Le plafond des emplois financés par l'Etat s'élève à 3 768 ETPT, dont 2 349 ETPT (62 %) relatifs à des personnels enseignants et enseignants chercheurs.

Les prévisions d'effectifs sur le plafond Etat, revues à l'aune de l'exécution constatée entre janvier et mai 2023, sont en léger recul par rapport aux prévisions du budget initial (- 26 ETPT).

781 ETPT sont financés hors subvention pour charge de service publique, contre une prévision de 672 ETPT au budget initial. L'augmentation de 109 ETPT traduit un dynamisme prévisionnel des contrats de recherche particulièrement important.

➤ Les recettes

L'enveloppe des recettes a un caractère évaluatif. Elle est composée d'une part d'encaissements fléchés constatés dans le cadre d'opérations définies comme « fléchées » par délibération, c'est-à-dire ayant un impact significatif sur la trésorerie, et d'autre part de recettes globalisées (subvention pour charge de service public, autres financements et ressources propres)

RECETTES				
	2022	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR
Recettes globalisées	417,2	431,0	460,4	+29,4
Subvention pour charges de service public	319,3	321,2	325,0	+3,8
Autres financements de l'Etat	4,6	1,5	2,3	+0,8
Fiscalité affectée	1,9	2,5	2,5	
Autres financements publics	39,0	58,6	80,9	+22,3

Recettes propres	52,4	47,2	49,6	+2,5
Recettes fléchées	13,0	11,3	19,4	+8,1
Financements de l'Etat fléchés	10,1	9,2	10,0	+0,7
Autres financements publics fléchés	2,9	2,1	9,5	+7,4
Recettes propres fléchées	0,0			
TOTAL (M€)	430,2	442,3	479,8	+37,5

Les recettes prévisionnelles budgétaires de l'année ont été rectifiées à la hausse de 37,5 M€.

La subvention pour charge de service public (SCSP) a été réévaluée à 325 M€, soit +3,8 M€ par rapport au BI. Cette augmentation s'explique notamment par les crédits alloués au titre de la compensation de l'augmentation du point d'indice en juillet 2022.

Le reste des recettes globalisées est constitué des ressources propres de l'établissement dont le détail figure en annexe 3 Tableau des recettes par origine. Il s'agit principalement de :

- 36,6 M€ de financements de l'ANR (contre 20,5 M€ au BI)
- 31,2 M€ de financements européens et de la Région (contre 20,4 M€ au BI)
- 28,2 M€ de recettes de formation continue (contre 18,1 M€ au BI)
- 8,2 M€ de droits d'inscription (contre 7,8 M€ au BI)
- 1,2 M€ de taxe d'apprentissage (inchangé).

Les prévisions d'encaissements de recettes fléchées pour les opérations CENS ELI, Pôle paramédical tranches 1 et 2, regroupement des équipes du CIRI, et Rockefeller tranche 3, s'élèvent à 19,4 M€. Le détail par financeur est le suivant :

- Financement de l'Etat : 10 M€
- Autres financements publics : 9,5 M€

➤ Les dépenses

Pour rappel, les autorisations d'engagement (AE) sont la limite supérieure des engagements juridiques pouvant être contractés dans l'année. Elles traduisent la capacité de l'établissement à prendre des engagements vis-à-vis des tiers. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle, elles sont engagées pour un montant ferme et pour la durée totale d'une opération.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées dans l'année. Ils correspondent à la capacité de l'établissement à honorer les engagements vis-à-vis des tiers qui ont été pris à travers les AE. Les CP ont une portée annuelle.

Le décalage AE / CP est normal et provient principalement de la budgétisation et la programmation des opérations dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement, des contrats de recherche et de formation et plus largement de l'ensemble des opérations pluriannuelles. L'enveloppe

fonctionnement est peu impactée par des écarts, sauf pour les contrats (maintenance, location, nettoyage) signés pour une durée ferme supérieure à un an et sans clause de reconduction annuelle. L'intégration des restes à payer vient également accentuer ce décalage.

La prévision de dépenses s'élève au budget rectificatif à 490,1 M€ en AE toutes enveloppes confondues, en augmentation de 35,5 M€ par rapport au BI, et à 505,9 M€ en CP (+44,8 M€).

Ces montants intègrent les reports autorisés réglementairement, à savoir les AE et CP non exécutés sur les tranches 2022 des opérations relevant du Code de l'éducation (contrats pluriannuels de recherche et formation, programmes pluriannuels d'investissement), et les CP dans la limite des dépenses pour lesquelles le service fait a été certifié au cours de l'exercice précédent et dont le paiement n'est pas intervenu.

	AE			CP		
	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR
Contrats de recherche	36 032 574	57 466 201	+21 433 627	36 032 574	62 172 846	+26 140 272
Contrats d'enseignement	6 145 671	10 477 453	+4 331 782	6 145 671	11 502 735	+5 357 064
PP Immobilier	19 094 719	22 770 598	+3 675 879	25 612 509	32 343 940	+6 731 431
PP Immobilier IUT	1 650 000	2 527 789	+877 789	1 650 000	3 331 265	+1 681 265
PP Infrastructures Informatiques	200 000	200 000		200 000	200 342	+342
Total	63 122 964	93 442 041	+ 30 319 077	33 608 180	33 608 180	-8 630 833

Le décalage AE / CP provient de la budgétisation et la programmation des opérations dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement, des contrats de recherche et de formation.

La répartition des dépenses par enveloppe est la suivante :

	AE				CP				
	2022	BI 2023	BR 2023	Écart BI - BR	2021	2022	BR 2023	BR 2023	Écart BI - BR
Personnel	320,6	337,3	343,4	+22,8	307,7	320,6	343,4	+12,8	+22,8
Fonctionnement	78,6	77,4	89,4	+10,8	57,8	66,3	91,6	+8,5	+25,4
Investissement	37,8	39,9	57,4	+19,6	39,6	46,1	70,9	+6,5	+24,7
TOTAL (M€)	437,0	454,6	490,1	+53,1	405,1	433,0	505,9	+27,8	+72,9

On constate une augmentation d'ampleur plus ou moins grande au niveau de chaque enveloppe de dépenses, en particulier au niveau des dépenses de fonctionnement (+37%). Les écarts principaux avec le BI sont les suivants :

- la masse salariale : +22,8 M€ en AE (+2%).

L'accroissement de la masse salariale entre le BI et le BR s'explique principalement par le lancement et la montée en puissance de projets structurants en matière de recherche (+6,6M€) et de formation (+ 834K€).

Le budget de la formation continue est également en augmentation : il s'élève à 5,1M€, soit une hausse de 2% par rapport au budget initial.

Après une forte augmentation dans le cadre du BI liée à la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche et à la hausse de la valeur du point d'indice (+9,8M€), le budget de la masse salariale Etat diminue de 1,8M€ en raison d'un réajustement des prévisions d'effectifs. Ainsi, le budget des services centraux, qui intègre notamment le financement des postes Etat, s'élève à 298,2 M€.

Pour rappel, les dépenses de personnel sont budgétisées en AE = CP.

- les dépenses de fonctionnement : +10,8 M€ en AE (+ 37%).

Cette augmentation est due en majeure partie à la hausse des prévisions sur les contrats de recherche.

- les dépenses d'investissement : +19,6 M€ en AE. Cette augmentation est imputable en partie aux contrats de recherche et aux opérations PPI, pour lesquelles de nombreuses révisions de prix ont augmenté les enveloppes prévisionnelles.

Le montant supérieur des CP par rapport aux AE s'explique pour l'essentiel par les engagements effectués en année n-1, notamment au titre du plan de relance, dont les services faits sont réalisés sur l'exercice en cours (voir annexe 9).

L'analyse des dépenses par destination (annexe 3) confirme que l'augmentation du budget est en très grande partie portée par la dynamique des contrats de recherche :

- Recherche : + 19M en AE
- Formation initiale et continue : + 9,4 M€ en AE
- Immobilier : + 5,8 M€
- Pilotage et support : stabilité (+114K€)

Ce fort dynamisme de la recherche est accentué par le maintien d'une politique d'intervention volontariste de l'établissement dans le domaine. En plus de l'appel à projet « gros équipements scientifique » mis en place depuis 2020 au bénéfice des unités de recherche et doté d'environ 2M€ de façon récurrente, l'UCBL a mis en place 3 autres appels à projets pour soutenir l'activité de recherche :

- L'appel à projets SENS (Soutien aux Enseignants chercheurs) : doté d'1 M€, il vise à aider les chercheurs dans leurs projets via le recrutement de doctorants et de post-doctorants ;
- L'appel à projets Etoile : doté d'1,5 M€, il vise, via le recrutement de post-doctorants, à soutenir de façon spécifique les chercheurs qui font une recherche à forte visibilité et d'excellence (ERC, highly cited, publications dans des revues de renom) ;

- L'appel à projets Relance : doté de 200 K€ : il vise à aider les enseignants chercheurs qui ont dû interrompre leurs activités de recherche et qui cherchent à la relancer.

➤ Les autorisations pluriannuelles

Les annexes 9 et 10 retracent de manière pluriannuelle les engagements fermes de l'établissement ainsi que les paiements par échéance annuelle. La programmation est faite opération par opération, les dépenses en AE et CP étant calibrées en fonction des financements certains et au plus près des règles de consommation budgétaire.

Les opérations sont regroupées et présentées par exercice de notification pour les contrats de recherche et de formation. Les opérations immobilières apparaissent de manière individuelle pour les plus importantes, et regroupées par rang de priorisation pour les autres (A, B, ou C).

Le montant total des opérations pluriannuelles en cours, hors opérations déjà effectuées avant 2016, s'élève à 421,5 M€, dont 233,4 M€ de contrats de recherche, 139,8 M€ de programmes pluriannuels d'investissement, 48,2 M€ de contrats d'enseignement.

193,7 M€ d'AE ont été consommées sur les exercices antérieurs, et 166,3 M€ de CP.

Les tranches 2023, qui comportent les programmations de l'exercice ainsi que les reports des tranches non exécutées 2022 sont de 93,4 M€ d'AE et de 109,6 M€ de CP. Les opérations pluriannuelles d'investissement augmentent de 4,5 M€ en AE par rapport au BI. Les CP diminuent de 8,4 M€. Pour certaines opérations, les CP ont été réajustés en fonction du calendrier des travaux. Les paiements sont programmés sur des exercices ultérieurs.

Les contrats de recherche sont en augmentation en AE (+21,5 M€) et en CP (+26,2 M€) en CP. La programmation sur les contrats d'enseignement est également en augmentation de 4,4 M€ en AE.

III - LES DONNEES DE LA COMPTABILITE GENERALE

Les éléments de comptabilité budgétaire ne prennent pas en compte par définition les dépenses non décaissables et recettes non encaissables (amortissements, charges à payer, provisions, produits à recevoir, etc.). Ces charges et produits dits à calculer sont retracés en comptabilité générale (cf. annexe 6).

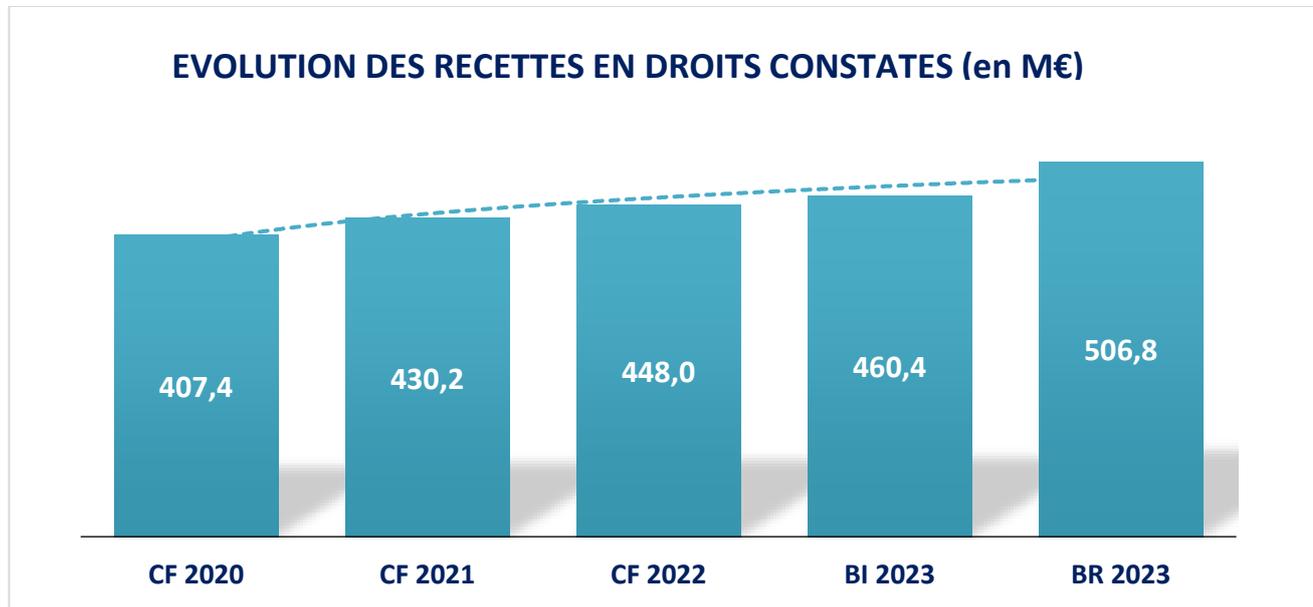
Afin de traduire les évolutions et analyser les trajectoires sur plusieurs années, il est nécessaire de s'appuyer sur les données en droits constatés.

Cette partie de la présentation du budget rectificatif reprend donc exclusivement les données de la comptabilité générale.

➤ Evolution des produits de fonctionnement et des ressources d'investissements

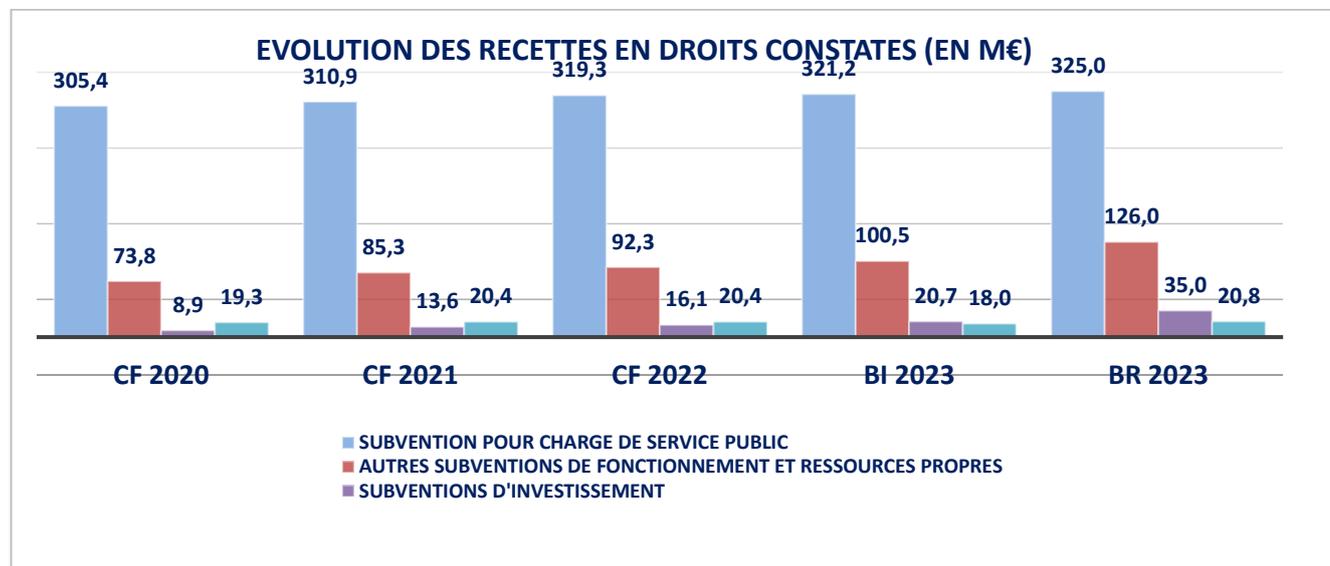
Les recettes supplémentaires enregistrées à rattacher à l'exercice 2022 s'élèvent à 46,4 M€. Les produits de fonctionnement sont réévalués à la hausse de 29,2 M€. Les ressources d'investissement sont estimées en hausse de 14,3 M€.

Après rectification, la trajectoire pluriannuelle des recettes en droits constatés est présentée ci-dessous :



Les recettes de fonctionnement augmentent de 23,9 M€ par rapport au budget initial, dont 16,6 M€ pour les contrats de recherche et d'enseignement. Cette augmentation est liée à une hausse des dépenses inscrites au BR. La hausse des subventions d'investissement prévue pour les contrats de

recherche et d'enseignement (+10,6 M€), compense la baisse de celles des opérations immobilières (-5,9 M€).

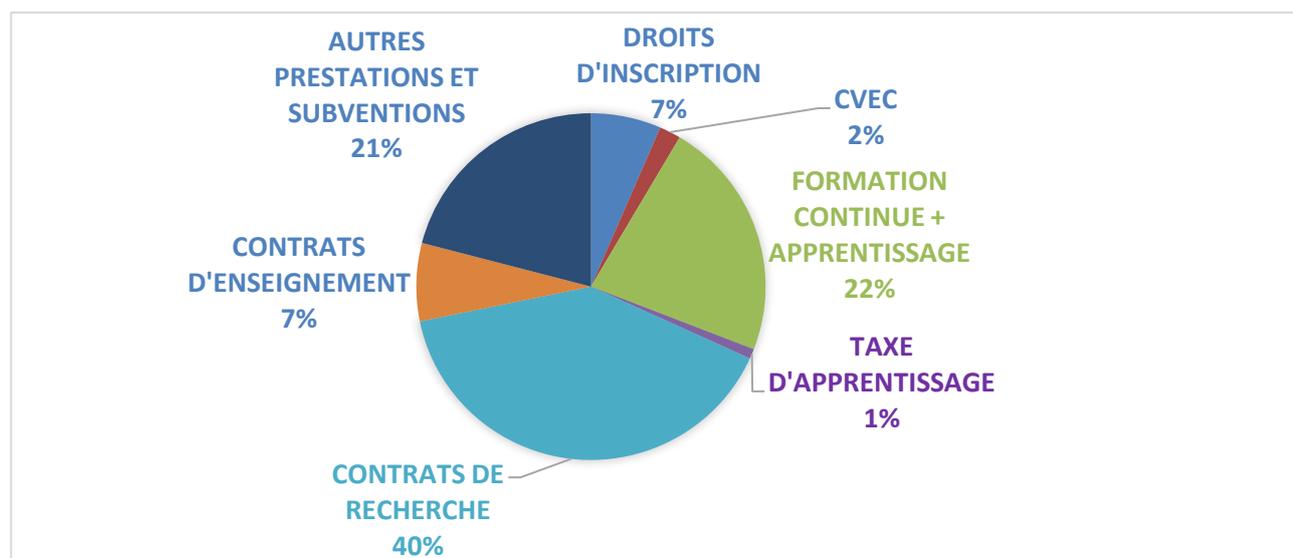


Enfin, les produits calculés (quote-part des subventions d'investissement) ont été réajustés à hauteur de 20,8 M€ (+2,8 M€ par rapport au BI).

	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2023	BR 2023
SCSP	305,4	310,9	319,3	321,2	325,0
<i>Part de la SCSP dans les ressources de fonctionnement</i>	80,5%	78,5%	77,6%	76,2%	72,1%
<i>Autres subventions de fonctionnement et ressources propres</i>	73,8	85,3	92,3	100,5	126,0
RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	379,1	396,2	411,5	421,7	451,0
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	8,9	13,6	16,1	20,7	35,0
RECETTES NON ENCAISSABLES	19,3	20,4	20,4	18,0	20,8
TOTAL	407,4	430,2	448,0	460,4	506,8

La structure des recettes évolue sensiblement avec la forte augmentation des ressources propres (+25,3 %) et des ressources de fonctionnement (+6,9 %). De facto, la subvention pour charge de service public est réévaluée à 72,1 % des ressources de l'établissement contre 76,2 % au BI. Cette augmentation des ressources propres tient principalement à l'augmentation des contrats de recherche et des contrats d'enseignement (+22 M€) et de l'activité de formation continue et l'apprentissage (+3,4 M€) (cf. tableau infra).

Au niveau des ressources propres, la répartition après budget rectificatif se présente comme suit :



Pour rappel, les ressources propres sont définies comme étant les ressources de fonctionnement encaissables de l'établissement hors SCSP. L'évolution depuis 2019 est représentée dans le tableau ci-dessous (et sous réserve d'une exécution à 100% des recettes prévisionnelles 2022) :

RESSOURCES PROPRES	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2023	BR 2023
DROITS D'INSCRIPTION	7,6	8,0	7,3	7,8	8,2
CVEC	2,7	2,4	1,9	2,5	2,5
FORMATION CONTINUE + APPRENTISSAGE	17,5	20,8	25,8	24,8	28,2
TAXE D'APPRENTISSAGE	1,3	1,2	1,4	1,2	1,2
CONTRATS DE RECHERCHE	22,9	37,0	27,8	31,6	50,4
CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	1,7	5,7	3,2	5,9	9,2
AUTRES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS	20,0	10,2	24,8	26,8	26,4
Total	73,8	85,3	92,3	100,5	126,0
Total hors contrats de recherche et d'enseignement	49,2	42,6	61,3	63,0	66,4
Part des RP dans les produits encaissables	19,5%	21,5%	22,4%	23,8%	27,9%

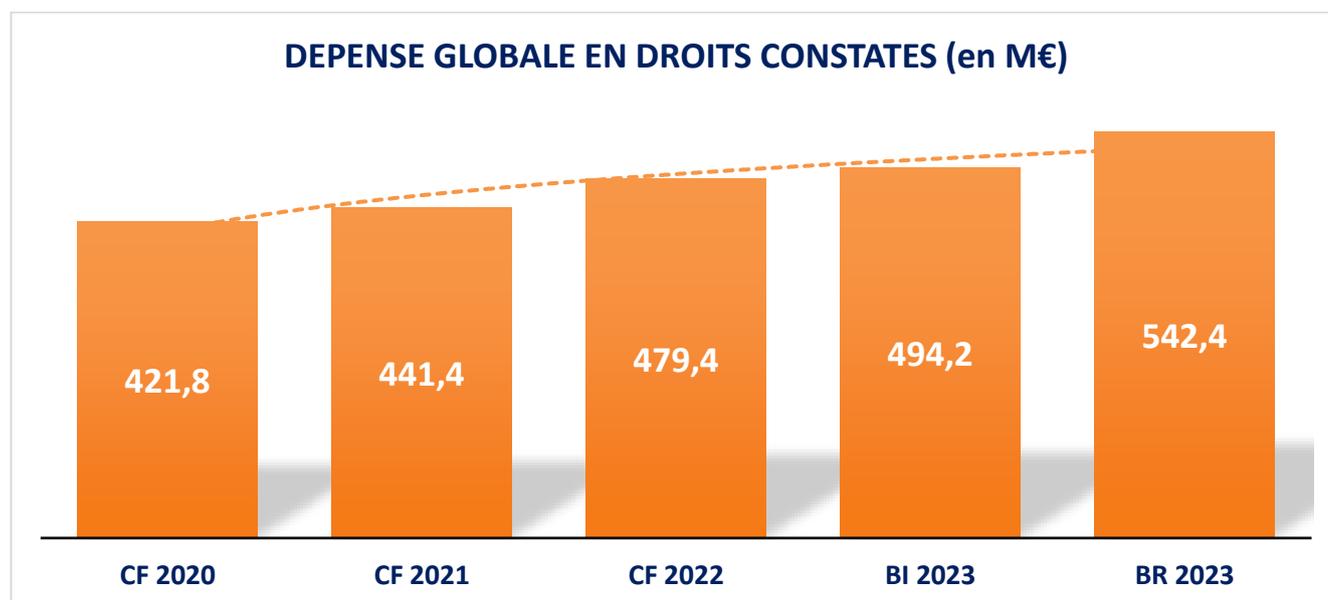
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2023	BR 2023
CONTRATS DE RECHERCHE	4,1	6,8	4,2	4,4	11,8
CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	0,3	1,0	0,2	0,3	2,3
PPI	4,1	5,3	11,1	16,0	20,9
AUTRES	0,4	0,4	0,7	0,0	0,0
Total	8,9	13,6	16,1	20,7	35,0

Les ressources propres après BR sont donc en nette progression par rapport au BI (+25,5 M€). Cette augmentation aboutit à une part des ressources propres dans les produits encaissables de 27,9 %, soit plus d'un quart des ressources de l'établissement. Cette hausse est à relativiser dans la mesure où elle concerne des recettes fléchées sur des contrats de recherche et d'enseignement, sans augmenter les ressources globales de l'établissement. Il apparaît ainsi que les ressources propres augmentent plus vite que l'accompagnement de l'Etat, dans un contexte où l'établissement est pénalisé par un sous encadrement historique, tant en personnels enseignants-chercheurs et enseignants que personnels administratifs et techniques.

Enfin, les ressources d'investissement sont en forte hausse, en particulier sur les contrats de recherche et les opérations PPI.

➤ Evolution des charges et dépenses d'investissement

En droits constatés, la dépense globale s'élève après BR à 542,4 M€, soit +48,2 M€ par rapport au BI.

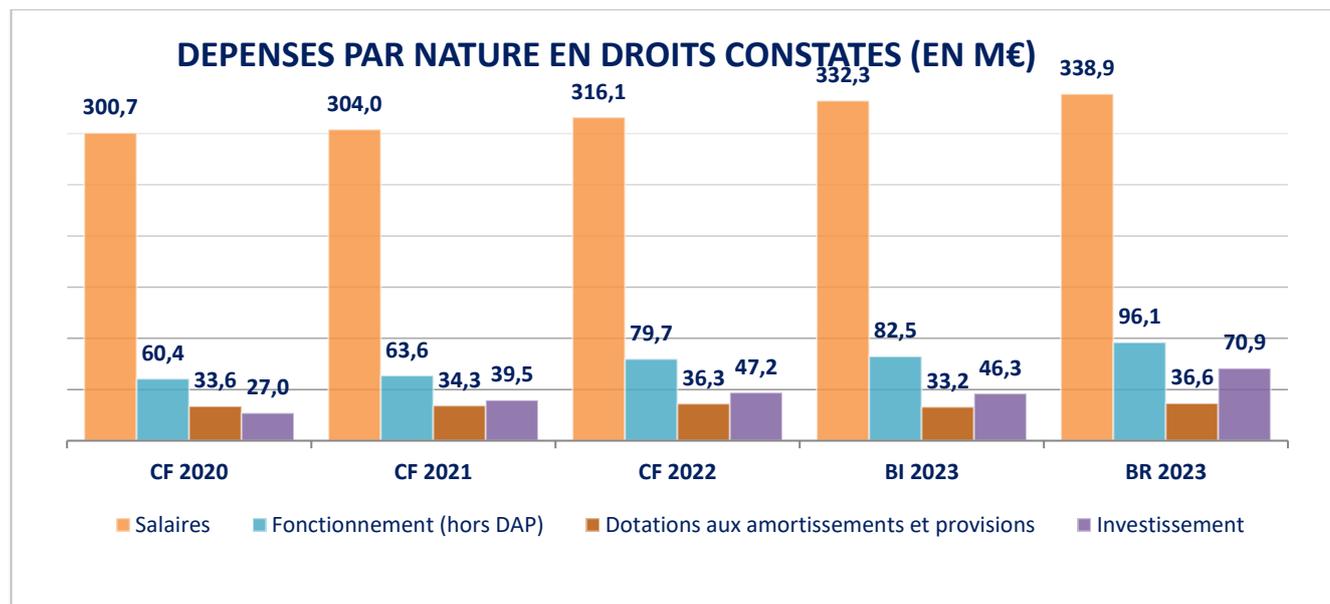


Par type de dépenses, la masse salariale (+6,6 M€ par rapport au BI), les dépenses de fonctionnement (+13,6 M€) sont prévues en hausse. Les dépenses d'investissement sont en forte augmentation par rapport au BI, à 70,9 M€ (+24,6 M€). Cette augmentation est portée à 30 % par les investissements sur contrats de recherche, et à 35% par les investissements sur PPI.

Cette augmentation des dépenses d'investissement est financée à 58 % par l'augmentation parallèle des subventions d'investissement.

La répartition de poids des dépenses par enveloppe est représentée ci-dessous :

	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2023	BR 2023
Salaires	71,3%	68,9%	65,9%	67,2%	62,5%
Fonctionnement (hors DAP)	14,3%	14,4%	16,6%	16,7%	17,7%
Dotations aux amortissements et provisions	8,0%	7,8%	7,6%	6,7%	6,7%
Investissement	6,4%	8,9%	9,9%	9,4%	13,1%
Total Charges de fonctionnement	394,7	401,9	432,2	448,0	471,6
Total Investissement	27,0	39,5	47,2	46,3	70,9



IV - ANALYSE DES INDICATEURS

Avant le passage à la GBCP, la soutenabilité budgétaire s'appréciait seulement au regard du compte de résultat qui devait être présenté à l'équilibre et du niveau de fonds de roulement. L'analyse de ces deux éléments est toujours primordiale en termes de recherche de l'équilibre. Elle permet également d'établir une comparaison avec les exercices précédant la mise en œuvre de la GBCP.

Cependant, cette lecture ne tient pas compte de la dimension pluriannuelle des engagements ni des variations liées à la trésorerie. L'équilibre du budget doit être apprécié à partir de données issues à la fois de la nouvelle comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale :

- ✓ Le solde budgétaire issu du tableau des autorisations budgétaires, complété par l'impact sur la trésorerie des opérations non budgétaires c'est-à-dire la variation prévisionnelle de la trésorerie
- ✓ Le compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement
- ✓ Le niveau de la trésorerie

➤ **Ratios de suivi**

L'analyse financière basée sur les données de la comptabilité générale nous permet, à travers quelques ratios, de caractériser le profil financier de l'établissement et de nous alerter en fonction de seuils définis au niveau national.

Nature de l'indicateur	Mode de calcul - données utilisées	Vigilance	Alerte	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2023	BR 2023
Dépendance aux financements de l'Etat	Ressources propres encaissables / Produits encaissables	< 15%	< 13%	19,5%	21,5%	22,4%	22,4%	23,8%
Poids des charges de fonctionnement	Charges décaissables de fonctionnement général / produits encaissables	> 15%	> 16%	15,9%	16,1%	19,4%	20,0%	22,8%
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / Produits encaissables	> 82%	> 83%	79,3%	76,7%	76,8%	80,7%	80,3%
Taux de déficit	Résultat / total de la classe 7	< 2%	< 0%	1,3%	3,7%	-0,1%	-2,0%	0,0%
Taux d'autofinancement	CAF / Produits encaissables	< 1%	< 0,5%	5,1%	7,2%	3,8%	1,7%	3,8%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / Dépenses d'investissement	< 30%	< 20%	71,8%	72,4%	32,9%	15,0%	22,6%

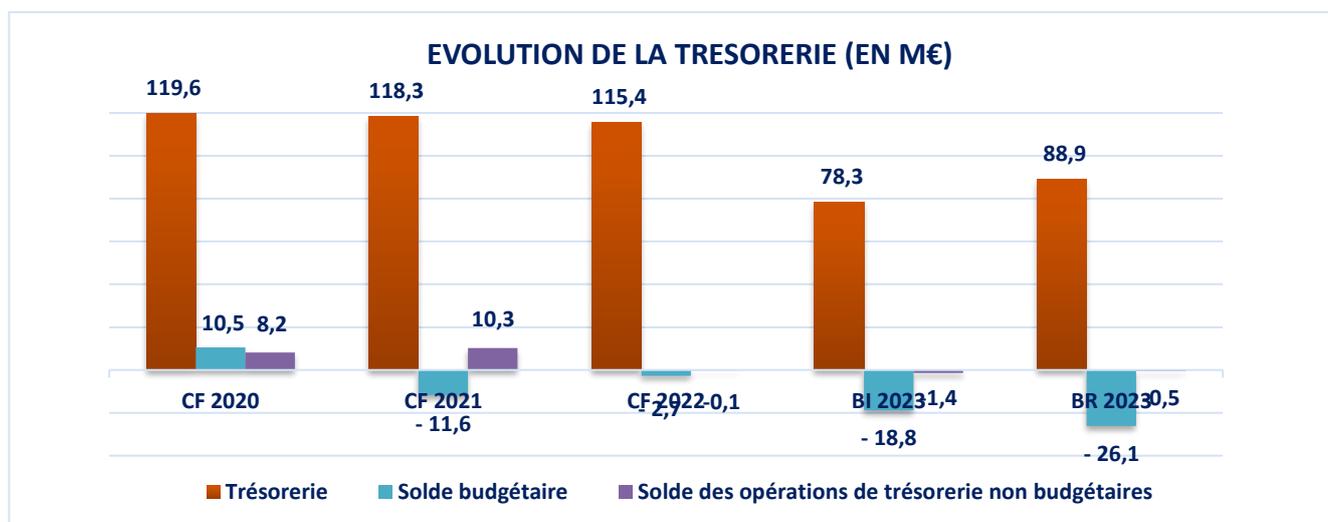
L'analyse des différents ratios montrent que la situation financière de l'université est un peu moins défavorable qu'anticipé au niveau du taux de déficit et de la part de l'autofinancement dans l'investissement. Néanmoins, le poids des charges de fonctionnement atteint un niveau très élevé, qu'il conviendra de faire baisser.

Il faut ajouter que la dynamique des ressources propres de l'université se traduit par une dépendance aux financements de l'Etat largement en dessous des seuils de vigilance.

➤ Analyse des grands indicateurs

Le solde budgétaire représente la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiements de l'exercice. Au BI 2023 ce solde était déficitaire de 18,8 M€. Après le budget rectificatif, ce solde négatif s'établit à 26,1 M€.

La variation de la trésorerie après prise en compte des opérations non budgétaires (cf. annexe T4) est de -26,6 M€. Mise en regard avec le niveau de trésorerie fin 2022 (115,4 M€), cette variation est tout à fait soutenable.



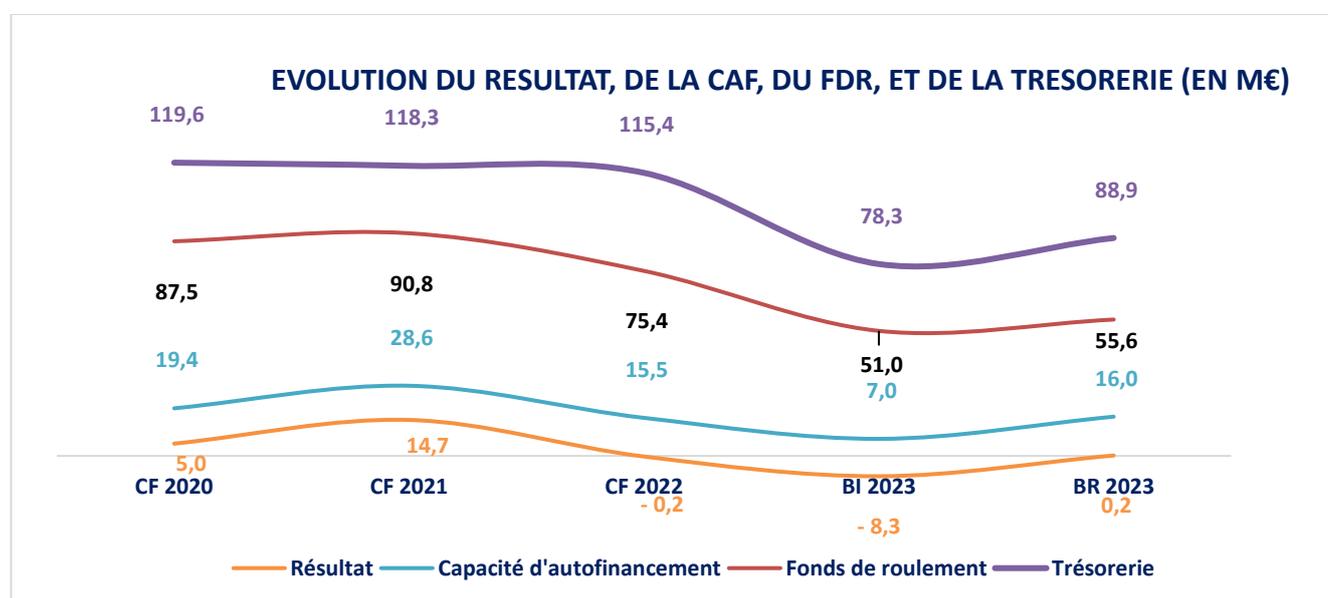
Comme expliqué dès l'introduction, le résultat comptable de l'exercice est équilibré (+176,9 K€). Ce résultat est en partie la résultante d'une dynamique favorable des ressources propres.

La capacité d'autofinancement de 16 M€ est d'un niveau satisfaisant, mais ne permet pas de suffisamment couvrir les dépenses d'investissement. Aussi, un prélèvement sur fonds de roulement est nécessaire pour les financer.

Ainsi, la variation du fonds de roulement, autre indicateur comptable, est de -19,6 M€ (- 18,6M€ au BI 2023)

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des soldes annuels (en M€)

	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2023	BR 2023
Résultat	5,0	14,7	-0,2	-8,3	0,2
Capacité d'autofinancement	19,4	28,6	15,5	7,0	16,0
Fonds de roulement	87,5	90,8	75,4	51,0	55,6
Trésorerie	119,6	118,3	115,4	78,3	88,9
Solde budgétaire	10,5	-11,6	-2,7	-18,8	-26,1
Solde des opérations de trésorerie non budgétaires	8,2	10,3	-0,1	-1,4	-0,5
Restes à payer	51,2	67,5	63,5	40,8	47,8



Malgré des prévisions budgétaires plus favorables qu'au budget initial, le contexte reste très tendu pour l'université Claude Bernard Lyon 1. Les indicateurs financiers en témoignent, avec un résultat tout juste à l'équilibre, une capacité d'autofinancement qui ne couvre plus que 23 % des dépenses d'investissement, et des charges de fonctionnement qui pèsent de plus en plus lourd sur les ressources de l'université. Les paramètres financiers de l'université ont clairement changé.

Toutefois, portée par la dynamique de ses ressources propres et la diversification de ces dernières (notamment grâce aux actions à venir dans le cadre du financement ASDESR sur les fonds européens), l'université parvient à maintenir son niveau d'ambition en matière de recherche et formation.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

REGIME INDEMNITAIRE DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS (RIPEC) VOLET C2 – INDEMNITE FONCTIONNELLE

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR), le régime indemnitaire des enseignants et chercheurs (RIPEC) et personnels assimilés est entré en vigueur.

L'architecture du RIPEC est la suivante :

- une indemnité liée au grade, statutaire (composante « C1 ») dont les montants sont fixés par arrêté ;
- une indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (composante « C2 »n ex-PCA) ;
- une prime liée à la qualité des activités scientifiques et académiques et à l'engagement professionnel (composante « C3 »).

La présente délibération a pour objet de définir les dispositions applicables à l'indemnité fonctionnelle « C2 » au sein de l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) à compter de l'année universitaire 2022/2023.

Les dispositifs indemnitaires de PCA et PRP ne sont plus applicables aux bénéficiaires du présent régime à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour mémoire, la définition des principes de répartition au titre de la composante « C3 » a été approuvée lors de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

Personnels éligibles

Les personnels éligibles à la C2 sont les suivants :

- enseignants-chercheurs et personnels assimilés (astronome, astronome adjoint, physicien, physicien adjoint, sauf les personnels placés en position de délégation en temps complet, en CRCT ou en CPP ainsi que les personnels qui perçoivent des rémunérations complémentaires au titre de l'exercice d'une profession libérale) ;
- enseignants-chercheurs et personnels assimilés mis à disposition de l'UCBL dans le cadre du versement d'un complément de rémunération.

Tous les personnels HU et enseignants du 2nd degré bénéficient de la PCA.

Conditions d'attribution

La composante fonctionnelle « C2 » donne lieu à une indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières confiées aux enseignants-chercheurs et son versement est mensualisé.



Elle permet également d'indemniser l'exercice d'une mission confiée par le Président de l'UCBL pour une durée maximale de 18 mois. Le versement de la prime est alors conditionné à une évaluation des résultats de la mission au regard des objectifs fixés par une lettre de mission établie par le Président.

Dans ce cas, son versement a lieu au terme de la mission. En outre, un rapport de mission est transmis au conseil d'administration.

Les bénéficiaires pourront convertir tout ou partie de cette prime sous forme d'équivalence de service dans la limite d'un plafond de 128 HETD.

Modalités d'attribution

L'indemnité fonctionnelle est attribuée sans qu'une demande de l'intéressé soit nécessaire, dès lors que les conditions exigées sont remplies.

Le montant annuel de cette composante C2 est plafonné par arrêté ministériel par 3 groupes de fonctions ou de niveaux de responsabilité.

La composante « C2 » ne doit pas faire l'objet d'une proratisation en cas de temps partiel ou de délégation à temps incomplet.

Le Président arrête les fonctions et responsabilités concernées ainsi que les montants associés conformément aux principes de répartition des primes définis par le conseil d'administration. La cotation des fonctions et responsabilités exercées figurent dans le tableau ci-dessous.

Cas du cumul de fonctions

Si un personnel enseignant-chercheur appartient à plusieurs groupes de fonctions, il bénéficie du plafond applicable au groupe de fonctions le plus élevé

* *
*

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire à destination des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret susvisé ;

Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs parues au Bulletin Officiel n° 6 du 9 février 2023 ;

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération n° 2021-173 du 21 septembre 2021 relative à la liste des fonctions ouvrant droit à une prime de charges administratives ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 15 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a :**

- approuvé la définition des groupes de fonctions pour l'indemnité fonctionnelle dite « composante C2 » du RIPEC et la détermination des montants annuels bruts associés selon le tableau ci-annexé ;
- abrogé la délibération n° 2021-173 du 21 septembre 2021.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY

Pièces jointes : tableau

ANNEXE

Le tableau ci-dessous définit, pour la composante « C2 », les groupes de fonctions et les plafonds associés :

- groupe 1 : responsabilités particulières ou missions temporaires (montant réglementaire annuel maximum de 6 000 €) ;
- groupe 2 : responsabilités supérieures (montant réglementaire annuel maximum de 12 000 €) ;
- groupe 3 : fonctions de direction (montant réglementaire annuel maximum de 18 000 €).

GROUPES	FONCTIONS ET RESPONSABILITES EXERCEES	PLAFOND ANNUEL BRUT EN €	COMMENTAIRES
Groupe 1 « Responsabilités particulières ou missions temporaires »	Directeurs de services communs	4 000 €	
	Directeurs adjoints de services communs	2000 €	Base 500 € + HETD/750 étudiants
	Directeur des études	3 000 €	
	Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers	4 000 €	
	Suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers	2 000 €	
	Chargés de mission du conseil d'administration, président d'une commission ou d'un groupe de travail statutaire	5 000 €	
	Chargés de mission membres du bureau de l'une des deux commissions du conseil académique	5 000 €	
	Chargés de mission ne faisant pas partie des deux précédentes catégories	4 000 €	
	Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales	6000 €	
	Directeur adjoint de composante	2000 €	Base 500 € + 1 HETD/200 étudiants
Responsable de site		5 000 €	En fonction du nombre d'inscrits + 1 HETD/100 étudiants



Université Claude Bernard



Lyon 1

GROUPES	FONCTIONS ET RESPONSABILITES EXERCEES	PLAFOND ANNUEL BRUT EN €	COMMENTAIRES
Groupe 2 « Responsabilités supérieures »	Vice-présidents délégués des conseils Directeur de composante	8 000 € 8 000 €	Montant en fonction du nombre d'agents/étudiants/budget
Groupe 3 « Fonctions de direction »	Président du conseil académique Vice-président de conseils (CA, Cac)	18 000 € 10 000€	



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA)

Exposé des motifs :

Le titre II du décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 institue une prime de charges administratives (PCA) pouvant être attribuée à certains personnels exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur une responsabilité administrative ou prenant la responsabilité d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.

Pour mémoire, le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 est venu instituer le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). Le périmètre des personnels concernés comprend les professeurs de l'université et les maîtres de conférences régis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984, les personnels enseignants-chercheurs assimilés, les directeurs de recherche et chargés de recherche, les délégués régionaux académiques à la recherche et à l'innovation (Drari).

La présente délibération, au regard des évolutions réglementaires, propose une actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la prime de charges administratives dans la lignée des recommandations établies par les lignes directrices de gestion parues au BO du 9 février 2023.

Personnels éligibles

La PCA peut être désormais attribuée aux personnels suivants exerçant les fonctions définies dans la présente délibération :

- Personnels titulaires des corps des maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers et des professeurs des universités-praticiens hospitaliers ;
- Certains personnels enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur.

Fonctions éligibles

Les fonctions pouvant ouvrir droit à la PCA et les montants annuels plafonds sont établis sur la base des fonctions éligibles à la composante C2 du RIPEC. La liste de ces fonctions figure en annexe du présent document.

Modalités d'attribution

Le Président de l'université arrête ou modifie, au début de chaque année universitaire, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice d'une PCA ainsi que les montants *maxima* de cette prime, après avis du Conseil d'administration.

Les décisions individuelles d'attribution de la PCA ainsi que les montants individuels sont arrêtées par le Président de l'université après avis du Conseil d'administration restreint.

Modalités de versement

La PCA est versée au titre de l'année universitaire. Elle est réputée être attribuée à compter du 1er septembre de l'année universitaire de référence. Les montants individuels sont versés au prorata temporis de la présence sur les fonctions.



Modalités de conversion d'une PCA en décharge de service

L'article 5 du décret n°90-50 susvisé prévoit que « les bénéficiaires d'une prime de charges administratives peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, leur prime en décharge de service, par décision du chef d'établissement, selon des modalités définies par le conseil d'administration ».

A ce titre, les bénéficiaires d'une PCA devront déposer une demande écrite, à l'attention de la directrice, auprès de leur gestionnaire RH au sein du service des ressources humaines pour demander la conversion de leur prime en décharge. Ils devront expressément préciser s'ils souhaitent une conversion totale ou partielle et, le cas échéant, le volume d'heures à convertir.

Cette demande devra parvenir au service des ressources humaines au plus tard le 31 mai de l'année de versement de la PCA.

Les bénéficiaires de décharges de service totales ou partielles ne peuvent être autorisés à effectuer des enseignements complémentaires et ne pourront donc pas être rémunérés au titre des heures complémentaires.

La PCA n'est pas exclusive de la prime de responsabilités pédagogiques (PRP). En revanche, les activités prises en compte dans le service statutaire, au titre du référentiel des équivalences horaires, ne peuvent également donner lieu au versement d'une prime ayant le même objet, notamment la PCA.

Mise en œuvre du dispositif

Le dispositif s'applique à compter du 1er septembre 2022 pour l'année universitaire 2022-2023

* *
*

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du XX mai 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime pour charges administratives selon le détail figurant dans le tableau ci-annexé.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 4

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes : tableau

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

GROUPES	FONCTIONS ET RESPONSABILITES EXERCEES	PLAFOND ANNUEL BRUT EN €	COMMENTAIRES
	Directeurs de services communs	4 000 €	
	Directeurs adjoints de services communs	2000 €	Base 500 € + HETD/750 étudiants
	Directeur des études	3 000 €	
	Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers	4 000 €	
	Suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers	2 000 €	
Groupe 1 « Responsabilités particulières ou missions temporaires »	Chargés de mission du conseil d'administration, président d'une commission ou d'un groupe de travail statutaire	5 000 €	
	Chargés de mission membres du bureau de l'une des deux commissions du conseil académique	5 000 €	
	Chargés de mission ne faisant pas partie des deux précédentes catégories	4 000 €	
	Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales	6000 €	
	Directeur adjoint de composante	2000 €	Base 500 € + 1 HETD/200 étudiants
	Responsable de site	5 000 €	En fonction du nombre d'inscrits + 1 HETD/100 étudiants
Groupe 2 « Responsabilités supérieures »	Vice-présidents délégués des conseils	8 000 €	
	Directeur de composante	8 000 €	Montant en fonction du nombre d'agents/étudiants/budget
Groupe 3 « Fonctions de direction »	Président du conseil académique	18 000 €	
	Vice-président de conseils (CA, Cac)	10 000€	



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (IFSE)

Exposé des motifs :

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 relatif à la liste des primes et indemnités cumulables par exception avec le RIFSEEP, pris en application de l'article 5 du décret du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire dans la Fonction Publique d'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques ;
- Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu les statuts de l'Université ;
- Vu la délibération n°2017-220 du 28 novembre 2017 sur l'homologation des centres CATI ;
- Vu la délibération du 13 décembre 2010 relative à l'attribution de la NBI pour les postes techniques ;
- Vu la délibération du 26 janvier 2021 relative à l'attribution de la NBI pour les postes administratifs ;
- Vu la délibération n°2022-196 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE) ;
- Vu l'avis du comité social d'administration du 15 juin 2023 ;

ARTICLE 1^{er} : COMPOSITION DU RIFSEEP

Le régime indemnitaire des agents fonctionnaires BIATSS de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent ;
- d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), versé annuellement en une ou deux fractions.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



ARTICLE 2 : LES MONTANTS PLANCHERS DE L'IFSE

Les montants planchers de l'IFSE sont définis en annexe 1, dans le respect des plafonds réglementaires.

Ces montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont ajustés, au prorata de la durée effective du travail, pour les personnels à temps partiel, selon les modalités prévues par la réglementation.

L'IFSE est versée mensuellement.

ARTICLE 3 : LES MODULATIONS POSSIBLES DE L'IFSE

Les montants planchers de l'IFSE, fixés par la présente délibération, peuvent être modulés dans la limite des plafonds réglementaires, notamment en cas d'exercice des fonctions particulières suivantes :

- fonction financière pour les agents de la Direction des services financiers, de l'Agence comptable et pour les agents assurant des fonctions de paie et d'appui au pilotage de la masse salariale : versement annuel des montants précisés en annexe 2 ;
- assistants et conseillers de prévention : 250 € brut versés annuellement ;
- agents compétents en radioprotection : 250 € brut versés annuellement ;
- fonction informatique : pour les agents relevant de la BAP E et affecté dans un centre homologué « CATI » conformément à la délibération n°2017-220 du 28 novembre 2017, 327,79€ brut par mois en l'absence de fonctions d'encadrement, 522,24€ brut par mois en cas de fonctions d'encadrement ;
- exercice de fonctions équivalentes à celles ouvrant droit aux NBI prévues par les délibérations du 26 janvier 2021 relative à l'attribution de la NBI pour les postes administratifs et du 13 décembre 2010 relative à l'attribution de la NBI pour les postes techniques.

Les agents percevant une modulation d'IFSE au titre de fonctions informatiques à la date de publication de la présente délibération, bénéficient d'un maintien à titre individuel du montant en place.

ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR

La présente délibération entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration.

ARTICLE 5 : DELIBERATIONS ABROGEES

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°2022-196 du 18 octobre 2022 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE).

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les montants planchers de l'IFSE pour les personnels BIATSS titulaires et les modalités de modulation de ces montants.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : annexes 1 et 2

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Annexe 1 - Régime indemnitaire des fonctionnaires BIATSS de l'UCBL : montants planchers d'IFSE (délibération du xx juin 2023)

	UCBL (Montant annuel)			UCBL (Montant mensuel)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Filière ITRF						
Ingénieur de recherche HC	11 821,80 €	11 818,29 €	11 814,78 €	985,15 €	984,86 €	984,56 €
Ingénieur de recherche	10 874,33 €	10 870,82 €	10 867,31 €	906,19 €	905,90 €	905,61 €
Ingénieur d'Etude HC > ou = 6ème échelon	9 282,66 €	9 279,15 €	9 275,64 €	773,56 €	773,26 €	772,97 €
Ingénieur d'Etude HC < ou = 5ème échelon	7 716,15 €	7 712,64 €	7 709,13 €	643,01 €	642,72 €	642,43 €
Ingénieur d'Etude CN	7 705,62 €	7 702,11 €	7 698,60 €	642,14 €	641,84 €	641,55 €
ASI	6 174,09 €	6 170,58 €	-	514,51 €	514,22 €	-
Technicien CE	5 557,56 €	5 555,16 €	5 552,76 €	463,13 €	462,93 €	462,73 €
Technicien CS	5 550,36 €	5 547,96 €	5 545,56 €	462,53 €	462,33 €	462,13 €
Technicien CN > ou = 6ème échelon	5 543,16 €	5 540,76 €	5 538,36 €	461,93 €	461,73 €	461,53 €
Technicien CN < ou = 5ème échelon	4 701,36 €	4 698,96 €	4 696,56 €	391,78 €	391,58 €	391,38 €
ATRF P 1C	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
ATRF P 2C	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
ATRF	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
Filière AENES						
APAE	9 282,66 €	9 279,15 €	9 275,64 €	773,56 €	773,26 €	772,97 €
AAE	7 716,15 €	7 712,64 €	7 709,13 €	643,01 €	642,72 €	642,43 €
SAENES CE	5 557,56 €	5 555,16 €	5 552,76 €	463,13 €	462,93 €	462,73 €
SAENES CS	5 550,36 €	5 547,96 €	5 545,56 €	462,53 €	462,33 €	462,13 €
SANENES CN > ou = 6ème échelon	5 543,16 €	5 540,76 €	5 538,36 €	461,93 €	461,73 €	461,53 €
SAENES CN < ou = 5ème échelon	4 701,36 €	4 698,96 €	4 696,56 €	391,78 €	391,58 €	391,38 €
ADJENES P 1C	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
ADJENES P 2C	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
ADJENES	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
Filière Bibliothèques						
CONSERVATEUR GÉNÉRAL	10 657,34 €	10 653,83 €	- €	888,11 €	887,82 €	-
CONSERVATEUR EN CHEF	9 272,13 €	9 268,62 €	9 265,11 €	772,68 €	772,39 €	772,09 €
CONSERVATEUR	8 476,65 €	8 473,14 €	8 469,63 €	706,39 €	706,10 €	705,80 €
BIBLIOTHECAIRE	7 716,15 €	7 712,64 €	-	643,01 €	642,72 €	-
BIBAS CE	5 557,56 €	5 555,16 €	-	463,13 €	462,93 €	-
BIBAS CS	5 550,36 €	5 547,96 €	-	462,53 €	462,33 €	-
BIBAS CN > ou = 6ème échelon	5 543,16 €	5 540,76 €	-	461,93 €	461,73 €	-
BIBAS CN < ou = 5ème échelon	4 701,36 €	4 698,96 €	-	391,78 €	391,58 €	-
Mag 1C	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
Mag 2C	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
Mag	3 419,05 €	3 406,85 €	-	284,92 €	283,90 €	-
Filière sociale et santé						
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	7 705,62 €	7 702,11 €	-	642,14 €	641,84 €	-
INFIRMIERES	7 705,62 €	7 702,11 €	-	642,14 €	641,84 €	-
Emplois fonctionnels						
Directeur général des services	21 356,52 €	-	-	1 779,71 €	-	-
ADMENESR	18 482,72 €	-	-	1 540,23 €	-	-
Agent comptable	13 608,24 €	-	-	1 134,02 €	-	-

**Annexe 2 - Montants de la modulation d'IFSE applicable aux fonctions financières
(délibération du XX juin 2023)**

I- Affectation à la direction des services financiers ou à l'Agence comptable

	UCBL (Montant annuel)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Filière ITRF			
Ingénieur de recherche HC	1 515,62 €	1 515,17 €	1 514,72 €
Ingénieur de recherche 1C	1 394,15 €	1 393,70 €	1 393,25 €
Ingénieur de recherche 2C	1 215,15 €	1 214,70 €	1 214,25 €
Ingénieur d'Etude HC > 6ème échelon	1 190,09 €	1 189,64 €	1 189,19 €
Ingénieur d'Etude HC < 5ème échelon	989,25 €	988,80 €	988,35 €
Ingénieur d'Etude CN	987,90 €	987,45 €	987,00 €
ASI	791,55 €	791,10 €	- €
Technicien CE	694,70 €	694,40 €	694,10 €
Technicien CS	693,80 €	693,50 €	693,20 €
Technicien CN > 6ème échelon	692,90 €	692,60 €	692,30 €
Technicien CN < 5ème échelon	587,67 €	587,37 €	587,07 €
ATRF P 1C	420,38 €	418,88 €	- €
ATRF P C2	420,38 €	418,88 €	- €
ATRF	420,38 €	418,88 €	- €
Filière AENES			
APAE	1 190,09 €	1 189,64 €	1 189,19 €
AAE	989,25 €	988,80 €	988,35 €
SAENES CE	694,70 €	694,40 €	694,10 €
SAENES CS	693,80 €	693,50 €	693,20 €
SANENES CN > 6ème échelon	692,90 €	692,60 €	692,30 €
SAENES CN < 5ème échelon	587,67 €	587,37 €	587,07 €
ADJENES P 1C	420,38 €	418,88 €	- €
ADJENES P 2C	420,38 €	418,88 €	- €
ADJENES	420,38 €	418,88 €	- €

II- Affectation au service paie et appui au pilotage

	UCBL (Montant annuel)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Filière ITRF			
Ingénieur de recherche HC	3 031,23 €	3 030,33 €	3 029,43 €
Ingénieur de recherche 1C	2 788,29 €	2 787,39 €	2 786,49 €
Ingénieur de recherche 2C	2 430,30 €	2 429,40 €	2 428,50 €
Ingénieur d'Etude HC > 6ème échelon	2 380,17 €	2 379,27 €	2 378,37 €
Ingénieur d'Etude HC < 5ème échelon	1 978,50 €	1 977,60 €	1 976,70 €
Ingénieur d'Etude CN	1 975,80 €	1 974,90 €	1 974,00 €
ASI	1 583,10 €	1 582,20 €	- €
Technicien CE	1 389,39 €	1 388,79 €	1 388,19 €
Technicien CS	1 387,59 €	1 386,99 €	1 386,39 €
Technicien CN > 6ème échelon	1 385,79 €	1 385,19 €	1 384,59 €
Technicien CN < 5ème échelon	1 175,34 €	1 174,74 €	1 174,14 €

ATRF P 1C	840,75 €	837,75 €	- €
ATRF P C2	840,75 €	837,75 €	- €
ATRF	840,75 €	837,75 €	- €
Filière AENES			
APAE	2 380,17 €	2 379,27 €	2 378,37 €
AAE	1 978,50 €	1 977,60 €	1 976,70 €
SAENES CE	1 389,39 €	1 388,79 €	1 388,19 €
SAENES CS	1 387,59 €	1 386,99 €	1 386,39 €
SANENES CN > 6ème échelon	1 385,79 €	1 385,19 €	1 384,59 €
SAENES CN < 5ème échelon	1 175,34 €	1 174,74 €	1 174,14 €
ADJENES P 1C	840,75 €	837,75 €	- €
ADJENES P 2C	840,75 €	837,75 €	- €
ADJENES	840,75 €	837,75 €	- €



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS BIATSS

Exposé des motifs :

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par un investissement significatif des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques dans les missions et projets listés ci-après :

- la formation et l'insertion professionnelle des étudiants, notamment dans le contexte de poursuite de la mise en œuvre de la loi ORE et de la réforme des études de santé (mise en œuvre des dispositifs en faveur de la réussite étudiante, déploiement des contrats de réussite pédagogique, réforme des BUT, etc.) ;
- le déploiement de la loi de programmation pour la recherche ;
- la poursuite du développement des partenariats extérieurs, se traduisant notamment par un accroissement de l'activité avec les partenaires industriels, la réussite à différents appels à projet (AAP) significatifs (ASDESR, « compétences et métiers d'avenir », etc.), ainsi que la mobilisation pour préparer les réponses à différents AAP ;
- l'investissement dans les groupes de travail installés dans le cadre du projet PLURIEL 2024.

Par leur implication dans ces différents domaines, les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques ont pris en charge, au-delà du simple exercice de leurs fonctions, des missions contribuant de façon significative au bon déroulement des missions de service public confiées à l'établissement telles que définies à l'article L123-3 du code de l'éducation (formation, diplomation des étudiants, soutien aux activités de recherche) et à la réussite de projets stratégiques pour l'établissement.

Cette prime exceptionnelle vise à reconnaître l'engagement professionnel et valoriser la manière de servir des personnels BIATSS au titre de la période comprise entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2023.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat modifié ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2018 portant mise en œuvre du RIFSEEP ;



Vu la délibération du 26 novembre 2019 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les personnels des services sociaux et de santé ;

Vu la délibération du 26 novembre 2019 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les personnels de la filière Bibliothèques ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration en date du 15 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le versement aux personnels titulaires BIATSS d'une prime exceptionnelle pour valoriser leur contribution à la performance de l'établissement suivant les modalités suivantes :

Article 1^{er} :

La présente prime exceptionnelle est versée sous forme de complément indemnitaire annuel (CIA).

Article 2 :

Le présent CIA revêt un caractère exceptionnel et ponctuel. Il sera versé en 2023, au titre de l'investissement particulier des personnels sur la période de référence suivante : 1^{er} mai 2022 – 30 avril 2023.

Article 3 :

Les conditions d'éligibilité au présent CIA sont les suivantes :

- être titulaire et être personnel BIATSS ;
- avoir été en activité au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2023, quel que soit le service d'affectation.

Article 4 :

Le montant du CIA exceptionnel s'élève au maximum à 900 € brut par agent.

Ce montant n'est pas proratisé en fonction de la quotité de travail de l'agent.

En revanche, il fait l'objet d'une proratisation en fonction de la durée de présence sur la période référence (1^{er} mai 2022 – 30 avril 2023).

Les périodes de disponibilité, de congé parental, de détachement sortant et de congé de formation professionnelle n'ouvrent pas le droit au bénéfice de la prime exceptionnelle.

Les congés pour raisons de santé entraînent une proratisation de la prime si l'absence cumulée est supérieure à 6 mois sur la période de référence.



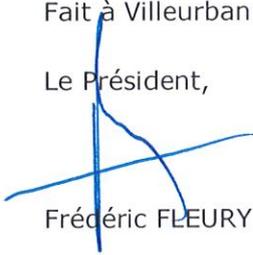
Article 5 :

Le présent CIA exceptionnel est versé dans la limite du plafond annuel de CIA prévu par la réglementation.
Il est cumulable avec l'ensemble des autres dispositifs indemnitaires, notamment l'IFSE et l'intéressement relatif aux recettes de formation continue.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

MARCHE n°22044S DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Exposé des motifs :

- Vu le Code de l'Education ;
- Vu les statuts de l'Université ;
- Vu la délibération de délégation de compétences du CA au Président ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu le PV de la Commission d'Analyse des Offres (CAO) ;

L'Université Claude Bernard Lyon 1 doit renouveler son marché de nettoyage de ses locaux (début des prestations prévu le 01.07.2023).

Le montant estimé du marché public de nettoyage excédant le seuil de 1 000 000 € HT annuel fixé par la délibération de délégation de compétences du conseil d'administration au Président, il est demandé au conseil d'administration d'approuver la passation du marché de nettoyage.

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration approuve** la passation du marché de ménage des locaux et l'attribution des 7 lots selon le classement des offres opéré par l'Assistance à Maitrise d'œuvre au regard de critères objectifs fixés par le règlement de consultation. Ce classement a été validé par la CAO marchés transversaux.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Les 7 lots sont attribués comme suit :

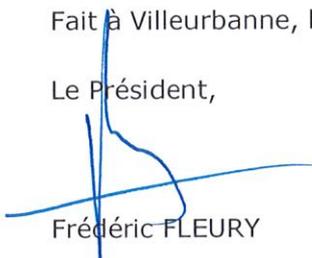
LOTS*	Montants max. estimés	SOCIETE ATTRIBUTAIRE DU LOT
LOT 1 - SLP DOUA	575 000 € HT	CERVIN
LOT 2 - CAMPUS DOUA hors SLP	1 825 000 € HT	GSF MERCURE
LOT 3 - IUT et INSPé	1 450 000 € HT	CERVIN
LOT 4 - Domaine Santé	1 825 000 € HT	GSF MERCURE
LOT 5 - Autres sites	285 500 € HT	ABER PROPRETE
LOTS 6 et 7 (lors réservés)	87 500 € HT	REACTIV 2M -SCOPNEA

**la composition des lots est détaillée dans le CCTP joint.*

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

- CCTP
- CCAP
- Règlement de consultation



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

DIPLOME UNIVERSITAIRE « RECHERCHE EN SOINS ET READAPTATION »

Exposé des motifs :

S'ils bénéficient d'une formation d'initiation à la recherche durant leur formation initiale, les professionnels paramédicaux restent parfois peu équipés pour élaborer un projet de recherche une fois diplômés. Certains d'entre eux, bien que sensibles aux questions de recherche et d'innovation dans les soins ou rééducation/réadaptation et désireux de voir se développer de nouvelles approches, techniques ou outils spécifiques, hésitent à franchir le pas, soit par manque de connaissances et de savoir-faire, soit habités par un sentiment d'illégitimité à initier un projet de recherche.

Ce Diplôme Universitaire, porté par des professionnels – universitaires et de terrain – reconnus pour leurs implications respectives dans le domaine de la recherche appliquée aux soins, à la rééducation et réadaptation, vise à déconstruire ces représentations et à apporter à chaque participant les outils nécessaires à l'élaboration d'un projet de recherche.

Ce DU, d'une durée de 1 an, permettra d'apporter aux participants les connaissances et outils nécessaires à l'élaboration de projets de recherche clinique appliquée aux soins et à la réadaptation, à travers des approches qualitatives et quantitatives. A l'issue du DU, les participants seront capables de concevoir un projet de recherche et de répondre à un appel d'offre (par exemple le Programme Hospitalier de Recherche Infirmière et Paramédicale).

La coordination du DU est assurée par des représentants de l'ISTR, des HCL et du centre hospitalier Le Vinatier.

Publics visés :

Tout professionnel de santé de niveau licence minimum

Ce DU vise à accompagner les professionnels en sciences infirmières, professionnels de la rééducation, professionnels médico-techniques et tout professionnel paramédical ou médical.

Budget prévisionnel-tarifs :

Formation Continue (FC) : 2100 € (prise en charge employeur) / 1800€ (financement individuel)

Cahier des Charges

- Ouverture : 10 inscrits minimum/ 20 maximum
- Enseignements : 83h (70h de cours en présentiel, 6h tutorat, 7h journée de soutenance)
- MCCC :
 - Présentiel obligatoire.
 - Rédaction d'une synthèse de recherche bibliographique
 - Mémoire écrit (rédaction d'un protocole de recherche)
 - Soutenance orale.

Programme

- 5 fois 2 journées de formation en présentiel (voir maquette)
- Tutorat individualisé
- Journée de soutenance



Modalité du Contrôle de Connaissance :

- L'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

- Modalités d'examen :

- ✓ Contrôle continu : rendu d'une synthèse bibliographique : une note / 10
- ✓ Évaluation terminale :
 - Rédaction d'un protocole de recherche de 5 à 20 pages : une note / 30
 - Soutenance 20 min (10 min présentation + 10 min discussion) une note / 30

- Nombre de session d'examen : 2

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de la composante en date du 08/03/2023 ;

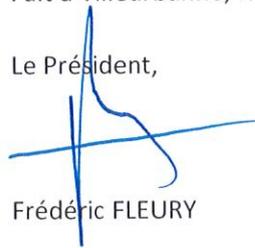
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 13/06/2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la création du DU « Recherche en Soins et Réadaptation » avec une ouverture en janvier 2024.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Maquette du DU Recherche en Soins et Réadaptation



MAQUETTE DIPLOME UNIVERSITAIRE

PARTIE A : PRESENTATION DU PROJET

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme :

DU Recherche en Soins et Réadaptation

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique :

Nom et prénom du responsable Universitaire : Leveque Yohana

Spécialité : Enseignant universitaire

Tel :

E-mail :

UFR de rattachement : Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

Coordinateur du diplôme (si différent du responsable universitaire) :

Anne Joachim

Sébastien Mateo

Florence Schwarzel

Sylvia Toupouzkhania

Paragraphe 3 - Résumé du projet :

Reposant sur des données probantes actualisées, la recherche constitue un enjeu majeur dans l'amélioration des pratiques professionnelles et l'optimisation de la qualité et de la sécurité des soins. Parallèlement, en favorisant la production de nouveaux savoirs, elle participe à la montée en compétences des professionnels de santé et notamment des paramédicaux. Enfin, elle leur permet de s'investir activement dans l'innovation et l'expérimentation de nouvelles approches du soin, de la rééducation et de la réadaptation.

En mars 2022, La Commission Nationale des Coordonnateurs Paramédicaux de la Recherche (CNCPR), a publié un Livre blanc pour le développement de la recherche paramédicale en France. Ce référentiel, organisé en cinq axes, souligne entre autres, la nécessité d'actionner le levier de la formation pour soutenir et développer les compétences en recherche (axe 4).

Tel est l'objectif de ce DU, ouvert à tout professionnel de santé et en particulier les paramédicaux désireux d'acquérir les connaissances minimales requises pour envisager sereinement une implication professionnelle dans le domaine de la recherche.

Paragraphe 4 - Analyse des besoins

Constat : S'ils bénéficient d'une formation d'initiation à la recherche durant leur formation initiale, certains professionnels paramédicaux restent parfois peu équipés pour élaborer un projet de recherche une fois diplômés. Des formations existent mais sont généralistes et ne permettent pas de se former aux spécificités de la recherche paramédicale. D'autres professionnels, bien que sensibles aux questions de recherche et d'innovation dans les soins ou rééducation/réadaptation et désireux de voir se développer de nouvelles approches, techniques ou outils spécifiques hésitent à franchir le pas, soit par manque de connaissances et de savoir-faire, soit habités par un sentiment d'illégitimité à initier un projet de recherche.

Ce Diplôme Universitaire, porté par des professionnels – universitaires et de terrain – reconnus pour leurs implications respectives dans le domaine de la recherche appliquée aux soins, à la rééducation et réadaptation, vise à déconstruire ces représentations et à apporter à chaque participant les outils nécessaires à l'élaboration d'un projet de recherche clinique.

Paragraphe 5 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

- Poser une question scientifique et choisir les outils méthodologiques pour y répondre
- Maîtriser le cadre réglementaire d'un projet de recherche en France
- Connaître les différentes approches de recherche pour éclairer une pratique de soins et réadaptation
- Mener une recherche bibliographique
- Développer son esprit critique concernant la littérature scientifique et ses propres résultats de recherche
- Connaître des outils pour collecter et analyser des données quantitatives et qualitatives dans le domaine paramédical
- Rédiger son protocole et pouvoir répondre à un appel projet

Paragraphe 6 - Durée de l'enseignement

- 1 année universitaire

Volume horaire global : 83h

Répartition du volume horaire : cocher le ou les types d'enseignement pratiqués

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Examen écrit		x
Examen oral	x	
Mémoire à rendre	x	
Rapport de stage à rendre		x
Stage à valider		x

Paragraphe 7 - Public visé :

Tout professionnel de santé de niveau licence minimum, après examen du dossier par le comité pédagogique.

Ce DU vise à accompagner les professionnels en sciences infirmières, professionnels de la rééducation, professionnels médico-techniques et tout professionnel paramédical ou médical.

Les professionnels de santé avec un niveau inférieur à la licence peuvent demander un examen de leur dossier et l'obtention d'une dérogation.

PARTIE B : REGLEMENTATION GENERALE

Paragraphe 8 : Programme et calendrier de la formation

Préciser le total d'heures :

- Enseignement théorique (volume horaire) : 46 heures
- Enseignement pratique (volume horaire) : 24 heures
- Stage (durée) : ...0.....
- Autres (soutenance orale, tutorat individualisé) 13 heures

Paragraphe 9 : Effectif / Sélection / Communication :

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10

Effectif maximum sur Lyon 1 : 20

Mode de sélection des candidats :

Les candidats devront envoyer entre le 15 mai 2023 et le 31 octobre 2023 au secrétariat des DU de l'ISTR (pascale.saccucci@univ-lyon1.fr) et à Anne Joachim (anne-genevieve.joachim@chu-lyon.fr)

- un CV

- une lettre de motivation présentant également leur(s) intérêt(s) de recherche et/ou le contexte dans lequel ils inscrivent leur projet de recherche

Ils devront attendre un accord écrit des responsables pédagogiques du DU pour finaliser leur inscription.

Mode de communication :

La promotion du diplôme universitaire sera réalisée par l'université et les deux centres hospitaliers (CH Vinatier, Hospices Civils de Lyon) grâce à des mailings et la diffusion d'une brochure de présentation.

Les professionnels de ces établissements par leur implantation au sein du territoire Auvergne Rhône Alpes, et leur lien avec le GIRCI régional participeront à son rayonnement.

Paragraphe 10 : Décrire les Méthodes et outils pédagogiques mis en œuvre

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre

- Formation ouverte à distance : Synchronique / Asynchronique
- Exposés théoriques type cours magistral
- Animation de groupe de travail/débat
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Travaux Pratiques
- Travaux Dirigés
- Simulation en plateau technique
- Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo...) :
- Interface numérique (préciser si forum, visioconférence...) :
- Visite de service ou de structure
- Stage
- Autre (préciser) :Tutorat individuel des projets.....

Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires

Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF, ...) : ...Supports de cours en pdf.....

..... oui non sur demande

Supports papier : oui non sur demande

Autre (précisez) : oui non sur demande

Paragraphe 11 : Modalités du contrôle des connaissances

- L'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
- Modalités d'examen :

	OUI	NON	Barème
Examen écrit		x	
Examen oral	x		/30
Rédaction d'un protocole et synthèse bibliographie	x		/30 et /10
Rapport de stage à rendre		x	
Stage à valider		x	

- Détail de l'épreuve écrite :

La rédaction d'une synthèse de recherche bibliographique sur le projet de l'étudiant est demandée à mi-parcours et notée sur 10 (contrôle continu).

L'évaluation finale se compose de la rédaction d'un protocole de recherche (5 à 20 pages) noté sur 30, et d'une présentation orale du projet de recherche notée sur 30 (durée 20 minutes).

- Nombre de session d'examen : 2

- Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme :

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Moyenne générale	x	
Moyenne à chacune des épreuves		x
Admissibilité après l'écrit		x
Stage à valider		x

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ?

Pas de report à l'année suivante

Pour information : Composition du jury de l'examen

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Paragraphe 12 : Tarifs

Montants payés par l'étudiant (droits de scolarité compris).

- Formation Initiale (FI) : non applicable
- Formation Continue (FC) : 2100€ si prise en charge employeur, 1800€ si inscription individuelle

Paragraphe 13 : Annexes

Liste des annexes à compléter :

- Annexe 1 : Nom et qualité des intervenants. Les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.
- Annexe 2 : Programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé
- Annexe 3 : Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du diplôme. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement
- Annexe 4 : Budget détaillé
- Annexe 5 : Evaluation de la formation par les participants

ANNEXES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Annexe 1 : Noms et qualité des intervenants

Benoit Chalencon, Infirmier et chercheur associé à ICAR

Eric Chabanat, psychologue et PhD, MCU à l'ISTR, rattaché au CRNL

Caroline Damasceno, Infirmière en Pratique avancée au CHV, coordinatrice du programme de formation à la recherche interne au CHV

Julie Haesebaert, médecin en santé publique, MCU-PH aux HCL, attachée au laboratoire RESHAPE

Aurélien Hugues, PhD, kinésithérapeute et chercheur au CRNL

Anne Joachim, cadre supérieure de santé à la Direction centrale des soins des HCL

Yohana Lévêque, PhD, orthophoniste et MCU à l'ISTR, rattachée au CRNL

Jacques Luauté, chef du service de médecine physique et de réadaptation neurologique à l'hôpital Henry Gabrielle et directeur de l'ISTR

Sébastien Matéo, MCU Santé et kinésithérapeute, PhD

Annie Moulin, PhD, chargée de recherche CNRS au CRNL

Florence Policard, MCU en sciences infirmières, laboratoire ACTE, université Clermont Auvergne

Lydie Sartelet, chargée de mission à la Direction de la recherche du Vinatier pour l'accompagnement de la recherche

Sylvia Topouzghanian, Orthophoniste, PhD, Cadre Supérieure de Santé au Centre Hospitalier le Vinatier

Charles Quesada, directeur de l'IFMK et kinésithérapeute, PhD

Pascal Roy, PU-PH, UCBL, Laboratoire de statistiques et modélisation pour les sciences de la santé

Agnès Witko, PhD, MCU à l'ISTR, rattachée au DDL

Annexe 2 : Programme détaillé

Accueil, présentation du programme, des responsables et des participants	Equipe pédagogique	2h	Jour 1 11 janvier
Enjeux de la recherche en soins et réadaptation	J Luauté + C Damasceno	2h	
Scientificité	Y Leveque	1h30	
Table ronde Recherche en rééducation : mes doutes et mes joies, pourquoi et comment j'ai lancé mon projet	3 rééducateurs ? C Quesada Nicolas Petit ? (FS) A Vialatte (SM)	1h30	
Ethique de la recherche (dont BPC, intégrité)	A. Witko	2h	Jour 2 12 janvier
Les phases d'un projet de recherche paramédical	Julie Haesebaert, Pôle de santé publique des HCL (mutualiser DU clinique ?)	2h	
Poser une question scientifique	A Joachim et S Mateo	2h CM/TD	
Modalités de validation du DU, objectifs de la démarche de recherche	A Joachim	1h	
Recherche bibliographique et gestion de la bibliographie	Evelyne Decullier (HCL)(relancée)	3h30 TD	Jour 3 1 ^{er} février
Suivi des étudiants : question de recherche et défis bibliographiques	B Chalancon, C Damasceno, M Chrétien	2h TD (groupes de 4 étudiants)	
Complémentarité des approches qualitative et quantitative en recherche en soins et réadaptation ; enjeux et illustrations	Arnaud Simeone (FS contacte)	1h30	
Méthodes qualitatives : approches, collecte et analyse des données	F Policard	7h CM + TP simulation	Jour 4 2 février
Rendu d'un état des lieux bibliographique sur la question de recherche de l'étudiant (Contrôle continu)			1er mars
Méthodes quantitatives : plans, variables, biais et échantillonnage (1/2)	P Roy (à appeler, YL)	5h	Jour 5 4 avril
Méthodologie de la Goal Attainment Scaling	Rachel Bard-Pondare (ergothérapeute, Les Massues, MSc.)	2h	
Abstract, poster et communication orale	Maude Beaudoin	2hCM	Jour 6 5 avril
Gestion des données et statistiques	Anne-Laure Charlois (HCL) (à appeler, YL)	5h CM+TD	

Suivi des étudiants : outils et méthode de recherche	B Chalancon, C Damasceno, M Chrétien	2h TD (groupes de 4 étudiants)	6 juin
Les métiers autour de la recherche clinique (data manager, biostatisticien, ARC, investigateur/promoteur)	Lydie Sarcelet ou V Vial	1h	
Pratique basée sur les preuves	Topouzkhianian	2h	
Méthodologie de création, validation, traduction de questionnaires de santé et d'échelles visuo-analogiques	A Moulin	2h	
Single-case Evaluative Designs	E Chabanat	3h CM-TD	Jour 8 7 juin
Méthodes quantitatives : plans, variables, biais et échantillonnage (2/2)	P Roy	3h	
Partage d'expérience : recherche en soins	C Damasceno	1h	
Présentation des posters	S Mateo et A Joachim	5h	Jour 9 6 septembre
Financement et appels à projets	M Beaudoin	2h	
Législation	L Sarcelet et V Vial	2h	Jour 10 7 septembre
Critique d'articles	S Matéo	2h TD	
Partage d'expérience : recherche dans le domaine médico-technique	JP Dillisenger (SM)	1h	
Publier dans un journal scientifique	C Quesada	2h	
Tutorat individualisé		6h	Créneaux au choix
Journée de soutenance	3 jurys 40min	7h	6 octobre

Total : Cours en présentiel 70h + Tutorat individualisé 6h + Journée de soutenance 7h =83h

Annexe 3 : Equipe pédagogique :

Caroline Damasceno

Florence Schwarzel

Sylvia Topouzkhianian

Anne Joachim

Yohana Lévêque

Sébastien Mateo

Rôle du conseil pédagogique

Le conseil pédagogique s'occupe du recrutement (dont examen des dossiers sur dérogation), de la validation du DU, de l'évaluation du DU par les participants. Il veille à l'adéquation entre les objectifs du DU, les besoins des professionnels souhaitant faire de la recherche, et le déroulé des enseignements. Il se réunit minimum 2 fois par an sur convocation du responsable pédagogique ou coordinateur.

Annexe 4

Budget détaillé

Annexe 5 : Evaluation de la formation par les participants

Process d'évaluation

1. Evaluation de la satisfaction à l'issue de la formation par questionnaire (octobre 2024)
2. Evaluation des acquis de la formation par analyse des grilles d'évaluation des différents travaux demandés dans l'année et via un retour qualitatif des tuteurs (octobre 2024)
3. Evaluation de l'engagement dans une démarche recherche par focus group (Mars 2025)

Questionnaire de satisfaction

Logistique, organisationnel

Le calendrier de la formation vous a-t-il convenu ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout-à-fait

Etes-vous satisfait du déroulé de la formation en termes organisationnels ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout-à-fait

Etes-vous satisfait des aspects logistiques de la formation ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout-à-fait

Comment avez-vous connu ce DU ?

Satisfaction relative au contenu, à la pédagogie

Le contenu de la formation était-il cohérent avec les objectifs annoncés ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout-à-fait

Etes-vous satisfait(e) des connaissances et compétences acquises au cours de ce DU ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout-à-fait

Les cours ont-ils été clairs et accessibles ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout-à-fait

Les enseignements ont-ils suffisamment pris en compte les éléments pratiques de l'exercice professionnel ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout-à-fait

Etes-vous satisfaits de la qualité des interactions avec les enseignants et au sein du groupe ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout-à-fait

Estimation du niveau acquis

Pouvez-vous estimer votre niveau de compétence pour construire et réaliser un projet de recherche avant de commencer ce DU ?

Très insuffisant 1 2 3 4 5 Tout-à-fait suffisant

Pouvez-vous estimer votre niveau de compétence pour construire et réaliser un projet de recherche à l'issue de ce DU ?

Très insuffisant 1 2 3 4 5 Tout-à-fait suffisant

Autres thèmes

Thèmes traités mais pour lesquels plus de temps aurait été nécessaire :

Thèmes utiles pour votre recherche et qui n'ont pas été traités :

Suggestions libres d'amélioration du DU :



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Diplôme d'université « Développer une culture métier et des gestes professionnels spécifiques adaptés aux jeunes enfants en France et à l'international » (CMIAJE)

Exposé des motifs :

L'INSPé de l'académie de Lyon valorise ses compétences développées autour des métiers de la petite enfance et crée un nouveau DU CMIAJE : « Développer une culture métier et des gestes professionnels spécifiques adaptés aux jeunes enfants en France et à l'international ».

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 13 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la création du DU** « Développer une culture métier et des gestes professionnels spécifiques adaptés aux jeunes enfants en France et à l'international ».

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

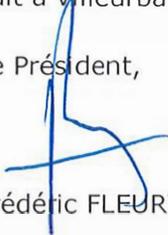
Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

Dossier DU



Diplôme Universitaire :
Développer une culture métier et des gestes professionnels
spécifiques adaptés aux jeunes enfants en France
et à l'international
DU CMIAJE

Un contexte actuel qui justifie la création d'un DU :

Les politiques françaises et internationales actuelles en faveur du développement de l'enseignement pré scolaire (plan maternelle Note de service du 10-1-2023 BO du 12 Janvier 2023, projet de réforme du système scolaire marocain en 2019 portant sur la généralisation du pré scolaire pour tous les enfants de 3 à 5 ans à l'horizon de 2027...) enclenchent actuellement massivement des dynamiques d'accompagnement et de formation des acteurs de l'éducation et de la petite enfance.

L'Inspé fait ainsi l'objet régulièrement de demandes d'accompagnement d'équipes ou de professionnels à titre individuel pour son expertise sur le sujet en raison notamment de l'existence d'un DU déjà existant « Développer une culture métier auprès du jeune enfant » actant de compétences spécifiques dans ce domaine.

Cependant, face au déploiement à grande échelle de ces plans de formation, ce sont plutôt les encadrants, formateurs, superviseurs qui sont visés ou à l'origine de ces demandes avec une double dimension :

**l'acquisition de connaissances et compétences relatives au développement de l'enfant et à ses besoins afin de permettre à ce public d'accompagner des enseignants ou éducateurs de la petite enfance dans l'adoption de gestes professionnels spécifiques liés à cette tranche d'âge mais aussi*

** le développement de gestes professionnels d'encadrement, d'accompagnement et /ou de formation auprès de professionnels et acteurs des services éducation, petite enfance ;*

L'enjeu est donc de permettre à ces encadrants, formateurs et accompagnants de pouvoir constituer des pôles ressources sur des territoires et/ou de s'acculturer sur ce domaine de manière à donner à voir une réelle expertise reposant notamment sur des apports actualisés de la recherche.

Public ciblé par ce DU

Ce DU s'adresse à différents publics :

- Cadres, responsables de secteur, superviseurs, encadrants, formateurs œuvrant au sein de services d'animation, d'éducation, de petite enfance et/ou d'établissement

En individuel ou en équipe issue d'une collectivité territoriale, d'un établissement

Capacité d'accueil et seuil minimal d'ouverture

Seuil minimal : 16

Capacité d'accueil : 25 par promotion

Modalités inscription

- Niveau minimum B2 du CECRL attesté en langue française.
- Une sélection est établie :
- CV et fiche de candidature

La sélection des dossiers se fera en septembre de l'année universitaire de formation

La période de formation s'étend du 1er octobre de l'année au 1er Juillet de l'année n+1.

Les oraux des dossiers ont lieu en juin n+1. Les jurys du 2-8 juillet n+1.

Principes généraux

La formation s'articule autour de 4 modules répondant à trois objectifs distincts :

1. Acquérir des compétences actualisées concernant le jeune enfant et son accompagnement (apport des neurosciences, de la recherche...);
2. Accompagner des dynamiques d'encadrement, d'accompagnement et /ou de formation auprès de professionnels et acteurs des services animation, éducation, petite enfance ;
3. Permettre de constituer des pôles de ressources aptes à déployer des formations auprès de professionnels de la petite enfance

Module 1 : 50h	Acquérir des connaissances actualisées sur le développement psychomoteur, affectif, cognitif et psycho-social du jeune enfant de 2 à 6 ans, développement des compétences mathématiques et scientifiques	20h + 30h (distanciel)
Module 2 : 90h	Accompagner le développement de gestes professionnels spécifiques des professionnels de	60h + 30h (distanciel)

	la petite enfance travaillant auprès d'enfants de 2 à 6 ans	
Module 3 :60h	Concevoir, structurer et piloter des projets de formation et/ou d'accompagnement auprès d'un public de professionnels de la petite enfance	30h+30h (distanciel)
Module 4 :50h + 2h/étudiant de tutorat	<u>Développement professionnel</u> Expliciter ses activités et identifier les compétences auxquelles elles font référence	30h+20h (distanciel) + 2h de tutorat/étudiant

Ces heures seront réalisées pour :

- 140 heures en présentiel (4 semaines de 5j de formation de 7h)
- 110 heures en distanciel asynchrone et travaux de groupe sur la plateforme moodle
- 2h par groupe de 4 ou 5 étudiants en présentiel ou distanciel asynchrone

Module 1 : Acquérir des connaissances actualisées sur le développement psychomoteur, affectif, cognitif et psycho-social du jeune enfant de 2 à 6 ans

* Compétences visées :

- Acquérir des connaissances actualisées au regard de la recherche concernant le développement psychomoteur, affectif, cognitif et psychosocial du jeune enfant de 2 à 6 ans
- Connaître les processus et mécanismes fondamentaux de l'apprentissage (mémoire, attention, fonctions exécutives...)

* Contenus :

- Développement cognitif de l'enfant : neuroplasticité, rôle de l'environnement, mémoire, attention...
- Développement sensoriel de l'enfant
- Développement psychomoteur et moteur de l'enfant : motricité globale/motricité fine
- Développement langagier :
 - Distinguer les différentes fonctions du langage
 - Connaître les étapes du développement langagier de l'enfant
 - Mobiliser des dispositifs et outils au service du développement langagier
 - Relever des indices susceptibles de traduire retards et troubles du langage
 - Connaître les recherches actuelles concernant le plurilinguisme
- Développement des compétences sociales et émotionnelles : neurosciences affectives, théorie de l'attachement
- Signes de repérage de retards et/ou troubles cognitifs

Module 2 : Accompagner le développement de gestes professionnels spécifiques des professionnels de la petite enfance travaillant auprès d'enfants de 2 à 6 ans

Compétences visées :

- Accompagner le développement de gestes professionnels spécifiques à la petite enfance
- Connaître les principaux modèles pédagogiques
- Guider la mise en œuvre des programmes et textes institutionnels
- Construire et accompagner la mise en place d'outils d'évaluation à destination des élèves et/ou des enseignants

Contenus :

- Connaître et maîtriser les textes institutionnels
- Expliciter les textes institutionnels
- Accompagner la mise en œuvre de textes institutionnels
- S'approprier les principaux modèles pédagogiques (behaviorisme, socio constructivisme, enseignement explicite...)
- Prendre en compte les apports de la recherche dans la mise en œuvre d'activités et apprentissages destinés à des jeunes enfants
- Connaître les gestes professionnels spécifiques à la petite enfance
 - * Communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté aux jeunes enfants
 - * Connaître la didactique du français langue orale et les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles ; les méthodes de l'enseignement de la lecture et de l'écriture.
 - * Connaître les didactiques des différents domaines d'apprentissage proposés aux jeunes enfants (mathématiques, sciences, EPS, musique, arts visuels...)
 - * Construire des progressions prenant en compte les compétences en construction de ces jeunes enfants
 - * Mettre en œuvre un environnement qui stimule la curiosité des jeunes enfants, répondant à leurs besoins notamment de jeu, de mouvement, de repos et de découverte et qui multiplie les occasions d'expériences sensorielles, motrices, relationnelles, cognitives en sécurité.
 - * Mettre en place une organisation du temps adaptée à leur âge et qui veille à l'alternance de moments plus ou moins exigeants au plan de l'implication corporelle et cognitive.
 - * Savoir organiser des situations d'apprentissage qui ont du sens pour les élèves, et qui mettent en jeu des manipulations, l'expérience sensible, la recherche de solutions (situations d'expérimentations, problèmes) et des modalités variées de représentation.
 - * Sélectionner des supports ou outils adaptés au regard des compétences des élèves
 - * Mettre en place une évaluation positive
 - * Prendre en compte les différences de développement, d'acquisitions, de rythmes entre enfants.
 - * Savoir repérer chez l'enfant des troubles ou des déficiences,
 - * Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ; l'aider à développer sa confiance en lui

Module 3 : Concevoir, structurer et piloter des projets de formation et/ou d'accompagnement auprès d'un public des professionnels de la petite enfance

Compétences visées :

- A- Penser, concevoir, élaborer
- B- Mettre en œuvre – Animer des modules de formation
- C- Accompagner l'individu et le collectif

Contenus :

A- Elaborer, concevoir, évaluer des modules de formation

**Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.*

**Élaborer un programme de formation : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ;*

**Identifier les conditions qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants. (identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages, identifier les techniques d'animation possibles).*

prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.

**Concevoir le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance. des ressources pédagogiques*

B-Mettre en œuvre – Animer des modules de formation

**Introduire et conclure une séquence de formation.*

**Installer un environnement bienveillant et sécurisant*

**Mettre en oeuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.*

**Accompagner les apprenants dans leur apprentissage : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.*

C- Accompagner l'individu et le collectif

**Accompagner les individus et les équipes dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.*

**Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.*

**Aider chacun à s'engager dans un projet d'enseignement, soutenir et valoriser le développement des compétences professionnelles*

D- Observer - Analyser – Évaluer

**Observer et analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.*

**Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.*

**S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.*

Module 4 : Développement professionnel

Compétences visées :

-Expliciter ses activités et identifier les compétences auxquelles elles font référence

- Réaliser un e-portefolio de compétences

- Analyser de manière réflexive ses points faibles et ses points forts ; son contexte de travail et ses missions

- Construire un projet en équipe

Contenus :

- Analyser son activité et développer de nouvelles compétences
- Sélectionner et/ou construire des traces pertinentes au regard des apports
Destinées à la constitution d'un e-portfolio de compétences
- Travailler à plusieurs
- Construire un projet de formation ou d'accompagnement répondant à une problématique de terrain
- Mettre en place des indicateurs en amont et en aval afin d'évaluer le projet

Coût de l'inscription aux différents modules

L'inscription se fait uniquement au 4 modules annuels en juin précédant l'année de formation. Le coût s'élève :

- À 2830 euros + 170 euros de frais d'inscriptions pour les professionnels en formation continue collective.
- A 1830 euros + 170 euros de frais d'inscriptions pour les professionnels en formation continue individuelle.

Equipe pédagogique

Responsabilité pédagogique du DU :

Séverine GREUSARD, *Chargée de mission école maternelle-petite enfance, INSPE, Université Lyon1*

Vincent Guillerm, *Inspecteur de l'Education nationale, Directeur Adjoint Formation Continue Inspe de Lyon, INSPE, Université Lyon 1*

Equipe pédagogique :

Mathilde Fort *MCF Université Lyon 1 & Université Grenoble Alpes sciences du langage*

Nathalie Blanc *MCF en Sciences de l'Education à l'université Claude-Bernard, Lyon 1) Docteur en Sciences du Langage Laboratoire ICAR*

Anne Céline Reau *Formatrice 1ER Degré, responsable de parcours MEEF 1er degré Inspé Lyon*

Marion Bernard *Formatrice 1er degré Math*

Adeline Chailly *Formatrice 1er degré Français*

Anne Bourdon *Formatrice Physique Chimie*

V Robert *Formatrice 1er degré*

Evaluation de la formation

- **Assiduité**

- **Ecrit:/20**

A-e-portfolio de compétences /10

B-projet d'action de formation ou d'accompagnement visant un public d'acteurs de la petite enfance /10

- **Soutenance orale /20**

Note finale= moyenne des 2 notes

Composition du jury de l'examen

2 formateurs ayant participé à la formation

*En cas de candidature collective portée par un établissement ou une communauté territoriale,
1 membre représentatif de l'institution*

Eléments budgétaires :

(voir doc joint)

Libellé Nature Contrôle Terminal	Libellé Nature Contrôle Partiel	Libellé Nature Contrôle Continu	Libellé Nature Épreuve supplémentaire
Clinique / pratique Dossier - Ecrit - Oral Dossier - Oral Dossier - Oral - Pratique Dossier Démonstration/TP Ecrit Session 1 / Oral Session 2 Ecrit - Pratique Ecrit session 1 / Ecrit session 2 Oral Pratique Pratique - Dossier Pratique - Oral QCM Note de stage Travaux dirigés TP session 1 / Ecrit session 2	Clinique / pratique Dossier - Ecrit - Oral Dossier - Oral Dossier - Oral - Pratique Dossier Démonstration/TP Ecrit - Pratique Ecrit session 1 / Ecrit session 2 Ecrit - Pratique - Oral Oral Pratique Pratique - Dossier Pratique - Oral QCM Travaux pratiques	Contrôle Continu Contrôle Continu Intégral	Clinique / pratique Dossier - Ecrit - Oral Dossier - Oral Dossier - Oral - Pratique Dossier Démonstration/TP Ecrit Session 1 / Oral Session 2 Ecrit - Pratique Ecrit session 1 / Ecrit session 2 Ecrit session unique Ecrit - Pratique - Oral Oral Pratique Pratique - Dossier Pratique - Oral QCM Note de stage TP session 1 / Ecrit session 2

TRAME BUDGET

Effectifs FC individuelle	3
Effectifs FC institutions	22
Total effectifs	25

Droits de scolarité	170.00 €
Droits spécifiques FC inscription Individuelle	1,830.00 €
Droits spécifiques FC inscription collective (institutions)	2,830.00 €

total par inscription 2000
total par inscription 3000

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	Coût horaire	Charges	Total
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	0	64.27 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Personnel vacataire		64.27 €	1	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	200	42.86 €	1	8,572.00 €
Enseignants vacataires	50	42.86 €	1	2,143.00 €
Tutorat FOAD (2h/stagiaire)	18	42.86 €	1	771.48 €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		28.55 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)		28.55 €	1	- €
Intervenant extérieur		28.55 €	1	- €
Total Enseignement				11,486.48 €
Coordination pédagogique heures TD	50	42.86 €	1	2,143.00 €
Ingénierie pédagogique	100	42.86 €	1	4,286.00 €
Secrétariat		10.99 €	1.43	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation	50	18.68 €	1	934.00 €
Total Rémunération				18,849.48 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	Unités	Coût moyen	Total
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)		- €	- €
Frais de communication*			500.00 €
Support outils pédagogiques de formation, video formation		1,500.00 €	1,500.00 €
Reprographie*			- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants	48	17.50 €	840.00 €
Transport intervenant*	16	700.00 €	11,200.00 €
Hébergement*	48	100.00 €	4,800.00 €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants		17.50 €	- €
Transport intervenant*		700.00 €	- €
Hébergement*		100.00 €	
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants	10	17.50 €	175.00 €
Transport intervenant*	4	700.00 €	2,800.00 €
Hébergement*	16	100.00 €	1,600.00 €
Logistique			
Pauses*		- €	- €
Location de salle		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Total frais de fonctionnement			23,415.00 €

PRELEVEMENTS

	Unités	Coût	Total
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	25	45.00 €	1,125.00 €
Reversement droits de scolarité	25	170.00 €	4,250.00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3.30%	2,376.00 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19.4%	13,968.00 €
Total prélèvements			21,719.00 €

TOTAL DEPENSES

63,983.480 €

Produits

Inscriptions	Montant	Effectifs	Montant
Droits de scolarité	170.00 €	22	3,740.00 €
Droits de scolarité	170.00 €	3	510.00 €
Droits spécifiques FC inscription individuelle	1,830.00 €	3	5,490.00 €
Droits spécifiques FC inscription collective (institutions)	2,830.00 €	22	62,260.00 €

TOTAL RECETTES

72,000.00 €

SOLDE

8,016.52 €

TOTAL RECETTES FC inscription Individuelle	6,000.00 €
TOTAL RECETTES FC inscription collective	66,000.00 €
Total	72,000.00 €



Lyon 1

TNSPF

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lyon

DELIBERATION du BUREAU du 2 MAI 2023

Création du DU : « Développer une culture métier et des gestes professionnels spécifiques adaptés aux jeunes enfants en France et à l'international » : DU CMIAJE

Exposé des motifs :

Le Bureau de l'Inspé de l'Académie de Lyon a approuvé à l'unanimité la création du DU : « Développer une culture métier et des gestes professionnels spécifiques adaptés aux jeunes enfants en France et à l'international » : DU CMIAJE

Fait à Lyon, le 3 mai 2023

Le Directeur de l'Inspé

Pierre CHAREYRON

Nombre de membres présents ou représentés : 6

Nombre de voix favorables : 6

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Diplôme d'université « Référent Éducation Inclusive en France ou dans les établissements français à l'étranger » (REF.EI)

Exposé des motifs :

L'INSPé de l'académie de Lyon valorise ses compétences développées autour des métiers de l'inclusion scolaire et crée un nouveau DU REF.EI : « Référent Éducation Inclusive en France ou dans les établissements français à l'étranger »

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 13 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la création du DU REF.EI : « Référent Éducation Inclusive en France ou dans les établissements français à l'étranger ».

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

- Dossier DU REF EI
- Maquette DU
- Fiche budget DU

Diplôme Universitaire Référent Éducation Inclusive en France ou dans les établissements français à l'étranger.

DU.REF.EI

Un contexte actuel qui justifie la création d'un DU:

Les politiques internationales actuelles en faveur de l'éducation inclusive et l'évolution des publics accueillies par les établissements français à l'étranger favorise l'instauration de politiques fortes d'accompagnement et de formations des équipes au sein de ces établissements français sur ces questions.

Des partenaires gestionnaires des établissements français à l'étranger nous sollicitent pour des formations de nature collective.

Les enseignants en postes qui ne bénéficient pas de départ en formation longue durée (type CAPPEI, Congé formation pour master Métiers Education Inclusive) et qui nous sollicitent pour développer des compétences sur l'éducation Inclusive. L'enjeu est donc de permettre aux enseignants de pouvoir prendre en compte la diversité comme norme dans les établissements français à l'étranger et en France.

Public ciblé par ce DU

Ce DU s'adresse à différents publics:

- des enseignants et formateurs en poste qui souhaitent se former aux questions de l'éducation inclusive.
- des enseignants et formateurs des établissements français à l'étranger (tel que la Mission Laïque française, Agence pour l'enseignement Français à l'étranger, Alliance Française...).

Cette formation s'adresse aux enseignants du premier et second degré, avec un niveau équivalent Bac+ 3,

Avec 3 ans d'expérience dans l'enseignement français et ayant atteint le niveau minimum B2 du CECRL attesté en langue française.

Une sélection est établie :

- Sélection complémentaire sur dossier (lettre de motivation, CV, copie des diplômes...) et entretien en visio (avec le coordinateur pédagogique du programme de l'UCBL).

Principes généraux

La formation s'articule autour de 4 modules répondant à trois objectifs distincts:

1. Mettre en oeuvre un enseignement efficace qui s'appuie sur les valeurs de la scolarisation inclusive
2. Connaître le système relatif à l'Éducation inclusive pour se sentir à sa place.
3. Être une personne ressource, un référent, un coordinateur de l'Éducation Inclusive au sein d'une zone.

Le module 1) connaître les apprenants et les processus d'apprentissage.

Le module 2) mettre en œuvre une pédagogie inclusive pour la réussite de tous qui répondent à l'objectif 1 ont un volume global de 55h.

Le module 3 est au choix: A) choix 1, enseigner à l'international au service de l'éducation inclusive au sein d'un réseau d'enseignement, B) choix 2, enseigner dans le système éducatif français. Ce module 3 est porté par un volume de 15h.

Le module 4) être un référent de l'éducation inclusive au sein d'un réseau est porté par un volume de 30h de formation.

L'ensemble de ces heures sont réalisées en distanciel intégral en s'appuyant sur la plateforme Moodle. Environ 25% du temps de formation est réalisé en distanciel synchrone, afin de limiter la complexité liée à l'éloignement géographique et les horaires décalés pour les formateurs et professionnels mais en assurant une dynamique de formation permettant à chacun de rester engagé malgré l'éloignement géographique.

Les 3 objectifs

DU.REF.EI

1. Mettre en œuvre un enseignement efficace qui s'appuie sur les valeurs de la scolarisation inclusive.

Mod.1: Connaître les apprenants et les processus d'apprentissage.

25h

Mod.2: Mettre en œuvre une pédagogie inclusive pour la réussite de tous.

30h

2. Connaître le système de l'Education Inclusive

Mod.3: Choix 1, Enseigner à l'international au service de l'Education Inclusive au sein d'un réseau d'enseignement français

15h

Mod.3: Choix 2, Enseigner dans le système éducatif français

3. Etre une personne ressource, un référent, un coordinateur de l'Education Inclusive au sein d'une « zone ».

Mod.4: Etre un référent Education Inclusive au sein de ce réseau.

30h

100h
En distanciel
intégral
Via Moodle



Description succincte et coûts de l'inscription aux différents modules

L'inscription se fait uniquement au 4 modules annuels pendant la période de juin précédant l'année de formation. Le coût s'élève à 1800 euros + 170 euros de frais d'inscriptions pour les professionnels en formation continue collective. Le coût s'élève à 800 euros + 170 euros de frais d'inscriptions pour les professionnels en formation continue individuelle.

La sélection des dossiers se fait en juillet de l'année précédente. La période de formation s'étend du 1er octobre de l'année au 31 mai de l'année n+1. Les oraux des dossiers ont lieu en juin n+1. Les jurys du 2-8 juillet n+1.

Module 1 : Connaître les apprenants et les processus d'apprentissage

* Modalités de travail possibles : à distance synchrone, à distance asynchrone

* Principaux domaines / compétences visés: L'objectif de ce module est d'amener les étudiants à repérer les besoins de l'élève.

* Volume de travail étudiant : 25h de formation + 15h de travail d'approfondissement

* Description : Pour cela, ils seront amenés à construire collectivement une grille d'observation du fonctionnement cognitif, puis à la mettre à l'épreuve du terrain individuellement. Ils devront définir son utilisation dans le contexte de l'établissement en lien avec la pratique directe de l'apprenant. Ils devront être capables de mettre en contexte son usage et pourront s'appuyer sur cette grille comme outil de construction d'une culture commune au sein du pôle où ils exercent.

Pour accompagner la création de cette grille, ils s'appuieront sur des enseignements portant sur les contenus ci-dessous (colonne de gauche) selon les modalités envisagées (colonne de droite):

Mod.1: Connaître les apprenants et les processus d'apprentissage: 25h.

DU.REF.EI

Les contenus:

Le fonctionnement cognitif: Introduction

La mémoire au service des apprentissages

L'attention et sa régulation

Les fonctions exécutives chef d'orchestre de notre activité mentale

La métacognition pour apprendre à apprendre

La charge mentale comme facteur limitant et levier des apprentissages

Modèles actuels de la motivation et de ses leviers (Deci et Ryan, Viau, sentiment de compétence, contrôle, pertinence, état d'esprit de développement (growth mindset) et locus interne)

Impact des troubles du neurodéveloppement et du comportements sur les apprentissages (Classifications, signes d'appels et critères diagnostiques, répercussions sur les apprentissages)

Ex de modalités envisagées:

Activité d'émergence des représentations existantes (la motivation..)

Présentation de concepts via mini-vidéo (15') par thème (ex: concept d'impuissance apprise, Sentiment de compétence, de contrôle, de pertinence, fonctions exécutives...)

Activité d'appropriation de connaissances, type QCM.

Activité de synthèse sur l'observation de tâches cognitives, sur les critères de diagnostiques versus signes d'appels dans les apprentissages

Activité de synthèse des catégories de troubles (mode inversé à partir de document)

Analyse vidéo du fonctionnement cognitif. Analyse de situation d'élèves et identifications des besoins

Lecture d'article scientifique.

Réalisation d'une carte mentale sur les facteurs d'influence de la motivation et levier de l'enseignant, fonctions cognitives..

Travail à partir de situations réelles mise en commun avec grille d'observation des fonctions cognitives et réflexion sur répercussion dans les apprentissages.

Evaluation: En contrôle continu écrit pour les travaux de groupes +

Présentation finale individuelle sous forme d'un oral en juin.

* Coût du module : Non applicable €

Module 2 : Mettre en œuvre une pédagogie inclusive pour la réussite de tous.

* Modalités de travail possibles : à distance synchrone, à distance asynchrone

* Principaux domaines / compétences visés: Amener les étudiants à proposer des aménagements en réponse aux besoins.

* Volume de travail étudiant : 30h de formation + 15h de travail d'approfondissement

* Description : Pour cela, les étudiants seront amenés à proposer une séance d'enseignement sur un objet qui se prête à un enseignement explicite (en proposant des aménagements en fonction des besoins ou à proposer une séance en proposant des aménagements en fonction de besoins identifiés (fournis, étude de cas).

Pour accompagner ce processus, ils s'appuient sur des enseignements portant sur les contenus ci-dessous (colonne de gauche) selon les modalités envisagées (colonne de droite):

Mod.2: Mettre en œuvre une pédagogie inclusive pour la réussite de tous. 30h.

DU.REF.EI

Les contenus:

La différenciation pédagogique
Accessibilité pédagogique et design universel
De l'observation de la difficulté aux besoins d'adaptation (TND)
De l'observation de la difficulté aux besoins d'adaptation (TC)

Concept de cœur de cible
Enseignement explicite (Données probantes, distinctions avec d'autres approches et les différents sens derrière)
Co-enseignement

L'évaluation au service de l'apprentissage (Michael Jury)

Modalités envisagées:

Présentation conférence/mini-vidéo des modalités et principes de différenciation.
Présentation des définitions sous format lecture ou vignette vidéos.
Mise en situation pratique de différenciation AVANT/PDT/APRES, Activité de dictionnaire collaboratif à créer (V1)
Activité de transformation de situation de différenciation en activité d'accessibilité.
Présentation des concepts et évolutions. A partir des grilles d'observations des fonctions cognitives définir des besoins en fonction des objectifs d'apprentissages.
Transposition numérique du jeu de cartes des besoins-adaptation, Formulation d'hypothèses de besoins.
Présentation des définitions sous format lecture/vignette vidéo/visio.
Activité à partir de compétences scolaires, identifier les différentes compétences mobilisées et soutenir les compétences périphériques ou spécifiques selon les besoins.

Évaluation: En contrôle continu écrit pour les travaux de groupes et individuels.

* Coût du module : Non applicable €

Module 3: Enseigner à l'international au service de l'Éducation Inclusive au sein d'un réseau d'enseignement français.

* Modalités de travail possibles : à distance synchrone, à distance asynchrone

* Principaux domaines / compétences visés: Amener les étudiants à repérer des similitudes et des différences entre quelques systèmes éducatifs.

* Volume de travail étudiant : 15h de formation + 10h de travail d'approfondissement

* Description : Pour cela, les étudiants seront amenés à effectuer un retour réflexif sur leur environnement de travail, avec une analyse comparative des points forts et faiblesses de ces contextes par rapport à ceux étudiés.

Pour accompagner ce processus, ils s'appuient sur des enseignements portant sur les contenus ci-dessous (colonne de gauche) selon les modalités envisagés (colonne de droite):

Mod.3: Choix 1, Enseigner à l'international au service de l'Éducation Inclusive au sein d'un réseau d'enseignement français: 15h.

DU.REF.EI

Les contenus:

Approche historique de l'évolution des valeurs de l'éducation Inclusive et causes de ces changements
Les textes supranationaux (UNESCO, ..) Buisson-Fenet
Comparaison de la notion de handicap selon les systèmes internationaux
Comparaison de la notion de besoins éducatifs particuliers
Comparaison de la notion de difficulté scolaire
Comparaison de la place des paramédicaux dans le milieu scolaire
Comparaison des moyens humains et organisationnels (centralisé vs décentralisé, institutionnalisé ou pas..)

Modalités envisagées:

Présentation conférence/mini-vidéo des modalités et principes de différenciation.
 Présentation des définitions sous format lecture ou vignette vidéos.
 Mise en situation pratique de différenciation AVANT/PDT/APRES, Activité de dictionnaire collaboratif à créer (V1)
 Activité de transformation de situation de différenciation en activité d'accessibilité.
 Présentation des concepts et évolutions. A partir des grilles d'observations des fonctions cognitives définir des besoins en fonction des objectifs d'apprentissages.
 Transposition numérique du jeu de cartes des besoins-adaptation, Formulation d'hypothèses de besoins.
 Présentation des définitions sous format lecture/vignette vidéo/visio.
 Activité à partir de compétences scolaires, identifier les différentes compétences mobilisées et soutenir les compétences périphériques ou spécifiques selon les besoins.



Évaluation: En

Mod.3: Choix 2, Enseigner au service de l'éducation inclusive dans un établissement français: 15h.

DU.REF.EI

Les contenus:

Approche historique de l'évolution des valeurs de l'éducation Inclusive et causes de ces changements
Les textes supranationaux (UNESCO, ..)
La notion de handicap dans le système français
La notion de besoins éducatifs particuliers dans le système français
La notion de difficulté scolaire dans le système français
La place des paramédicaux dans le milieu scolaire français

Modalités envisagées:

Présentation conférence/mini-vidéo des modalités et principes de différenciation.
 Présentation des définitions sous format lecture ou vignette vidéos.
 Mise en situation pratique de différenciation AVANT/PDT/APRES, Activité de dictionnaire collaboratif à créer (V1)
 Activité de transformation de situation de différenciation en activité d'accessibilité.
 Présentation des concepts et évolutions. A partir des grilles d'observations des fonctions cognitives définir des besoins en fonction des objectifs d'apprentissages.
 Transposition numérique du jeu de cartes des besoins-adaptation, Formulation d'hypothèses de besoins.
 Présentation des définitions sous format lecture/vignette vidéo/visio.
 Activité à partir de compétences scolaires, identifier les différentes compétences mobilisées et soutenir les compétences périphériques ou spécifiques selon les besoins.



contrôle continu écrit pour les travaux de groupes et individuels.

* Coût du module : Non applicable €

Module 4: Être un référent Éducation Inclusive au sein d'un réseau.

* Modalités de travail possibles : à distance synchrone, à distance asynchrone

* Principaux domaines / compétences visés: Amener les étudiants à proposer et évaluer une action de personne ressource au sein de leur zone et l'analyser.

* Volume de travail étudiant : 15h de formation + 10h de travail d'approfondissement

* Description : Pour cela, les étudiants seront amenés à proposer une action de personne ressource au sein de leur zone et l'analyser en s'appuyant sur une présentation du contexte et avec une analyse de besoin appuyée sur l'outil Qual'inclu. Leur projet doit être présenté en montrant un recul réflexif sur l'action réalisée.

Pour accompagner ce processus, ils s'appuient sur des enseignements portant sur les contenus ci-dessous (colonne de gauche) selon les modalités envisagées (colonne de droite):

Mod.4: Être un référent Éducation Inclusive au sein d'un réseau: 30h.

DU.REF.EI

Les contenus:

Être une personne ressource

Comment observer l'enseignant et les élèves?

Accompagner les équipes

Le partenariat: posture et analyse systémique.

Le partenariat avec l'AESH.

Le partenariat avec les familles

Travailler en équipe projet

Pilotage EI au sein de l'EFE ou en France

Leadership: conseil et travail des orientations stratégiques des établissements : Piloter une politique inclusive.

Modalités envisagées:

Clarifier la notion de personne ressource de l'éducation Inclusive.

Conférence synchrone.

Mise en situation sur la démarche d'observation à partir d'une analyse vidéo de classe.

La démarche d'accompagnement (Vidéo/ Synchrone), individuel versus collectif.

La démarche Qualinclus

Évaluation: Une soutenance de projet individuel sur la base d'un dossier écrit.

* Coût du module : Non applicable €

Equipe pédagogique

Responsabilité pédagogique du DU :

Alice Gomez, MCF, (HDR), Université Lyon 1, INSPE, Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon

Vincent Guillerm, Inspecteur de l'Éducation nationale, Directeur Adjoint Formation Continue Inspe de Lyon, INSPE, Université Lyon 1

Equipe Pédagogique:

Amandine Rey, MCF, Université Lyon 1, INSPE, Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon.

Violaine Zouakri, Formatrice 2nd degré, enseignante spécialisée, INSPE, Université Lyon 1

Valérie Radawiec, Formatrice 1er degré, enseignante spécialisée, INSPE, Université Lyon 1

Corinne Floquet, Formatrice 1er degré, enseignante spécialisée, INSPE, Université Lyon 1

Corinne Gardie, Formatrice 1er degré, enseignante spécialisée, INSPE, Université Lyon 1

Cécile Zoccali, Formatrice 1er degré, enseignante spécialisée, INSPE, Université Lyon 1

Cécile Poussin, Formatrice 1er degré, enseignante spécialisée, INSPE, Université Lyon 1

Brice Flaquière, Formateur 1er degré, enseignant spécialisé, INSPE, Université Lyon 1, détaché auprès de la Mission Laïque Française.

Fabien Lacroix, Formateur Mission Laïque Française

Evaluation de la formation

Cette formation sera évaluée via le portail des évaluations de l'UCBL. Les résultats de cette évaluation seront accessibles depuis le portail d'information du DU.

Eléments budgétaires:

TRAME BUDGET			
Effectifs FC individuelle	5		
Effectifs FC institutions	15		
Total effectifs	20		
Droits de scolarité	170,00 €		
Droits spécifiques FC inscription Individuelle	830,00 €		total par inscription 1000
Droits spécifiques FC inscription collective (institutions)	1 430,00 €		total par inscription 1600

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	Coût horaire	Charges	Total
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		64,27 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Personnel vacataire		64,27 €	1	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	100	42,86 €	1	4 286,00 €
Enseignants vacataires		42,86 €	1	- €
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) (déclaration GASEL)	60	42,86 €	1	2 571,60 €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		28,55 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)		28,55 €	1	- €
Intervenant extérieur		28,55 €	1	- €
Total Enseignement				6 857,60 €
Coordination pédagogique heures TD	40	42,86 €	1	1 714,40 €
Ingenierie pédagogique	25	42,86 €	1	1 071,50 €
Secrétariat	50	10,99 €	1,43	785,79 €
Salaire BIATSS affecté à la formation	50	18,68 €	1	934,00 €
Total Rémunération				11 363,29 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Unités	Coût moyen	Total
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)		- €	2 500,00 €
Frais de communication*		1 000,00 €	- €
Support outils pédagogiques de formation,video formation		1 500,00 €	1 000,00 €
Reprographie*		- €	1 500,00 €
Autres (à préciser)		- €	- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants		17,50 €	- €
Transport intervenant*		700,00 €	- €
Hébergement*		100,00 €	- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants	5	17,50 €	87,50 €
Transport intervenant*		700,00 €	- €
Hébergement*		100,00 €	- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants		17,50 €	- €
Transport intervenant*		700,00 €	- €
Hébergement*		100,00 €	- €
Logistique			
Pauses*		- €	- €
Location de salle		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Total frais de fonctionnement			- €

PRELEVEMENTS	Unités	Coût		Total
Administration UCBL/prélèvements FC				
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	20	45,00 €		900,00 €
Reversement droits de scolarité	20	170,00 €		3 400,00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3,30%		957,00 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19,4%		5 626,00 €
Total prélèvements				10 883,00 €
TOTAL DEPENSES				22 246,285 €
Produits				
Inscriptions	Montant	Effectifs	Montant	
Droits de scolarité	170,00 €	20	3 400,00 €	
Droits spécifiques FC inscription Individuelle	830,00 €	5	4 150,00 €	
Droits spécifiques FC inscription collective (institutions)	1 430,00 €	15	21 450,00 €	
TOTAL RECETTES				29 000,00 €
SOLDE				6 753,72 €
TOTAL RECETTES FC inscription Individuelle (FOCAL)				24 000,00 €
TOTAL RECETTES FC inscription collective (institutions)				5 000,00 €
TOTAL RECETTE FC				29 000,00 €

Libellé Nature Contrôle Terminal	Libellé Nature Contrôle Partiel	Libellé Nature Contrôle Continu	Libellé Nature Épreuve supplémentaire
Clinique / pratique Dossier - Ecrit - Oral Dossier - Oral Dossier - Oral - Pratique Dossier Démonstration/TP Ecrit Session 1 / Oral Session 2 Ecrit - Pratique Ecrit session 1 / Ecrit session 2 Oral Pratique Pratique - Dossier Pratique - Oral QCM Note de stage Travaux dirigés TP session 1 / Ecrit session 2	Clinique / pratique Dossier - Ecrit - Oral Dossier - Oral Dossier - Oral - Pratique Dossier Démonstration/TP Ecrit - Pratique Ecrit session 1 / Ecrit session 2 Ecrit - Pratique - Oral Oral Pratique Pratique - Dossier Pratique - Oral QCM Travaux pratiques	Contrôle Continu Contrôle Continu Intégral	Clinique / pratique Dossier - Ecrit - Oral Dossier - Oral Dossier - Oral - Pratique Dossier Démonstration/TP Ecrit Session 1 / Oral Session 2 Ecrit - Pratique Ecrit session 1 / Ecrit session 2 Ecrit session unique Ecrit - Pratique - Oral Oral Pratique Pratique - Dossier Pratique - Oral QCM Note de stage TP session 1 / Ecrit session 2

TRAME BUDGET

Effectifs FC individuelle	5
Effectifs FC institutions	15
Total effectifs	20

Droits de scolarité	170.00 €
Droits spécifiques FC inscription Individuelle	830.00 €
Droits spécifiques FC inscription collective (institutions)	1,430.00 €

total par inscription 1000
total par inscription 1600

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	Coût horaire	Charges	Total
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		64.27 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Personnel vacataire		64.27 €	1	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	100	42.86 €	1	4,286.00 €
Enseignants vacataires		42.86 €	1	- €
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) (déclaration GASEL)	60	42.86 €	1	2,571.60 €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		28.55 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)		28.55 €	1	- €
Intervenant extérieur		28.55 €	1	- €
Total Enseignement				6,857.60 €
Coordination pédagogique heures TD	40	42.86 €	1	1,714.40 €
Ingenierie pédagogique	25	42.86 €	1	1,071.50 €
Secrétariat	50	10.99 €	1.43	785.79 €
Salaires BIATSS affecté à la formation	50	18.68 €	1	934.00 €
Total Rémunération				11,363.29 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Unités	Coût moyen	Total
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)		- €	2,500.00 €
Frais de communication*		1,000.00 €	1,000.00 €
Support outils pédagogiques de formation, video formation		1,500.00 €	1,500.00 €
Reprographie*			- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants		17.50 €	- €
Transport intervenant*		700.00 €	- €
Hébergement*		100.00 €	- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			
Restauration intervenants	5	17.50 €	87.50 €
Transport intervenant*		700.00 €	- €
Hébergement*		100.00 €	- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants		17.50 €	- €
Transport intervenant*		700.00 €	- €
Hébergement*		100.00 €	- €
Logistique			
Pauses*		- €	- €
Location de salle		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Total frais de fonctionnement			- €

PRELEVEMENTS	Unités	Coût	Total
Administration UCBL/prélèvements FC			
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	20	45.00 €	900.00 €
Reversement droits de scolarité	20	170.00 €	3,400.00 €
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue		3.30%	957.00 €
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		19.4%	5,626.00 €
Total prélèvements			10,883.00 €

TOTAL DEPENSES	22,246.285 €
-----------------------	---------------------

Produits

Inscriptions	Montant	Effectifs	Montant
Droits de scolarité	170.00 €	20	3,400.00 €
Droits spécifiques FC inscription Individuelle	830.00 €	5	4,150.00 €
Droits spécifiques FC inscription collective (institutions)	1,430.00 €	15	21,450.00 €

TOTAL RECETTES	29,000.00 €
-----------------------	--------------------

SOLDE	6,753.72 €
--------------	-------------------

TOTAL RECETTES FC inscription Individuelle (FOCAL)	24,000.00 €
TOTAL RECETTES FC inscription collective (institutions)	5,000.00 €
TOTAL RECETTE FC	29,000.00 €



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Diplôme Universitaire de Réhabilitation Orale Numérique

Exposé des motifs :

DU de Réhabilitation Orale Numérique,
sous la responsabilité du **Pr Maxime DUCRET**, Professeur de Université – Praticien Hospitalier

Résumé du Projet :

Une des modifications importantes des dernières années en odontologie est venue de l'apparition de flux de travail informatisés et numériques. Ces orientations vers l'informatique et le numérique présentent un avantage novateur indéniable mais sont aussi source d'appréhensions pour de très nombreux praticiens, qui refusent ou retardent le moment du changement. Par exemple, l'apparition croissante de scanners intra-oraux (IOS) dans les cabinets dentaires au cours de ces dernières années illustre cette dynamique et cette transformation profonde de la pratique professionnelle.

Le choix d'un IOS ainsi que son intégration au quotidien est une source d'interrogation pour le chirurgien-dentiste et son équipe. En effet, face au panel très hétérogène de dispositifs médicaux comme les IOS présent sur le marché, il est important et nécessaire d'établir des critères de sélection, tant sur le plan matériel que des logiciels. La compréhension des quelques notions techniques ainsi que la connaissance des éléments susceptibles de compliquer l'intégration d'une caméra optique à notre activité quotidienne suffisent à nous éclairer et orienter notre choix.

Aujourd'hui, les caméras intra-orales commercialisées répondent à une majorité d'indications cliniques. Cependant, ces dernières ne doivent pas être limitées à leur fonction première. Il s'agit du point d'entrée de la chaîne numérique aboutissant à une numérisation partielle ou complète du patient. En effet, il est désormais possible de fusionner tous ces différents « fichiers/calques », acquis sous forme de données numériques (arcades dentaires, volumes osseux, téguments faciaux, cinématique mandibulaire, projets implantaires et/ou prothétiques), permettant la création d'un véritable avatar virtuel du patient au service de l'amélioration des pratiques et de la personnalisation des traitements.

L'idée de ce diplôme est avant tout d'accompagner les praticiens dans ce changement de pratique au travers de 6 séminaires correspondant à 100 heures d'enseignement dont 70 h de simulations procédurales.

En évaluant le changement de pratiques professionnelles au travers d'un portfolio, l'équipe pédagogique souhaite inviter chacun des participants à partager et à iconographier progressivement et avec humilité les différentes étapes de la mise en place du changement dans sa pratique.

Objectifs pédagogiques :

- Découvrir les principes du flux numérique en odontologie
- Identifier les dispositifs médicaux nécessaires et leurs indications cliniques
- Connaitre et indiquer les protocoles de soins en fonction des situations
- Intégrer les dispositifs numériques dans le contexte de la pratique professionnelle
- Identifier les points de vigilance dans le flux numérique et mettre en œuvre des points de contrôle
- Utiliser les outils numériques pour améliorer la communication avec le laboratoire de prothèse et l'équipe de soins

Public visé : Chirurgiens-dentistes

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 16 mai 2023
Vu l'avis favorable de la CFVU du 13 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'ouverture en formation continue du Diplôme Universitaire de Réhabilitation Orale Numérique.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

- Maquette de la formation,
- Programme 2023/2024 détaillé,
- Liste des intervenants,
- Budget



PROJET/PROPOSITION DE MAQUETTE EN VUE D'UNE CREATION

PARTIE A : PRESENTATION DU PROJET

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme :

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE REHABILITATION ORALE NUMÉRIQUE (DURON)

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique :

Nom et prénom du responsable Universitaire : Pr Maxime Ducret

Spécialité : Odontologie (Prothétique et numérique)

Tel portable : UFR de rattachement : Odontologie

Coordinateurs du diplôme (si différent du responsable universitaire) :

- Pr Maxime DUCRET (coordonnées ci-dessus)
- Dr Benjamin Evieux
Spécialité : Odontologie (Prothétique et numérique)
Tel portable :

UFR de rattachement : Centre de soins dentaire/Odontologie

Paragraphe 3 - Résumé du projet :

Une des modifications importantes des dernières années en odontologie est venue de l'apparition de flux de travail informatisés et numériques. Ces derniers présentent un avantage novateur indéniable mais sont aussi source d'appréhensions pour de très nombreux praticiens, qui refusent ou retardent le moment du changement. Par exemple, l'apparition croissante de scanners intra-oraux (IOS) dans les cabinets dentaires au cours de ces dernières années illustre cette dynamique et cette transformation profonde de la pratique professionnelle.

Le choix d'un IOS ainsi que son intégration au quotidien est une source d'interrogation pour le chirurgien-dentiste et son équipe. En effet, face au panel très hétérogène de dispositifs médicaux comme les IOS présent sur le marché, il est important et nécessaire d'établir des critères de sélection, tant sur le plan matériel que des logiciels. La compréhension des quelques notions techniques ainsi que la connaissance des éléments susceptibles de compliquer l'intégration d'une caméra optique à notre activité quotidienne suffisent à nous éclairer et orienter notre choix.

Aujourd'hui, les caméras intra-orales commercialisées répondent à une majorité d'indications cliniques. Cependant, ces dernières ne doivent pas être limitées à leur fonction première. Il s'agit du point d'entrée de la chaîne numérique aboutissant à une numérisation partielle ou complète du patient. En effet, il est désormais possible de fusionner tous ces différents « fichiers/calques », acquis sous forme de données numériques (arcades dentaires, volumes osseux, téguments faciaux, cinématique mandibulaire, projets implantaires et/ou prothétiques), permettant la création d'un véritable avatar virtuel du patient au service de l'amélioration des pratiques et de la personnalisation des traitements.

L'idée de ce diplôme est avant tout d'accompagner les praticiens dans ce changement de pratique au travers de 6 séminaires correspondant à 100 heures d'enseignement dont 70 h de simulations procédurales.

En évaluant le changement de pratiques professionnelles au travers d'un portfolio, l'équipe pédagogique souhaite inviter chacun des participants à partager et à iconographier progressivement et avec humilité les différentes étapes de la mise en place du changement dans sa pratique.

Paragraphe 4 - Analyse des besoins

Après plusieurs dizaines d'années d'attente et de développement technologique, la transformation numérique du métier de chirurgien-dentiste connaît ces trois dernières années une étape importante. En effet, le fait d'avoir dépassé la barrière symbolique de 15 à 20% de praticiens équipés d'une caméra d'empreinte optique dans leurs cabinets est un signe de maturité technologique et d'acceptation par la communauté des professionnels.

Cette étape fait donc naître maintenant plusieurs types de besoins chez les professionnels de l'odontologie :

- Un profil de chirurgien-dentiste débutant, qui ignore tout du numérique et veut découvrir les possibilités qui se présentent à lui
- Un profil de Chirurgien-Dentiste déjà informé et qui souhaite des conseils et se faire accompagner dans cette étape de changement
- Un profil de praticiens « experts » qui ont déjà démarré l'intégration des dispositifs et modifié leurs pratiques. Ce DU sera pour eux l'occasion de faire reconnaître leurs compétences et d'envisager aller plus loin par la suite avec la possibilité d'une deuxième année de DU « clinique » réservé aux meilleurs participants (en projet).

Ce type de formation académique est encore très rare en France. Montpellier est l'université qui possède le plus d'expérience dans le domaine avec un DU qui fonctionne très bien depuis des années et des participants qui viennent de partout en France. Le Pr Maxime Ducret participe justement à ce DU depuis des années et possède une vision globale du programme et du montage avec les partenaires. Le Pr Michel Fages, qui pilote ce DU à Montpellier sera également invité lors du premier séminaire pour garantir d'excellentes relations avec le DU de Montpellier. L'idée est de proposer dans le cadre de ce DU une formation relativement « proche » mais avec des spécificités liées à l'expertise des intervenants que l'équipe pédagogique a sélectionnés.

Paragraphe 5 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

- Découvrir les principes du flux numérique en odontologie
- Identifier les dispositifs médicaux nécessaires et leurs indications cliniques

- Connaitre et indiquer les protocoles de soins en fonction des situations
- Intégrer les dispositifs numériques dans le contexte de la pratique professionnelle
- Identifier les points de vigilance dans le flux numérique et mettre en œuvre des points de contrôle
- Utiliser les outils numériques pour améliorer la communication avec le laboratoire de prothèse et l'équipe de soins

Paragraphe 6 - Durée de l'enseignement

X 1 année universitaire 2 années universitaires 3 années universitaires

Volume horaire global : 100h

Répartition du volume horaire : cocher le ou les types d'enseignement pratiqués

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Enseignement théorique présentiel	X	
Enseignement théorique à distance	X	
Enseignement pratique	X	
Stage		X
Simulation	X	
Autre : visite labo et centre d'usinage	X	

Si vous cochez « non » pour l'item « Simulation », merci d'en préciser la raison :

Paragraphe 7 - Public visé :

La formation proposée est ouverte à tous les professionnels exerçant en milieu de soins notamment les professionnels appartenant aux catégories suivantes :

- professionnels médicaux

PARTIE B : REGLEMENTATION GENERALE

Paragraphe 8 : Programme et calendrier de la formation

Préciser le total d'heures :

- Enseignement théorique en présentiel (volume horaire) : 60 heures
- Enseignement pratique (volume horaire) : 20 heures
- Autres (simulation, e learning) : 20 heures

total 100 heures

(Si l'enseignement à distance est prévu, merci de préciser la plateforme utilisée et si c'est un DIU, qui portera l'hébergement et le financement)

Paragraphe 9 : Effectif / Sélection / Communication :

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 8

Effectif maximum sur Lyon 1 : 20

Mode de sélection des candidats : CV + lettre de motivation

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Mode de communication : Email + plateforme pédagogique UCBL1

Paragraphe 10 : Décrire les Méthodes et outils pédagogiques mis en œuvre

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre

Formation ouverte à distance : Synchrones X / Asynchrones

X Exposés théoriques type cours magistral

X Animation de groupe de travail/débat

Jeux de rôle

Etudes de cas

X Travaux Pratiques

X Travaux Dirigés

X Simulation en plateau technique

X Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo...) : supports de cours power point ou autre format (pdf,...)

X Interface numérique (préciser si forum, visioconférence...) : plateforme pédagogique UCBL1

X Visite de service ou de structure

Stage

Utilisation des locaux ECOS de Lyon 1

Autre (préciser) :

Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires

Numérique : oui X non sur demande

(préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF, ...) : powerpoint, pdf

Supports papier : oui non X sur demande

Autre (précisez) : oui non X sur demande

Paragraphe 11 : Modalités du contrôle des connaissances

- L'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
- Modalités d'examen :

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>Barème</i>
Examen écrit		x	
Examen oral	X		50%
Mémoire à rendre	X		50%
Rapport de stage à rendre		x	
Stage à valider		x	

- Détail de l'épreuve écrite si nécessaire : QCM (nombre / barème), cas clinique (nombre / barème)
- Nombre de session d'examen : 1
- Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme :

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Moyenne générale		X
Moyenne à chacune des épreuves	X	
Admissibilité après l'écrit		X
Stage à valider		X

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ? non
 - o Si oui quelles épreuves sont concernées ?
 - o Pour quelle durée ?
 - o Dans quelles conditions ?
- Autres commentaires ou précisions que vous jugerez utiles ?

Pour information : Composition du jury de l'examen

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Paragraphe 12 : Tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes si DIU)

Montants payés par l'étudiant (droits de scolarité compris).

- Formation Initiale (FI) : 1 000 € (dont 243€ de droits d'inscription)
- Formation Continue (FC) : 3800 (dont 243€ de droits d'inscription)

Paragraphe 13 : Annexes

Liste des annexes à compléter :

- Annexe 1 : Nom et qualité des intervenants. les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.
- Annexe 2 : Programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé
- Annexe 3 : Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du diplôme. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement
- Annexe 4 : Joindre l'avis du Collège de spécialité
- Annexe 5 : Lieux de stages agréés
- Annexe 6 : Budget détaillé
- Annexe 7 : Évaluation de la formation par les participants
- Annexe 8 : Si DIU : convention complétée et signée (modèle fourni)

ANNEXES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA PARTIE B

Annexe 1 : Noms et qualité des intervenants

Annexe 2 : Programme détaillé

Annexe 3 : Equipe pédagogique : Pr Maxime Ducret, Dr Benjamin Evieux, Dr Thomas Fortin,

Dr Raphael Richert

Annexe 4 : Avis du collège (non concerné)

Annexe 5 : Lieux de stage agréés (non concerné)

Annexe 6 : Budget détaillé

Contacteur FOCAL 04 78 77 70 97

Annexe 7 : Modèle d'évaluation de la formation par les participants : Le modèle utilisé sera celui proposé par FOCAL.

Diplôme d'Université de Réhabilitation Orale Numérique (DURON) Année 2023-2024

Programme destiné aux stagiaires

ATTENTION :

Veillez vérifier dès à présent que vous êtes disponible à TOUTES les dates de TOUTES les sessions de la maquette. Aucune absence n'est autorisée.

Veillez noter que ce DU prévoit également du temps de travail personnel

Sauf précision, tous les cours auront lieu en
Salle N°206 à la Faculté de Odontologie de Lyon (2^{ème} étage)
7 rue Guillaume Paradin – 69008 Lyon

Calendrier de la formation

Session 1 : Présentation du DURON	Novembre 2023
Session 2 : Empreinte optique et CFAO directe	Décembre 2023
Session 3 : Conception et communication du projet numérique	Janvier 2024
Session 4 : Flux numérique en prothèse amovible	Mars 2024
Session 5 : Le flux numérique en implantologie	Avril 2024
Session 6 : Environnement et équipe numérique	Mai 2024
Session 7 : Soutenance du mémoire	Fin juin 2024

Session 1 : Présentation du DURON

Novembre 2023

Présentation du DURON	<i>9h-10h</i>	Pr Maxime DUCRET – Dr Benjamin EVIEUX
Présentation des intervenants et des participants Présentation du programme Présentation des modalités de validation du D.U		
Présentation des tuteurs et choix des sujets	<i>10h -11h</i>	Pr Maxime DUCRET – Dr Benjamin EVIEUX
Rétrospectives sur l'évolution de la CFAO et dynamique de changement numérique en odontologie	<i>11h-12h</i>	Pr Maxime DUCRET – Dr Benjamin EVIEUX

Session 2 : Empreinte optique et CFAO directe

Décembre 2023

Jeudi

CM - Les préparations dentaires pour la CFAO en technique directe	<i>8h30-10h30</i>	Pr Michel FAGES
CM - Empreinte optique, technologies et applications	<i>10h30-12h30</i>	Dr Raphaël RICHERT
TP Empreinte optique – TP PAG	<i>14h – 18h</i>	Pr Maxime DUCRET, Pr Michel FAGES, Dr Benjamin EVIEUX, Dr Raphaël RICHERT Industriel : Dentsply – Sirona

Vendredi

CM Introduction à la Conception Assistée par ordinateur (CAO)	<i>8h30-10h30</i>	Mr. Yann KERLAOUEZO
CM Introduction à la Fabrication Assisté par ordinateur (FAO)	<i>10h30-12h30</i>	Dr Adrien NAVEAU
TP CAO-FAO Atelier 1 - CAO en collaboration avec Dentsply Sirona (2h) Atelier 2 - FAO en collaboration avec Formlab (2h)	<i>14h00-18h00</i>	Pr Maxime DUCRET - Dr Benjamin EVIEUX

Session 3 : Conception et communication du projet numérique

Janvier 2024

Jeudi

CM - La photographie en odontologie	<i>8h30-10h00</i>	Dr Thomas DOUGNAC – GALANT
TP - La photographie en odontologie	<i>10h00-12h30</i>	Dr Thomas DOUGNAC - GALANT
CM – La conception numérique du sourire	<i>14h00-15h00</i>	Dr Laurent VENET
TP - Conception numérique du sourire	<i>15h00-18h00</i>	Dr Laurent VENET

Vendredi

CM - Enregistrement numérique des mouvements mandibulaires	<i>8h30-10h00</i>	Dr Maxime JAISSON - Équipe MODJAW
TP Enregistrement numérique des mouvements mandibulaires	<i>10h00-12h30</i>	Dr Maxime JAISSON - Équipe MODJAW
CM - Imagerie 3D	<i>14h00-15h00</i>	Dr Thomas FORTIN
TP Imagerie 3D, Segmentation et Matching	<i>15h00-18h00</i>	Dr Thomas FORTIN - Dr Raphaël RICHERT

Session 4 : Le flux numérique en prothèse adjointe

MARS 2024

Jeudi

CM – Le flux numérique en prothèse amovible complète	<i>8h30-12H30</i>	Pr Catherine MILLET – Dr Benjamin EVIEUX
TP – Empreinte Optique en Prothèse Amovible Partielle et Complète	<i>14h00-18h00</i>	Pr Catherine MILLET – Dr François VIRARD - Mme Cécile BOURRET

Vendredi

CM – Le flux Numérique en Prothèse Amovible Partielle Métallique ou Résine	<i>8h30 – 9h</i>	Pr Maxime DUCRET
CM – Étapes de CAO en Prothèse Amovible Partielle Métallique et en Prothèse Amovible Complète	<i>9h – 10h</i>	Mr. Thomas AVINEN – Mr. Samuel MAURICE
TABLE RONDE – Regards croisés Dentistes / Prothésistes sur le Flux Numérique en Prothèse amovible	<i>10h – 12h30</i>	Pr Maxime DUCRET - Mr. Thomas AVINEN – Mr. Samuel MAURICE
Visite des Laboratoires de Prothèse Bienfait et Corus Pfeffer	<i>14h-18h</i>	Pr Maxime DUCRET

Session 5 : Le Flux Numérique en implantologie

Avril 2024

Jeudi

CM – Fusion des données numériques, planification implantaire et élaboration d’un guide chirurgical	<i>8h30-12h30</i>	Dr Benjamin FITOUCHI
TP - Planification implantaire	<i>14h00-16h</i>	Dr Benjamin FITOUCHI
TP - Conception d’un guide implantaire assisté	<i>16h00-18h</i>	Dr Benjamin FITOUCHI

Vendredi

CM - Planification et Chirurgie assistée par Navigation	<i>8h30-10h</i>	Dr Laurent VENET - Dr Thibault JACQUES-GAGET
TP - Planification et Chirurgie Assistée par Navigation – Atelier 1 - Système NAVIDENT	<i>10h00-12h30</i>	Dr Thibault JACQUES – GAGET
TP - Planification et Chirurgie Assistée par Navigation – Atelier 2 - Système X GUIDE – Logiciel DTX	<i>10h00-12h30</i>	Dr Laurent VENET avec Société NOBEL BIOCARE
CM - Empreinte Optique supra-implantaire	<i>14h00-15h</i>	Dr Antoine GALIBOURG
TP - Empreinte Optique supra-implantaire	<i>16h00-18h</i>	Dr Benjamin EVIEUX – Dr Antoine GALIBOURG

Session 6 : Environnement et équipe numérique

Mai 2024

Jeudi

CM – La communication numérique avec le laboratoire de prothèse – Le rôle de l’assistante	<i>8h30-10h</i>	Dr Benjamin EVIEUX – Mme Lindsay BRUNEAU – Mme Mélilla TABIA
TP - Communication numérique avec le laboratoire (prise de teinte, fiche labo, exportation des fichiers)	<i>10h-12h30</i>	Dr Benjamin EVIEUX – Mme Lindsay BRUNEAU – Mme Mélilla TABIA
CM - Responsabilité des données dans l’univers numérique	<i>14h00-15h</i>	DRS Santé HCL
CM - Obligations comme fabricant de DMSM	<i>15h00-16h00</i>	DRS Santé/Extérieur/Expert
CM CFAO et biomatériaux	<i>16h00-17h00</i>	Dr Brigitte GROSGOGEAT

Vendredi

CM - De la photo au scanner du visage	<i>8h30-9h15</i>	Dr Thomas DOUGNAC - Dr Marie GUILLET
CM - Intelligence artificielle en Odontologie	<i>9h15-10h</i>	Pr Maxime DUCRET
TP De la photo au scanner du visage	<i>10h00-12h00</i>	Dr Thomas DOUGNAC – GALANT – Dr Marie GUILLET - Pr Maxime DUCRET et Dr Benjamin EVIEUX En partenariat avec ASTEM DIGITAL (RAY FACE)

Session 7 : Soutenance du mémoire

Fin juin 2024

Jeudi

Soutenance de 1 à 10	<i>9h00-12h00</i>	<u>Jury</u> :
Soutenance de 10 à 20	<i>13h30-16h00</i>	Pr Maxime DUCRET - Dr Benjamin EVIEUX – Dr Raphaël RICHERT - Mr Yann KERLAOUEZO - Dr Thomas Fortin

Mémoire-Portfolio

Thématique au choix :

Sujets innovants en CFAO

Portfolio illustrant l'intégration du numérique dans le quotidien du cabinet

Format :

Portfolio (maximum 20 pages)

Critères :

Recherches personnelles, réflexivité, iconographie, organisation et mise en page,

Langue :

Français

Forme :

Fichier PDF unique

Annexes Vidéos / Sons : à part

(Attention à la taille de l'envoi)

Noté sur 20

Date limite : **fin mai 2024** par mail à

maxime.ducret@univ-lyon1.fr

et

docteur.benjamin.evieux@gmail.com

TRAME BUDGET		DU REHABILITATION ORALE NUMERIQUE						N° RNCP	
Effectifs FI	2								
Effectifs FC financés	18								
Effectifs FC non financés	0								
Total effectifs	20								
Droits de scolarité FI	243,00 €								
Droits de scolarité FC financés	3 557,00 €								
Droits de scolarité FC non financés	0,00 €								
Droits spécifiques FI	757,00 €								
Droits spécifiques FC financés	64 026,00 €								
Droits spécifiques FC non financés	0,00 €								
CHARGES									
PEDAGOGIE (conception, réalisation, évaluation, qualité*)	CM		TD			TP		Total	
	Nb	Taux chargé	Total CM	Nb	Taux chargé	Total TD	Nb	Taux chargé	Total TP
REMUNERATIONS INTERNES									
Professeur des universités (déclaration GASEL)	0	64,29 €	0,00 €	0	42,86 €	0,00 €	0	28,55 €	0,00 €
Maitre de conférences et assimilés (déclaration GASEL)	0	64,29 €	0,00 €	0	42,86 €	0,00 €	0	28,55 €	0,00 €
Professeur agrégé et assimilés (déclaration GASEL)	0	64,29 €	0,00 €	0	42,86 €	0,00 €	0	28,55 €	0,00 €
Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés (déclaration GASEL)	0	64,29 €	0,00 €	0	42,86 €	0,00 €	0	28,55 €	0,00 €
Coordination pédagogique (heures TD)	0	64,29 €	0,00 €	0	42,86 €	0,00 €	0	28,55 €	0,00 €
Ingénierie pédagogique (heures TD)	0	64,29 €	0,00 €	0	42,86 €	0,00 €	0	28,55 €	0,00 €
Doctorant contractuel (déclaration GASEL)	0	64,29 €	0,00 €	0	42,86 €	0,00 €	0	28,55 €	0,00 €
Hospitalo-universitaires (hors déclaration GASEL)	0	- €	0,00 €	0	- €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
Total rémunérations internes			0,00 €			0,00 €			0,00 €
	CM		TD			TP		Total	
	Nb	Taux chargé	Total CM	Nb	Taux chargé	Total TD	Nb	Taux chargé	Total TP
REMUNERATIONS EXTERNES									
Vacataire pro (salarié du privé)	70	90,59 €	6 340,95 €	0	60,39 €	0,00 €	0	40,26 €	0
Vacataire non pro (fonctionnaire)	0	90,59 €	- €	0	60,39 €	0,00 €	0	40,26 €	0
Rémunération sous convention	0	90,59 €	- €	0	60,39 €	0,00 €	0	40,26 €	0
Rémunération sous convention	0	90,59 €	- €	0	60,39 €	0,00 €	0	40,26 €	0
Rémunération sous convention	0	90,59 €	- €	0	60,39 €	0,00 €	0	40,26 €	0
Total rémunérations externes			6 340,95 €			0,00 €			0,00 €
Total général rémunérations			6 340,95 €			0,00 €			6 340,95 €
FOURNITURES PEDAGOGIQUES									
			Unités	Coût moyen		Total			
Consommables			0	-		-			
Supports, outils pédagogiques de formation, video formation			0	-		-			
Reprographie*			0	0,028 €		-			
Autres (à préciser)						-			
Total fournitures pédagogiques						0,00 €			
TOTAL GENERAL PEDAGOGIE						6 340,95 €			
ACCOMPAGNEMENT									
(social, promotion, professionnel, handicap, mobilité...*)			Nb d'heures	Taux chargé		Total			
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) - Professeur des universités			0	42,86 €		-			
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) - Maitre de conférences et assimilés			0	42,86 €		-			
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) - Professeur agrégé et assimilés			0	42,86 €		-			
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) - Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés			0	42,86 €		-			
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) - Non titulaires			0	42,86 €		-			
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) Autre enseignant contractuel : PAST, MAST, ATER, lecteurs, maîtres de langues			0	42,86 €		-			
Tutorat FOAD (3h/stagiaire) - Doctorant contractuel			0	42,86 €		-			
Autres extérieurs (à préciser)			0	60,39 €		-			
Total accompagnement						0,00 €			
STRUCTURE ET FONCTIONS SUPPORT									
(dépenses non rattachables à la pédagogie ou à l'accompagnement)			Nb d'heures	Taux chargé		Total			
Fonctions support									
Secrétariat			0	12,41 €		-			
Salaires BIATSS affecté à la formation			0	26,58 €		-			
Total structure et fonctions support						6 720,00 €			
COMMUNICATION									
(dépenses non rattachables à la pédagogie ou à l'accompagnement*)			Total						
Frais de communication*			-						
Total communication			0,00 €						
FRAIS ANNEXES à la FORMATION (voir annexe)									
Frais de mission (séminaires/enseignement/tutorat)			Unités	Coût moyen		Total			
Restauration intervenants			0	17,00 €		-			
Transport intervenant*			8	0,45 €		3,60 €			
Hébergement*			7	180,00 €		1 260,00 €			
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme			0	17,00 €		-			
Restauration intervenants			0	-		-			
Transport intervenant*			0	0,00 €		-			
Hébergement*			0	100,00 €		-			
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			0	17,00 €		-			
Restauration intervenants			0	-		-			
Transport intervenant*			0	-		-			
Hébergement*			0	180,00 €		-			
Autres						-			
Total frais annexes						1 263,60 €			
Dotations aux amortissements (voir annexe)									
Investissements pédagogiques <= à 3 ans			0,00 €						
Investissements pédagogiques > à 3 ans			0,00 €						
Autres investissements <= à 3 ans			0,00 €						
Autres investissements > à 3 ans			0,00 €						
Total dotation			0,00 €						
PRELEVEMENTS									
			Unités	Coût		Total			
Administration UCBL/prélevements FC									
Logistique générale Université 45 € par stagiaire			0	45,00 €		-			
Reversement droits de scolarité			20	243,00 €		4 860,00 €			
Prélèvement UCBL 3,3 % des recettes formation continue			0	3,30%		-			
Prélèvement FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue			0	19,4%		0,00 €			
Total prélèvements						4 860,00 €			
TOTAL DEPENSES						19 184,55 €			
Produits									
Inscriptions			Montant	Effectifs		Total			
Droits de scolarité			243,00 €	20		4 860,00 €			
Droits spécifiques FI			757,00 €	2		1 514,00 €			
Droits spécifiques FC financés			3 557,00 €	18		64 026,00 €			
Droits spécifiques FC non financés			0,00 €	0		-			
TOTAL RECETTES						70 400,00 €			
SOLDE						51 215,45 €			
TOTAL RECETTES FC						0,00 €			
TOTAL RECETTES FI						2 000,00 €			



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Diplôme d'université « PRESCRIPTIONS CULTURELLES » : ART ET SANTE

Exposé des motifs :

Ce DU a pour objectif d'améliorer le bien-être des patients et des soignants. De sensibiliser les soignants ou acteurs du soin à l'aide aux soins apportée par les prescriptions culturelles sur le plan psychologique, physique et dans l'amélioration des interactions et des liens soignants-soignés.

Cette formation permettra de développer des savoirs interdisciplinaire et transdisciplinaire en s'appuyant sur l'importance de l'art dans le soin. Allier à des connaissances scientifiques diverses et complémentaires en biologie, psychologie... Améliorer la prise en charge des pathologies des patients âgés et des maladies chroniques, la PEC des maladies pédiatriques.

Un regard attentif aux interactions des soignés et des soignants, et aux effets soignants des prescriptions culturelles.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du comité de coordination des études médicales (CCEM) en date du 7 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 13 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la création du DU « Prescriptions culturelles : art et santé »

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

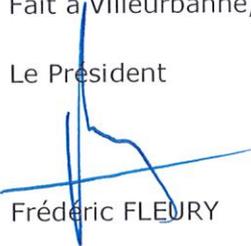
Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président


Frédéric FLEURY

Pièces jointes : projet et budget

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

REAJUSTEMENT DE LA REPARTITION BUDGETAIRE DE LA DOTATION « CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS »

Exposé des motifs :

L'article L841-5 I du code de l'éducation dispose :

« Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur, des établissements mentionnés aux articles L. 443-1 et L. 753-1 du présent code ou à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Les associations d'étudiants mentionnées à l'article L. 811-3 du présent code et, dans chaque établissement, les représentants des étudiants au conseil d'administration et dans les autres conseils, lorsque les établissements en sont dotés, participent à la programmation des actions financées au titre de cet accompagnement ».

Par ailleurs, l'article D.841-9 du code de l'éducation dispose :

« La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements mentionnés au premier alinéa du I de l'article L. 841-5 ou par l'organe en tenant lieu, après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Ils sont transmis pour information au recteur de région académique ».

Le COPIL CVEC, chargé de définir les grandes orientations d'utilisation de la CVEC et la répartition de la dotation annuelle de l'établissement, composé de 10 membres, s'est réuni en séance le 18 avril 2023.

La commission consultative chargée de la programmation et du bilan des actions financées dans le cadre de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) composée de 40 membres s'est réunie en séance le 25 mai 2023.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du COPIL CVEC du 18 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative CVEC du 25 mai 2023 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU du 13 juin 2023 ;

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Après avoir délibéré, le **Conseil d'administration a approuvé**, le financement de l'appel à projets des services et des composantes 2023 – Phase 2 et les demandes de modifications des dotations aux services émergeant à la CVEC comme suit :

Article 1 : Appel à projets des composantes et services – Phase 2

La Commission a émis un avis favorable sur le financement des projets déposés dans le cadre de « Appel à projets CVEC 2023 – phase 2 » suivants :

COMPOSANTES	Projet	Montant total du projet	DEMANDE		AVIS COMMISSION	
			Montant du financement demandé	Part autofinancée du projet	Montant de la subvention CVEC accordée	Part autofinancée arrêtée
Faculté des Sciences	Complément aménagement de la salle 108	2 843,12 €	2 033 €	810,12 €	2 033 €	810,12 €
Faculté d'Odontologie	Equipement du foyer des étudiants	8 510 €	8 510 €	- €	8 510 €	- €
GEP	Fabrication additive et participative eco-efficace	70 000 €	40 000 €	30 000 €	40 000 €	30 000 €
IFSI Villefranche	Sport santé bien-être des étudiants	9 083,19 €	9 084 €	- €	9 084 €	- €
INSPE	Bien-être sur le site de l'INSPE	2 050 €	2 050 €	- €	2 050 €	- €
ISPB	Promotion du bien-être étudiant	16 000 €	16 000 €	- €	16 000 €	- €
IUT	Ouverture culturelle par le théâtre vivant	4 784 €	3 878 €	906 €	3 878 €	906 €
IUT	Espaces détente dans les bibliothèques de Villeurbanne	16 342 €	13 278 €	3 064 €	13 278 €	3 064 €
IUT	Ludothèque	3 150 €	2 560 €	590 €	2 560 €	590 €
IUT	Complément d'aménagement de la cour aux cailloux et Le Studio	11 714 €	9 355 €	2 359 €	9 355,00 €	2 359 €
Maïeutique	Matériel dans l'espace vie étudiante	354 €	354 €	- €	354 €	- €
UFR STAPS	Pôle forme	85 722 €	18 375 €	67 347 €	18 375 €	67 347 €
UFR STAPS	Salle de musculation Jacques Sapin	13 355 €	13 355 €	- €	13 355 €	- €
UFR STAPS	Run for Planet School	7 218 €	3 843 €	3 375 €	3 843 €	3 375 €
TOTAUX		251 126 €	142 675 €	108 451, 12€	142 675 €	108 451, 12€

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SERVICES	Projet	Montant total du projet	DEMANDE		AVIS COMMISSION	
			Montant du financement demandé	Part autofinancée du projet	Montant de la subvention CVEC accordée	Part autofinancée arrêtée
DIRCOM	Village des sciences	27 600 €	23 600 €	4 000 €	23 600 €	4 000 €
DRED	Podcasts Béguintello	6 000 €	6 000 €	- €	6 000 €	- €
DRED	Zoo-stories 2	7 550 €	7 550 €	- €	7 550 €	- €
Mission culture	macSUP	2 180 €	2 180 €	- €	2 180 €	- €
Mission égalité-diversité	Théâtre forum dans les parcours santé	15 000 €	15 000 €	- €	15 000 €	- €
Mission égalité-diversité	Masterclass avec le danseur Sofiane Chalal	2 000 €	2 000 €	- €	2 000 €	- €
SOIE	Aménagement espace accueil	43 575 €	18 000 €	25 575 €	18 000 €	25 575 €
SSU	La réalité augmentée pour promouvoir la santé des étudiants	38 976 €	38 976 €	- €	38 976 €	- €
SUAPS	Séjour "Randonnée-yoga"	11 620 €	9 460 €	2 160,00 €	9 460 €	2 160,00 €
SUAPS	Halle sportive couverte	729 856 €	106 200 €	623 656 €	106 200 €	623 656 €
TOTAUX		884 357 €	228 966 €	655 391 €	228 966 €	655 391 €

Soit un total de **371 641 €** de subvention CVEC aux services et composantes dans le cadre de l'appel à projets CVEC 2023 – Phase 2.

Article 2 : Demandes de modifications des dotations CVEC 2023

Le COPIL CVEC et la Commission ont émis un avis favorable sur les demandes de modifications des dotations CVEC suivantes :

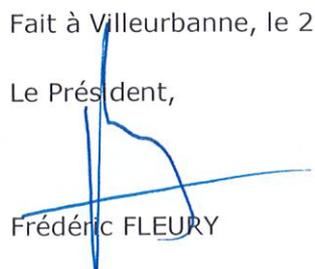
SERVICE	DOTATION INITIALE	MONTANT DE LA MODIFICATION	DOTATION AU BR 2022
DEVU – PVE	292 000 €	- €	245 000 €
FSDIE*	750 000 €	- 100 000 €	650 000 €
SSU	575 000 €	- €	575 000 €
SUAPS	327 000 €	89 250 €	416 250 €
MISSION CULTURE	150 000 €	16 500 €	166 500 €
MISSION EGALITE DIVERSITE	50 000 €	3 000 €	53 000 €
TOTAUX	2 144 000 €	108 750 €	2 152 750 €

* La demande de modification concernant le FSDIE est une demande de report au Budget Initial 2024 (montant reporté sur le FSDIE 2024), conformément à la circulaire du 23-3-2022 (nor : ESR52206041C).

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

- Appel à projets services et composantes – Phase 2
- Projets 2023 Phase 2
- Programmation CVEC 2023 – Budget Rectificatif
- Tableau annexe 1 : liste des projets retenus
- Tableau annexe 2 : liste des actions modifiées

**TABLEAU ANNEXE 1 - LISTE DES PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS
« CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS » 2023 – PHASE 2**

COMPOSANTE/SERVICE	THEMATIQUE	PROJET	BUDGET CVEC
Mission égalité-diversité	Citoyenneté	Théâtre forum dans les parcours santé	15 000 €
DIRCOM	Culture	Village des sciences	23 600 €
DRED	Culture	Podcasts Béguintello	6 000 €
DRED	Culture	Zoo-stories 2	7 550 €
Mission culture	Culture	macSUP	2 180 €
IUT	Culture	Ouverture culturelle par le théâtre vivant	3 878 €
SSU	Santé	La réalité augmentée pour promouvoir la santé des étudiants	38 976 €
INSPE	Santé	Bien-être sur le site de l'INSPE	2 050 €
ISPB	Santé	Promotion du bien-être étudiant	16 000 €
Mission égalité-diversité	Sport	Masterclass avec le danseur Sofiane Chalal	2 000 €
IFSI Villefranche	Sport	Sport santé bien-être des étudiants	9 084 €
UFR STAPS	Sport	Pôle forme	18 375 €
UFR STAPS	Sport	Salle de musculation Jacques Sapin	13 355 €
SUAPS	Sport	Séjour "Randonnée-yoga"	9 460 €
UFR STAPS	Sport	Run for Planet School	3 843 €
Faculté des Sciences	Vie de campus	Complément aménagement de la salle 108	2 033 €
Faculté d'Odontologie	Vie de campus	Equipped du foyer des étudiants	8 510 €
GEP	Vie de campus	Fabrication additive et participative eco-efficace	40 000 €
SOIE	Vie de campus	Aménagement espace accueil	18 000 €
IUT	Vie de campus	Espaces détente dans les bibliothèques de Villeurbanne	13 278 €
IUT	Vie de campus	Le jeu comme moyen de créer du lien - Ludothèque	2 560 €
IUT	Vie de campus	Complément d'aménagement de la cour aux cailloux et Le Studio	9 355 €
Maïeutique	Vie de campus	Matériel mis à disposition dans l'espace vie étudiante	354 €
SUAPS	Vie de campus	Halle sportive couverte	106 200 €
TOTAL		24	371 641 €

TABEAU ANNEXE 2 : LISTE DES ACTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE MODIFICATION AU BUDGET RECTIFICATIF DANS LE CADRE DE LA DOTATION « CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS » EN 2023

SERVICE	THEMATIQUE	ACTION PROGRAMMEE	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF
PÔLE VIE ETUDIANTE	Vie de campus	FSDIE Initiatives	600 000 €	500 000 €
MISSION CULTURE	Culture	Maintenance des pianos en libre-service	1 260 €	11 060 €
MISSION CULTURE	Culture	Festival Gaming Serie	3 300 €	10 000 €
MISSION EGALITE DIVERSITE	Citoyenneté	Festival Hors de Genre	2 000 €	5 000 €
SERVICE UNIVERSITAIRE ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Sport	Elargissement de l'offre des pratiques autonomes	52 000 €	90 000 €
SERVICE UNIVERSITAIRE ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Sport	Manifestations sportives en soirée et les week-ends	57 500 €	68 500 €
SERVICE UNIVERSITAIRE ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Sport	Ateliers équestres, ski, plongée, randonnée, parapente, sorties nature	87 000 €	97 000 €
SERVICE UNIVERSITAIRE ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Sport	Développement et soutien d'activités sites délocalisés	21 500 €	26 500 €
SERVICE UNIVERSITAIRE ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Accompagnement social	Prévention alimentaire au Club des Sports	-	25 250 €
TOTAL			824 560 €	833 310 €



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

PRISE EN CHARGE DE L'ACHAT DE BILLETS D'AVION AU BENEFICE D'ETUDIANTS DE
L'UNIVERSITE A. OUATTARA (CÔTE D'IVOIRE)

Exposé des motifs :

Le docteur LEAUNE a présenté au conseil de l'UFR faculté de médecine Lyon-Est une demande de prise en charge de 3.000 euros (trois mille euros) pour l'achat de billets d'avion au bénéfice de trois étudiants de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké en Côte d'Ivoire dans le cadre de son projet pédagogique intitulé « Entretiens solidaires ».

Le programme comprend des conférences dédiées à la responsabilité sociale et la santé mondiale, des ateliers de travail collaboratif entre étudiants, des présentations de travaux et de projets menés par les étudiants des différents pays et des visites d'associations et services de santé dédiées aux personnes précaires. Il s'agit d'un projet rattaché à l'UE Santé Mondiale et l'UE Solid'aires pour les formations générales de sciences médicales de 2^{ème} et 3^{ème} année.

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université ;
- Vu l'avis du conseil de l'UFR Lyon-Est en date du 17/01/2023 ;
- Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 13/06/2023 ;

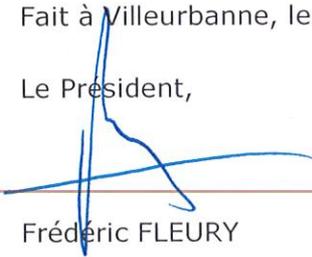
Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la prise en charge de 3 000 euros (trois mille euros) pour l'achat de billets d'avion au bénéfice de trois étudiants de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'action suivante : participation aux « Entretiens Solidaires ».

La dépense sera imputée sur le budget 2023 de l'UFR LYON EST-CF 02F1020 d'après la liste des étudiants bénéficiaires arrêtée en conseil de composante le 17/01/2023.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANT.E.S INFIRMIER.E.S DU VINATIER (AEIV)

Exposé des motifs :

L'association des Etudiant.e.s Infirmier.e.s du Vinatier (AEIV) a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1. Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

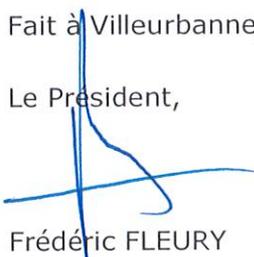
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université ;
- Vu l'avis favorable du GTVE en date du 1er juin 2023;
- Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 13 juin 2023;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande de domiciliation de l'association des Etudiant.e.s Infirmier.e.s du Vinatier (AEIV).**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION EVENEMENT PHARMACIEN-INGENIEUR

Exposé des motifs :

L'association Evènement pharmacien-ingénieur (EPI) a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Cette association n'a pas su démontrer la pérennité de sa demande, qui ciblait principalement l'organisation d'un seul évènement : le Gala des Pharmaciens Ingénieurs, et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis défavorable concernant cette demande.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis défavorable du GTVE en date du 1er juin 2023 ;

Vu l'avis défavorable de la CFVU en date du 13 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a refusé la demande de domiciliation de l'association étudiante Evènement pharmacien-ingénieur (EPI).**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023**APPROBATION AVENANT ACCORD DE PARTENARIAT – PROJET e-Inspé****Exposé des motifs :**

Le Réseau Canopé, en concertation avec le Réseau des Inspé et France Universités, a soumis à l'Université un avenant à l'accord relatif au projet e-Inspé qui intègre l'UCBL-Inspé comme partenaire du projet.

Le projet e-Inspé s'inscrit dans une opération « investissement d'avenir » « territoires d'innovation pédagogique » dédiée aux innovations dans le domaine pédagogique qui est financée par la Caisse des dépôts et consignations.

En vertu des exclusions de la délégation de pouvoir du conseil d'administration (CA) au Président de l'Université en matière d'approbation des accords et conventions relatifs aux opérations « investissement d'avenir », le projet d'avenant est soumis à l'approbation du CA.

* *
*

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2020-221 du 11 décembre 2020 modifiée par délibération du conseil d'administration n°2022-223 du 29 novembre 2022 relative aux délégations de pouvoir du CA au Président ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé l'avenant à l'accord de partenariat du projet e-Inspé.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

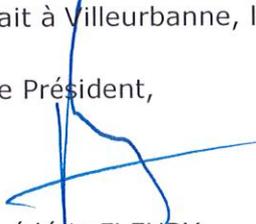
Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièce jointe : avenant à l'accord de partenariat e-Inspé

AVENANT N° 2 À L'ACCORD DE PARTENARIAT DU 25 JUIN 2021

Entre :

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉTRANGER (AEFE)

Établissement public national à caractère administratif, sis 23, place de Catalogne 15014 Paris, n° SIRET 18000608200077, n° TVA intracommunautaire FR52180006082, et représenté par Monsieur Olivier BROCHET en qualité de Directeur général,

Et

CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (CNED)

Établissement public national à caractère administratif régi par les articles R. 426-1 et suivants du Code de l'éducation, sis 2 boulevard Nicéphore Niépce, Téléport 2, BP 80300, 86 963 Futuroscope Cedex, n° SIRET 19752905000183, n° TVA intracommunautaire FR197529050, représenté par Monsieur Jean-Noël TRONC en qualité de Directeur général,

Et

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM)

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel ayant le statut de Grand Établissement, sis 92, rue Saint Martin - 75003 Paris – France, n° SIRET 19753471200017 - APE 85422, n° TVA intracommunautaire FR11197534712, représenté par Madame Bénédicte FAUVARQUE-COSSON en qualité d'Administratrice générale,

Et

ECOLHUMA

Association loi 1901, sise 33, rue du Petit-Musc 75004 PARIS, n° SIRET 752 909 432 00037, n° TVA intracommunautaire FR82752903432, représentée par Monsieur Bertrand MACABEO en qualité de Président,

Et

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONALE (FEI)

Établissement public national à caractère administratif, sis 1 avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres Cedex, n° SIRET 18004306900012, n° TVA intracommunautaire FR 45180043069, représenté par Monsieur Pierre-François MOURIER en qualité de Directeur général,

Et

OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (ONISEP)

Établissement public national à caractère administratif, Adresse siège social : 12 Mail Barthélémy Thimonnier, LOGNES, 77437 Marne La Vallée Cedex 2, n° SIRET 18004302800653, n° TVA intracommunautaire FR2B180043028, représenté par Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY en qualité de Directrice générale,

Et

RÉSEAU CANOPÉ

Établissement public national à caractère administratif régi par les articles D. 314-70 et suivants du code de l'éducation, sis, 1 avenue du Futuroscope, téléport 1, bâtiment @4, CS 80158, 86961 Futuroscope Cedex, n° SIRET 18004301001485, n° TVA intracommunautaire FR62180043010, représenté par Madame Marie-Caroline MISSIR en qualité de Directrice générale,

Ci-après désigné par « Réseau Canopé » ou « le Coordinateur »,

Ci-après désignés ensemble par « les Membres partenaires »,

D'une part

Et

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Jardin du Pharo, 58, bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07, n° SIRET 13001533200013, n° TVA intracommunautaire FR84130015332, représenté par Monsieur Éric BERTON en qualité de Président, *Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) d'Aix-Marseille, sis Campus Etoile, site de Saint-Jérôme, 52 Avenue Escadrille Normandie Niemen, 13013 Marseille,*

Et

UNIVERSITÉ DES ANTILLES

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis campus, Fouillole, BP250, 97110 Pointe-À-Pitre, n° SIRET 19971585500011, n° TVA intracommunautaire FR14199715855, représenté par Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Martinique, sis route du Phare, BP 678, 97262 Fort-de-France,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Guadeloupe, sis Morne Ferret, BP 517, 97178 Abymes Cedex,

Et

UNIVERSITÉ DE BESANCON

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 1 rue Claude Goudimel, 25000 Besançon, n° SIRET 19251215000363, n° TVA intracommunautaire FR14192512150, représenté par Madame Macha WORONOFF en qualité de Présidente,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Besançon, sis 57 avenue de Montjoux BP 41665, 25042 Besançon Cedex,

Et

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 351 cours de la Libération, 33405 Talence, n° SIRET 13001835100010, n° TVA intracommunautaire FR23130018351, représenté par Monsieur Dean LEWIS en qualité de Président,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Bordeaux, sis 160, avenue de Verdun, BP 90152, 33705 Mérignac Cedex,

Et

UNIVERSITÉ BREST BRETAGNE OCCIDENTALE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 3 rue des archives, BP 93837, 29200 Brest, n° SIRET 192903466014, n° TVA intracommunautaire FR68192903466, représenté par Monsieur Pascal OLIVARD en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bretagne, sis 153, rue Saint-Malo, CS 54310, 35043 Rennes Cedex,

Et

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis esplanade de la paix, CS 14032, 14000 Caen, n° SIRET 19141408500016, n° TVA intracommunautaire FR36191414085, représenté par Monsieur Lamri AOUI en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Normandie Caen, sis 186 rue de la Délivrande, CS 25335, 14053, Caen Cedex 04,

Et

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 43 boulevard du onze novembre 1918, BP 761, 69100 Villeurbanne, n° SIRET 19691774400019, n° TVA intracommunautaire FR61196917744, représenté par Monsieur Frédéric FLEURY en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Lyon, sis 5 rue Anselme, 69317 Lyon Cedex,

Et

UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 49, boulevard François Mitterrand, CS 60032, 63000 Clermont-Ferrand, n° SIRET 13002806100013, n° TVA intracommunautaire FR53130028061, représenté par Monsieur Mathias BERNARD en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Clermont-Ferrand, 36, avenue Jean Jaurès, CS 20001, 63407 Chamalières Cedex,

Et

UNIVERSITÉ DE CORSE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis bâtiment Jean Toussaint Desanti, avenue du neuf septembre, BP 52, 20250 CORTE, n° SIRET 19202664900264, n° TVA intracommunautaire FR63192026649, représenté par Monsieur Dominique FEDERICIE en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Corse, BP 52, 20250 Corte,

Et

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Grand château, 28 avenue Valrose, BP 2135, 06100 Nice, n° SIRET 13002566100013, n° TVA intracommunautaire FR31130025661, représenté par Monsieur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Nice, sis 89 avenue George V, 06046 Nice cedex 1,

Et

UNIVERSITÉ CY CERGY PARIS

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 33 BOULEVARD DU PORT, 95000 Cergy, n° SIRET 13002597600015, n° TVA intracommunautaire FR06130025976, représenté par Monsieur Laurent GATINEAU en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Versailles, sis 5 rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye,

Et

UNIVERSITÉ DE DIJON BOURGOGNE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Maison de l'université, campus esplanade Erasme, BP 27877, 21000 Dijon, n° SIRET 19211237300019, n° TVA intracommunautaire FR88192112373, représenté par Monsieur Vincent THOMAS en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Dijon, Bâtiment Gabriel, 6, boulevard Gabriel, 21000 Dijon,

Et

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 621 avenue centrale, 38400 Saint Martin D'Hères, n° SIRET 13002608100013, n° TVA intracommunautaire FR30130026081, représenté par Monsieur Yassine LAKHNECH en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Grenoble, sis 30 avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble,

Et

UNIVERSITÉ DE LA GUYANE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis campus de Troubiran, 2091 route de Baduel, BP 792, 97300 Cayenne, n° SIRET 13002059700014, n° TVA intracommunautaire FR68130020597, représenté par Monsieur Laurent LINGUET en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Guyane, sis Pôle universitaire, 2091 route de Baduel, BP 56001, 97306 Cayenne Cedex,

Et

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Nouville Nanian, 145 avenue James Cook, BP R4, 98800 Nouméa, n° SIRET 13000322100012, n° TVA intracommunautaire FR29130003221, représenté par Madame Catherine RIS en qualité de Présidente, *Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Nouvelle-Calédonie, sis Campus de Nouville, BP R4, 98851 Nouméa Cedex,*

Et

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis campus d'Outumaoro, BP 6570, 98717 Punaauia, n° SIRET 19987001500013, n° TVA intracommunautaire FR95199870015, représenté par Monsieur Patrick CAPOLSINI en qualité de Président, *Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de la Polynésie française, sis BP 6570, 98702 Faa'a, Tahiti, Polynésie française,*

Et

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 15 avenue René Cassin, BP 7151, 97490 Saint-Denis, n° SIRET 19511296600799, n° TVA intracommunautaire FR71199744780, représenté par Monsieur Frédéric MIRANVILLE en qualité de Président, *Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de La Réunion, sis allée des Aigues Marines, Saint-Denis, 97487 La Réunion,*

Et

UNIVERSITÉ DE LILLE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 42 rue Paul Duez, 59800 Lille, n° SIRET 13002975400012, n° TVA intracommunautaire FR88130029754, représenté par Monsieur Régis BORDET en qualité de Président, *Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Lille Hauts-de-France, sis 365 bis rue Jules Guesde, BP 50458, 59658 Villeneuve d'Ascq Cedex,*

Et

UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Hôtel de l'université, 33 rue François Mitterrand, BP 23204, 87000 Limoges, n° SIRET 19870669900321, n° TVA intracommunautaire FR13198706699, représenté par Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE en qualité de Présidente, *Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Limoges, sis 209 boulevard de Vanteaux, 87036 Limoges Cedex,*

Et

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 34 cours Leopold, BP 25233, 54000 Nancy, n° SIRET 13001550600012, n° TVA intracommunautaire FR24130015506, représenté par Madame Hélène BOULANGER en qualité de Présidente,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Nancy-Metz, sis 5 rue Paul Richard, BP 90003, Maxéville, 54528 Laxou Cedex,

Et

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 163 rue Auguste Broussonnet, 34090 Montpellier, n° SIRET 13002979600013, n° TVA intracommunautaire FR20130029796, représenté par Monsieur Philippe AUGÉ en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Montpellier, sis 8 rue de l'Ecole Normale, CS 78290, 34197 Montpellier Cedex,

Et

NANTES UNIVERSITÉ

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 1 quai de Tourville, BP 13522, 44000 Nantes, n° SIRET 13002974700016, n° TVA intracommunautaire FR67130029747, représenté par Madame Carine BERNAULT en qualité de Présidente,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Nantes, sis 23 rue du Recteur Schmitt, BP 92235, 44322 Nantes Cedex,

Et

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis avenue du château de la Source, BP 6749, 45100 Orléans, n° SIRET 19450855200016, n° TVA intracommunautaire FR52194508552, représenté par Monsieur Éric BLOND en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) Centre Val de Loire, sis 72 rue du Faubourg de Bourgogne, 45044 Orléans Cedex 1,

Et

UNIVERSITÉ PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 61, avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil, n° SIRET 19941111700013, n° TVA intracommunautaire FR25199411117, représenté par Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ en qualité de Président,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Créteil, sis Rue Jean Macé, 94380 Bonneuil sur Marne,

Et

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE (UPJV)

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis chemin du Thil, CS 52501, 80025 Amiens Cedex 1, n° SIRET 19801344300017, n° TVA

intracommunautaire FR22198013443, représenté par Monsieur Mohammed BENLAHSEN en qualité de Président,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie d'Amiens, sis 10 Rue des Français Libres, Citadelle, 80080 Amiens,

Et

UNIVERSITÉ DE POITIERS

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 15 rue de l'Hôtel Dieu, 86000 Poitiers, n° SIRET 19860856400375, n° TVA intracommunautaire FR03198608564, représenté par Madame Virginie LAVAL en qualité de Présidente,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Poitiers, sis 5 Rue Shirin Ebadi Bâtiment B20, 86000 Poitiers,

Et

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA)

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 2, avenue Robert Schuman 51100 Reims, n° SIRET 19974478000016, n° TVA intracommunautaire FR73195112966, représenté par Monsieur Guillaume GELLÉ en qualité de Président,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Reims, sis 23 rue Clément Ader, 51100 Reims,

Et

UNIVERSITÉ DE ROUEN-NORMANDIE

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 1 rue Thomas Becket, BP 138, 76130 Mont-Saint-Aignan, n° SIRET 19761904200017, n° TVA intracommunautaire FR25197619042, représenté par Monsieur Laurent YON en qualité de Président,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) Normandie Rouen - Le Havre, sis 1 rue Thomas Becket, BP 138, 76130 Mont-Saint-Aignan,

Et

SORBONNE UNIVERSITÉ

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 21 rue de l'école de médecine, 75006 Paris 6, n° SIRET 13002338500011, n° TVA intracommunautaire FR90130023385, représenté par Madame Christine CLERICI en qualité de Présidente,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Paris, sis 10 rue Molitor, 75016 Paris,

Et

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 4 rue Blaise Pascal, BP 90032, 67000 Strasbourg, n° SIRET 13000545700010, n° TVA intracommunautaire FR44130005457, représenté par Monsieur Michel DENEKEN en qualité de Président,

Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Strasbourg, sis 4 rue Blaise Pascal, BP 90032, 67000 Strasbourg,

Et

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 5 allée Antonio Machado, 31100 Toulouse, n° SIRET 19311383400017, n° TVA intracommunautaire FR90193113834, représenté par Madame Emmanuelle GARNIER en qualité de Présidente,
Agissant au nom de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) Toulouse Occitanie-Pyrénées, sis 56 avenue de l'URSS, BP 64006, 31078 Toulouse Cedex,

Et

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (ENSFEA)

Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 2 route de Narbonne, BP 87, 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE, n° SIRET : 19310143300012, n° TVA intracommunautaire : FR38193101433, représenté par Monsieur Damien TRÉMEAU-BUSSON en qualité de Directeur,

Et

RÉSEAU DES INSTITUTS NATIONAUX SUPÉRIEURS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

Association loi 1901, sise Maison des Universités, 103 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS, n° SIRET 80284428200011, représenté par Monsieur Alain FRUGIERE en qualité de Président,

Ci-après désignés ensemble « **les INSPÉ partenaires** »,

Les Membres partenaires et les INSPÉ partenaires sont ci-après désignés ensemble « **les Partenaires** ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

- Les Partenaires disposent de compétences avérées et complémentaires dans la mise en place d'innovations pédagogiques dans différents domaines de formation ;
- Les Membres partenaires se sont associés en vue de mener conjointement le projet dénommé « e-Inspé » (ci-après « le Projet ») ;
- Réseau Canopé a sollicité auprès du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) un financement via une convention de gré à gré dans le cadre de l'action PIA « Territoires d'innovation pédagogique » dédiée à des innovations dans le domaine pédagogique ;
- Par une décision du 25 juin 2020, le Premier ministre a autorisé la Caisse des dépôts et consignations (ci-après « la CDC ») à contractualiser avec Réseau Canopé dans le cadre d'un accord de gré à gré relatif au Projet ;
- Une convention de financement (ci-après « la Convention de financement ») entre la CDC, opérateur de l'Etat sur l'action « Territoires d'innovation pédagogique », et Réseau Canopé, en qualité de Porteur de projet, a été signée le 22 octobre 2020 ;
- Les Membres partenaires ont signé le 25 juin 2021 un accord de partenariat (ci-après « l'Accord de partenariat ») ayant pour objet de fixer les modalités d'exécution du Projet ainsi que leurs droits et obligations respectifs en résultant, en référence à la Convention de financement signée entre la CDC et Réseau Canopé ;
- Cet Accord de partenariat a été modifié par un avenant n° 1 en date du 31 octobre 2022.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant (ci-après « l'Avenant ») a pour objet :

- d'intégrer les INSPÉ partenaires comme partenaires à l'Accord de partenariat ;
- de modifier la gouvernance du Projet dont les organes intègrent ainsi les INSPÉ partenaires ;
- de définir le cadre général de la participation des INSPÉ partenaires aux Actions du projet.

ARTICLE 2 – INTÉGRATION DES INSPÉ PARTENAIRES

Chaque INSPÉ partenaire est partie à l'Accord de partenariat du 25 juin 2021 à compter de la date de signature du présent Avenant. A ce titre, les droits et obligations découlant de l'Accord de partenariat s'appliquent à chaque INSPÉ partenaire entrant.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DU PROJET

A compter de la date de signature du présent Avenant par les Partenaires, les organes de gouvernance du Projet sont les suivants :

- le Comité de pilotage stratégique (CPS) ;
- le Coordinateur ;
- le Comité éditorial et pédagogique (CEP) ;
- le Conseil scientifique (CS) ;
- le Directeur de Projet.

Le Comité opérationnel et le Comité des partenaires initialement prévus par l'Accord de partenariat sont supprimés à compter de la date de signature du présent Avenant par les Partenaires.

3.1. Le Comité de pilotage stratégique (CPS)

3.1.1. Composition

Le Comité de pilotage stratégique rassemble :

Les Membres partenaires et les INSPÉ partenaires, soit :

- un représentant du Coordinateur ayant le pouvoir de l'engager dans le cadre du Projet ;
- un représentant de chacun des autres Membres partenaires ayant le pouvoir d'engager le Partenaire dans le cadre du Projet ;
- un représentant de chacun des INSPÉ partenaires ayant le pouvoir d'engager l'INSPÉ partenaire dans le cadre du Projet.

Les membres non partenaires, soit :

- le président du Comité éditorial et pédagogique ;
- le président du Conseil scientifique ;
- un représentant de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- un représentant de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ;
- un représentant de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ;
- un représentant de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) ;
- un représentant de la Direction du numérique pour l'éducation (DNE) ;
- un représentant de France Université ;
- un représentant de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) ;
- un représentant du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

La liste des représentants des membres siégeant au Comité de pilotage stratégique et leurs suppléants sera dressée dans une annexe à l'Avenant intitulée « Membres du Comité de pilotage stratégique ». Ces représentants, nommés au sein de leur structure, doivent avoir le pouvoir d'engager les Partenaires dans le cadre du Projet.

Le Comité de pilotage stratégique, via le Coordinateur, devra être informé dans les meilleurs délais de tout changement dans la liste des représentants et/ou de leurs suppléants, notamment en cas de mouvement de personnels, licenciement ou démission de l'un d'entre eux. La liste des membres du Comité de pilotage stratégique est tenue à jour par le Coordinateur sans faire l'objet d'un avenant à l'Accord de partenariat.

Le Comité de pilotage stratégique est présidé par le Coordinateur.

Le Comité de pilotage stratégique peut inviter tout membre des autres instances de gouvernance du Projet à assister à ses réunions, avec voix consultative.

Les Partenaires peuvent faire appel à des experts issus de leur personnel pour assister aux réunions du Comité de pilotage stratégique en qualité d'invité avec voix consultative. Le Comité de pilotage stratégique est informé de cette demande, via le Coordinateur, dès la communication de l'ordre du jour de la réunion aux Partenaires.

En outre, les Partenaires conviennent que pour certains aspects techniques du Projet, le Comité de pilotage stratégique pourra faire appel à des tiers experts pour assister à une ou plusieurs réunions du Comité de pilotage stratégique. À l'exception des professionnels soumis au secret du fait de leurs fonctions, ces experts devront avoir signé un accord de confidentialité. Ils auront un rôle consultatif.

Un membre du Comité de pilotage stratégique peut s'opposer, par écrit adressé au Coordinateur, à la présence d'un expert s'il justifie que la présence dudit expert est de nature à porter un préjudice grave à ses activités, du fait par exemple de la relation concurrentielle entre ce membre et l'expert.

3.1.2. Missions

Le Comité de pilotage stratégique, organe pérenne d'orientation générale du Projet, prend les décisions relatives à la direction globale du Projet, et notamment :

- définit les orientations stratégiques du Projet et en confie la réalisation au Comité éditorial et pédagogique (CEP), responsable de la mise en œuvre opérationnelle ;
- définit les enjeux et les thèmes à déployer sur la Plateforme, notamment dans le cadre de la stratégie globale du développement professionnel des enseignants ;
- définit les sujets des Parcours pédagogiques à produire ;
- définit les orientations pour la recherche ;
- décide de toute éventuelle modification au Projet qu'il estimerait utile, avec l'estimation financière correspondante ;
- valide ou modifie le budget prévisionnel global du Projet, sous réserve de l'autorisation de la CDC lorsqu'elle est requise ;
- vérifie l'avancée du projet et l'état des moyens engagés, sur la base des informations communiquées régulièrement par le Conseil éditorial et pédagogique et par le Conseil scientifique (CS) ;
- suit l'exécution de l'Accord de partenariat, notamment l'avancement de la réalisation de leurs parts du Projet par les Partenaires ;
- statue sur l'entrée d'un nouveau Partenaire dans le Projet ;
- arbitre en cas de manquement de l'un des Partenaires à ses obligations contractuelles, et statue notamment sur les conséquences de ce manquement ;
- statue sur le retrait ou l'exclusion d'un Partenaire ;
- statue sur le principe et le contenu des publications et communications relatives au Projet, après consultation du Conseil scientifique ;
- valide le bilan réalisé au terme du Projet.

3.1.3. Fonctionnement

3.1.3.1. Réunions du Comité de pilotage stratégique

Le Comité de pilotage stratégique se réunit au moins trois fois par an, sur convocation du Coordinateur. La convocation mentionne l'ordre du jour. Sauf urgence, la convocation ainsi que les documents utiles à la réunion sont envoyés par courriel aux membres du Comité de pilotage stratégique 7 (sept) jours avant la date de tenue de la réunion.

Des réunions extraordinaires du Comité de pilotage stratégique peuvent être organisées par le Coordinateur, en cas d'urgence notamment, sur demande écrite et motivée d'un ou plusieurs Partenaires ou sur demande de la DGESCO et/ou de la DGESIP.

3.1.3.2. Règles de décision au sein du Comité de pilotage stratégique

Le Comité de pilotage stratégique est valablement réuni si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Si lors d'une réunion le quorum n'est pas atteint, le Comité de pilotage stratégique est convoqué une seconde fois, dans un délai qui ne peut excéder 21 (vingt et un) jours à compter de la date de la réunion initialement prévue. A la suite de cette seconde convocation, le Comité de pilotage stratégique est valablement réuni, même si le quorum n'est pas atteint.

Les membres du Comité de pilotage stratégique peuvent désigner toute personne du même organisme ou établissement disposant des mêmes capacités de représentation pour les remplacer, sous réserve d'en informer préalablement le Comité de pilotage stratégique, via le Coordinateur, par courriel avant la date de la réunion du Comité de pilotage stratégique.

Chaque membre du Comité de pilotage stratégique peut recevoir, pour une réunion donnée, un mandat de représentation d'un autre membre, dans la limite d'un mandat par réunion. Cette règle limitative ne s'applique pas au Réseau des INSPÉ, qui peut être ainsi porteur de plusieurs mandats de représentation émanant des INSPÉ partenaires.

La recherche du consensus fonde le mode de décision privilégié au sein du Comité de pilotage stratégique. Les Partenaires reconnaissent la nécessité d'agir de manière agile et réactive.

En l'absence de consensus, il appartient à la DGESCO et à la DGESIP de trancher conjointement le désaccord. La DGESCO et la DGESIP peuvent également demander au Coordinateur de convoquer une nouvelle réunion du Comité de pilotage stratégique. Le point, objet du désaccord, est alors inscrit à l'ordre du jour de cette nouvelle réunion du Comité de pilotage stratégique.

Les mêmes règles s'appliquent lorsque le Comité de pilotage stratégique se prononce sur le retrait ou l'exclusion d'un membre.

Les décisions du Comité de pilotage stratégique ne peuvent engager les Partenaires sur ce qui relève de leurs organes délibérants.

Les réunions du Comité de pilotage stratégique se tiennent valablement en présentiel (présence physique), par visioconférence, ou par échanges écrits transmis par voie électronique dans les conditions comparables à celles prévues au décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Les réunions du Comité de pilotage stratégique font l'objet d'un relevé de conclusions rédigé en style succinct par le Coordinateur et transmis à chacun des membres participant à la réunion concernée dans les quinze (15) jours suivant la date de la réunion.

Ce relevé de conclusion est accepté par les membres si, dans les quinze (15) jours à compter de leur réception, aucune objection, ni revendication, n'a été formulée par écrit auprès du Coordinateur par ces mêmes membres.

Sauf avis contraire du Comité de pilotage stratégique au moment de la délibération, les décisions du Comité de pilotage stratégique sont d'application immédiate.

3.2. Le Coordinateur

3.2.1. Désignation du Coordinateur

Par décision du Premier ministre en date du 25 juin 2020 relative au Projet, Réseau Canopé, représenté par sa Directrice générale, est désigné Coordinateur du Projet pour la durée de l'Accord de partenariat.

Le Coordinateur participe à toutes les instances de gouvernance du Projet.

Pour exercer ses missions de Coordinateur, Réseau Canopé désigne un Directeur de projet chargé de la mise en œuvre opérationnelle du Projet.

Le Coordinateur n'est pas autorisé à agir au-delà du périmètre de sa mission définie par l'Accord de partenariat. Il n'est pas davantage autorisé à prendre un engagement quelconque au nom et pour le compte de l'un des Partenaires ou de l'ensemble des Partenaires sans l'autorisation préalable de ceux-ci.

3.2.2. Rôle du Coordinateur

3.2.2.1. À l'égard de la Caisse des Dépôts – CDC

Le Coordinateur est l'intermédiaire unique entre les Partenaires et la CDC et assure, à ce titre, les engagements suivants :

- il s'engage à réaliser le Projet sélectionné dans les délais prévus dans la Convention de financement et à transmettre à la CDC dans un délai de 10 jours ouvrés toute information relative à la modification du Projet ;
- il s'engage à communiquer toute information ou document d'information et de suivi utile à la CDC ;
- il transmet un bilan technique présentant l'ensemble des actions menées dans le cadre du Projet ainsi qu'un bilan financier détaillant l'ensemble des dépenses réalisées pour le Projet par

les Partenaires et les transmet à la CDC, accompagnés d'une demande de versement de la subvention selon l'échéancier défini dans la Convention de financement ;

- il informe la CDC des difficultés éventuelles dans la réalisation du Projet, en particulier lorsque l'un des Partenaires décide d'abandonner la part du Projet dont il a la responsabilité ou lorsque les Partenaires souhaitent qu'un nouvel acteur participe au Projet ;
- il est seul responsable envers la CDC de la gestion budgétaire et financière du Projet, conformément à la Convention de financement ;
- il assure la coordination générale, administrative et financière du Projet ;
- il s'engage à respecter les indicateurs de performance stipulés en annexe 8 de la Convention de financement ;
- il convoque les réunions des instances de gouvernance du Projet et en assure le secrétariat ; en cas de difficulté et/ou de divergence entre les Partenaires, il collecte les propositions de solutions, en assure la diffusion entre les Partenaires, en élabore éventuellement la synthèse et veille à la mise en œuvre de la solution retenue par le Comité de pilotage stratégique le cas échéant. Il informe la CDC de la solution retenue si nécessaire ;
- il adresse un compte-rendu final unique à la CDC faisant état de l'ensemble des Résultats obtenus dans le délai de 12 (douze) mois suivant la date d'achèvement du Projet et au plus tard le 31 décembre 2030.

3.2.2.2. À l'égard des Partenaires

Le Coordinateur est l'intermédiaire entre les Partenaires et la CDC et entre les Partenaires eux-mêmes et assure, à ce titre, les missions suivantes :

- il s'engage en son nom et pour son compte ainsi qu'au nom et pour le compte des Partenaires, conformément aux lettres de mandats signées préalablement à la Convention de financement, jointes en annexe de la Convention de financement, et/ou conformément à l'Accord de partenariat ;
- il assume sous sa responsabilité la gestion de la subvention qui lui est versée et à ce titre collecte les pièces justificatives correspondantes et les conserve pendant toute la durée de la Convention de financement et pendant une durée de dix ans à compter du terme de la Convention de financement ;
- il met en place et formalise la collaboration entre les Partenaires et répartit la subvention entre les Partenaires ;
- il définit au sein d'une convention de reversement avec chaque Partenaire les modalités de reversement de la subvention au titre des dépenses éligibles relevant de l'exécution de sa part du Projet, dans les conditions prévues par la Convention de financement ;
- il transmet aux Partenaires les correspondances d'intérêt commun émanant de la CDC dans un délai raisonnable pour le bon déroulement du Projet ;
- il centralise les comptes-rendus intermédiaires des Partenaires ;
- il coordonne également l'action des Partenaires pour l'exécution du Projet ;
- il centralise, le cas échéant, les informations transmises par les Partenaires afin notamment de préparer les comptes rendus demandés par la CDC ou de répondre à toute sollicitation de la CDC, nécessaire notamment au suivi et à l'évaluation du Projet.

3.2.3. Obligations des Partenaires à l'égard du Coordinateur

Dans les délais impartis, chaque Partenaire a les obligations suivantes :

- fournir les éléments permettant au Coordinateur de répondre aux éventuelles demandes de la CDC ;
- indiquer au Coordinateur l'état d'avancement des Travaux qu'il exécute, selon une périodicité à définir d'un commun accord au sein du Comité de pilotage stratégique ;
- transmettre au Coordinateur les comptes-rendus intermédiaires destinés à la CDC ainsi que les éléments nécessaires à l'établissement du compte-rendu final unique ;
- prévenir sans délai le Coordinateur de toute difficulté pouvant compromettre l'exécution normale du Projet ;
- conserver les pièces justificatives pendant la durée de l'Accord de partenariat et pendant une durée de dix (10) ans à compter du terme de l'Accord de partenariat ;
- tenir une comptabilité analytique dédiée au Projet dans laquelle figureront tous les éléments nécessaires à l'évaluation précise des coûts liés à la réalisation du Projet ;

- transmettre un bilan technique et financier détaillé selon les modèles communiqués par le Coordinateur ;
- respecter les indicateurs de performance stipulés en annexe 8 de la Convention de financement et détaillés par le Coordinateur.

3.3. Le Comité éditorial et pédagogique (CEP)

3.3.1. Composition

Le Comité éditorial et pédagogique, instance opérationnelle, rassemble des personnalités choisies par le Coordinateur, soit pour la qualité de leur expertise, soit pour leur rôle ou implication dans le Projet. Il est composé de :

- 3 (trois) représentants de Réseau Canopé ;
- 3 (trois) représentants de la DGESCO ;
- 1 (un) représentant de la DGESIP ;
- 6 (six) représentants des INSPÉ partenaires ;
- 1 (un) personnalité extérieure désignée par la Comité de pilotage stratégique.

Le Comité éditorial et pédagogique est présidé par la personnalité extérieure désignée par le Comité de pilotage stratégique.

3.3.2. Missions

Le Comité éditorial et pédagogique :

- est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques définies par le Comité de pilotage stratégique ;
- participe, avec l'appui du Conseil scientifique, à la détermination de la ligne éditoriale et de sa déclinaison en contenus et modalités de formation, en réponse aux besoins de formation identifiés ;
- contribue, en concertation avec le Conseil scientifique, à l'orientation de la politique de recherche ;
- élabore les appels à projets et définit l'organisation opérationnelle nécessaire à la bonne réalisation des projets, en s'appuyant sur des groupes techniques ;
- statue sur les projets présentés par les INSPÉ partenaires ;
- détermine la politique et les actions de communication autour du Projet.

3.3.3. Fonctionnement

Le Comité éditorial et pédagogique se réunit sur convocation du Coordinateur, au moins trois fois par an.

Les réunions du Comité éditorial et pédagogique se tiennent valablement en présentiel (présence physique), par visioconférence, conférence téléphonique, ou par échanges écrits transmis par voie électronique.

La recherche du consensus fonde le mode de décision privilégié au sein du Comité éditorial et pédagogique. Les Partenaires reconnaissent la nécessité d'agir de manière agile et réactive.

En l'absence de consensus, le Conseil éditorial et pédagogique saisit le Comité de pilotage stratégique pour trancher le désaccord.

Les réunions du Comité éditorial et pédagogique font l'objet d'un compte-rendu rédigé en style succinct et transmis aux membres.

3.4. Le Conseil scientifique (CS)

3.4.1. Composition

Le Conseil scientifique est composé de :

- 2 (deux) membres désignés par la DGESCO ;
- 2 (deux) membres désignés par la DGESIP ;
- 2 (deux) membres désignés par France Universités ;
- 10 (dix) membres désignés par le Réseau des INSPÉ ;
- 2 (deux) membres désignés par Réseau Canopé.

Le Conseil scientifique est présidé par un membre du Conseil scientifique choisi parmi les 10 représentants des INSPÉ.

3.4.2. Missions

Le Conseil scientifique a un rôle consultatif. Il :

- est garant de l'expertise scientifique des contenus et des ressources de la Plateforme ;
- accompagne le Projet en s'appuyant sur la recherche et veille à l'articulation entre recherche et formation dans la conception et la mise en œuvre des ressources et des Parcours ;
- contribue à la détermination des priorités de formation et de leur déclinaison sur la base d'une veille concernant les ressources et les formations disponibles en ligne ;
- organise l'évaluation et la validation des contenus soumis à expertise ;
- fait examiner en double aveugle les propositions de Parcours par des spécialistes reconnus du domaine scientifique concerné ;
- en concertation avec le Conseil éditorial et pédagogique, propose et accompagne la mise en œuvre d'actions de recherche afin de bâtir des formations innovantes et d'améliorer les formations prévues sur la Plateforme.

3.4.3. Fonctionnement

3.4.3.1. Réunions du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique se réunit au moins trois fois par an, à l'initiative de son président et en lien avec le Coordinateur.

À la demande de ses membres, le Conseil scientifique pourra faire appel à des tiers experts pour certaines thématiques ou niveaux d'expertise attendus. A l'exception des professionnels soumis au secret du fait de leurs fonctions, ces experts devront avoir signé un accord de confidentialité. Ils auront un rôle consultatif.

Les réunions du Conseil scientifique se tiennent valablement en présentiel, par visioconférence, conférence téléphonique, ou par échanges écrits transmis par voie électronique.

3.4.3.2. Règles de décision au sein du Conseil scientifique

La recherche du consensus fonde le mode de délibération privilégié au sein du Conseil scientifique. Les Partenaires reconnaissent la nécessité d'agir de manière agile et réactive.

En l'absence de consensus, le Conseil scientifique saisit le Comité de pilotage stratégique pour trancher le désaccord.

3.5. Le Directeur de Projet

Le Coordinateur nomme un Directeur de Projet. Le Directeur de Projet est un membre du personnel du Coordinateur. Celui-ci est nommé à temps plein sur le Projet.

Le Coordinateur délègue au Directeur de Projet la mise en œuvre opérationnelle de ses attributions. A ce titre, le Directeur de Projet :

- participe aux instances de gouvernance du Projet avec voix consultative ;
- documente et assure la gestion du Projet ;
- met en place avec les services concernés des Partenaires la gestion administrative, financière et juridique du Projet ;
- assure l'organisation des réunions des instances de gouvernance du Projet ;
- assure la coordination des instances de gouvernance du Projet ;
- coordonne le cas échéant les prestataires retenus, en lien avec les Partenaires ;
- veille à la bonne avancée des Travaux et à l'équilibre budgétaire du Projet ;
- priorise les tâches, suit les risques identifiés et remonte les alertes au Comité de pilotage stratégique en tant que de besoin ;
- prend les décisions strictement opérationnelles nécessaires au bon déroulement du Projet dans le cadre des orientations définies par le Comité de pilotage stratégique ;
- établit le compte-rendu des réunions des instances de gouvernance du Projet et le diffuse aux membres.

ARTICLE 4 – PARTICIPATION DES INSPÉ PARTENAIRES AUX ACTIONS DU PROJET

Le Coordinateur peut, sous une forme à déterminer par le Comité de pilotage stratégique, inviter les INSPÉ partenaires à présenter un projet de contribution au titre des Actions 2 et 3 du Projet.

Les INSPÉ partenaires dont les projets sont retenus par le Comité éditorial et pédagogique pourront obtenir le financement de leurs projets dans les conditions prévues par la Convention de financement entre la CDC et Réseau Canopé. Une convention de reversement entre le Coordinateur et chaque INSPÉ partenaire, dont le projet est retenu, viendra déterminer les conditions et modalités du versement de la subvention, dans le respect de l'enveloppe globale dédiée au reversement dudit partenaire.

ARTICLE 5 – COMMUNICATION – PROMOTION

Chaque Partenaire s'engage à promouvoir activement et à faciliter la promotion du Projet et de ses parcours de formation auprès de ses publics. Il facilite la mise en relation entre ses publics et le Coordinateur, afin de faciliter l'accès à la Plateforme.

De même, chaque Partenaire s'engage à diffuser activement et à faciliter la diffusion des Parcours de formation produits dans le cadre du Projet auprès de ses publics.

Les Partenaires seront présentés comme partenaires sur la Plateforme, l'ensemble des supports de communication, les publications et lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisés dans le cadre du Projet. Chaque Partenaire veillera à ce que toute communication sous forme de logo ou de mention ne porte pas atteinte à l'image des autres Partenaires.

Chacun des Partenaires s'engage ainsi à apposer ou à faire apposer le logo des autres Partenaires sur les documents de communication, accompagné de la mention « *En partenariat avec ...* ». Le format et l'emplacement de ces logos et mentions seront déterminés d'un commun accord entre les Partenaires.

ARTICLE 6 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

L'Avenant prend effet à compter de sa date de signature par les Partenaires et reste en vigueur jusqu'au terme de l'Accord de partenariat.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS FINALES

Toutes les dispositions de l'Accord de partenariat qui ne sont pas modifiées ou supprimées par le

présent Avenant restent valables et applicables.

En cas de contradiction ou de difficulté d'interprétation entre les termes et conditions de l'Accord de partenariat et du présent Avenant, ces derniers prévaudront.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le..... 2023.
En 40 exemplaires.

Pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Le Directeur général,

Olivier BROCHET

Pour le Centre national d'enseignement à distance,

Le Directeur général,

Jean-Noël TRONC

Pour le Conservatoire national des arts et métiers,

L'Administrateur générale,

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Pour ECOLHUMA,
Le Président,
Bertrand MACABÉO

Pour France Éducation International,

Le Directeur général,

Pierre-François MOURIER

Pour l'Office national d'information sur les enseignements et les professions,

La Directrice générale,

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Pour Réseau Canopé,
La Directrice générale,
Marie-Caroline MISSIR

Pour Aix-Marseille Université

Le Président,

Éric BERTON

Pour l'Université des Antilles

Le Président,

Michel GEOFFROY

Pour l'Université de Besançon

La Présidente,

Macha WORONOFF

Pour l'Université de Bordeaux

Le Président,

Dean LEWIS

Pour l'Université Brest Bretagne occidentale

Le Président,

Pascal OLIVARD

Pour l'Université de Caen Normandie

Le Président,

Lamri AOUI

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pour l'Université Clermont Auvergne

Le Président,

Mathias BERNARD

Pour l'Université de Corse

Le Président,

Dominique FEDERICIE

Pour l'Université Côte d'Azur

Le Président,

Jeanick BRISSWALTER

Pour l'Université CY CERGY PARIS

Le Président,

François GERMINET

Pour l'Université de Dijon Bourgogne

Le Président,

Vincent THOMAS

Pour l'Université Grenoble Alpes

Le Président,

Yassine LAKHNECH

Pour l'Université de la Guyane

Le Président,

Laurent LINGUET

Pour l'Université de la Nouvelle Calédonie

La Présidente,

Catherine RIS

Pour l'Université de la Polynésie française

Le Président,

Patrick CAPOLSINI

Pour l'Université de La Réunion

Le Président,

Frédéric MIRANVILLE

Pour l'Université de Lille

Le Président,

Régis BORDET

Pour l'Université de Limoges

La Présidente,

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Pour l'Université de Lorraine

La Présidente,

Hélène BOULANGER

Pour l'Université de Montpellier

Le Président,
Philippe AUGÉ

Pour Nantes Université

La Présidente,

Carine BERNAULT

Pour l'Université d'Orléans

Le Président,

Éric BLOND

Pour l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne

Le Président,

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Pour l'Université de Picardie Jules Verne

Le Président,

Mohammed BENLAHSEN

Pour l'Université de Poitiers

La Présidente,
Virginie LAVAL

Pour l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Le Président,

Guillaume GELLÉ

Pour l'Université de Rouen-Normandie

Le Président,

Laurent YON

Pour Sorbonne Université

La Présidente,
Christine CLERICI

Pour l'Université de Strasbourg

Le Président,

Michel DENEKEN

Pour l'Université de Toulouse II

Le Président,

Hugues KENFACK

L'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA)

Le Directeur,

Damien TRÉMEAU-BUSSON

Pour le Réseau des Instituts Supérieurs du Professorat et de l'Éducation
Le Président,
Alain FRUGIÈRE

ANNEXE : LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE STRATÉGIQUE (CPS)

Les Membres partenaires et les INSPÉ partenaires, soit :

- un représentant du Coordinateur ayant le pouvoir de l'engager dans le cadre du Projet ;
- un représentant de chacun des autres Membres partenaires ayant le pouvoir d'engager le Partenaire dans le cadre du Projet ;
- un représentant de chacun des INSPÉ partenaires ayant le pouvoir d'engager l'INSPÉ partenaire dans le cadre du Projet.

Les membres non partenaires, soit :

- le président du Comité éditorial et pédagogique ;
- le président du Conseil scientifique ;
- un représentant de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- un représentant de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ;
- un représentant de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ;
- un représentant de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) ;
- un représentant de la Direction du numérique pour l'éducation (DNE) ;
- un représentant de France Université ;
- un représentant de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) ;
- un représentant du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

TARIFS DE RESTAURATION - RESTAURANTS SOGERES

Exposé des motifs :

L'inflation a pour effet une augmentation des tarifs de restauration SOGERES. Le projet de délibération a pour objet l'approbation des tarifs de restauration à compter du 1^{er} juillet 2023. Le coût moyen de l'augmentation pour une année pour une formule 3 est de 54€.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

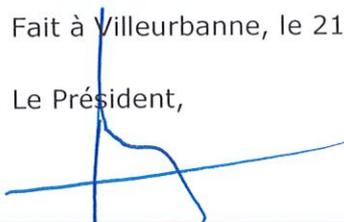
Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs de restauration suivants applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 :

CATÉGORIES de PERSONNELS	F3		F4		F5	
	Coût agents		Coût agents		Coût agents	
	Juin	juillet	Juin	juillet	Juin	juillet
UCBL ≤ 360	3,14 €	3,41 €	3,28 €	3,57 €	3,43 €	3,73 €
UCBL 361-534	4,25 €	4,52 €	4,45 €	4,74 €	4,66 €	4,96 €
UCBL 535-656	5,71 €	5,98 €	5,97 €	6,26 €	6,26 €	6,56 €
UCBL ≥ 657	7,56 €	7,83 €	7,91 €	8,20 €	8,28 €	8,58 €
DOCTORANT	4,90 €	5,17 €	5,13 €	5,42 €	5,36 €	5,66 €
STAGIAIRES	6,89 €	7,16 €	7,18 €	7,47 €	7,49 €	7,79 €
EXTERIEURS ACADEMIQUES	14,00 €	15,05 €	14,72 €	15,82 €	15,47 €	16,63 €
EXTERIEURS NON ACADEMIQUES	14,41 €	15,49 €	15,06 €	16,18 €	15,70 €	16,87 €

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

POLITIQUE SALARIALE DES CONTRACTUELS RECHERCHE
REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES DOCTORANTS CONTRACTUELS

Exposé des motifs :

L'arrêté du 26 décembre 2022 prévoit la trajectoire de revalorisation de la rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels régis par le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 :

- à compter du 1er janvier 2023 : 2 044,12 euros brut ;
- à compter du 1er janvier 2024 : 2 100 euros brut ;
- à compter du 1er janvier 2025 : 2 200 euros brut ;
- à compter du 1er janvier 2026 : 2 300 euros brut.

Pour tenir compte de cette trajectoire, il est proposé d'indexer la rémunération des doctorants contractuels ne relevant pas des dispositions du décret n°2009-464, sur la rémunération des doctorants régis par ce décret :

Rémunération des doctorants contractuels ne relevant pas du décret n°2009-464	
Rémunération minimale	Rémunération maximale
Rémunération en vigueur pour les doctorants relevant du décret n°2009-464 du 23 avril 2009	Possibilité de modulation de +10%, par rapport à la rémunération minimale

Ces modalités de rémunération s'appliqueront pour les contrats et avenants de renouvellement conclus postérieurement à l'adoption de la présente délibération. Toutefois, l'application de cette grille demeure possible si et seulement si le financement le permet pour les contrats en cours. Sa mise en oeuvre ne revêt aucun caractère obligatoire.

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration,**

- **a approuvé** la revalorisation de la rémunération applicable aux doctorants ne relevant pas des dispositions du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 tel qu'exposé plus avant
- **a approuvé** l'abrogation de la délibération n°2022-253 du 29 novembre 2022 portant sur le même objet.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

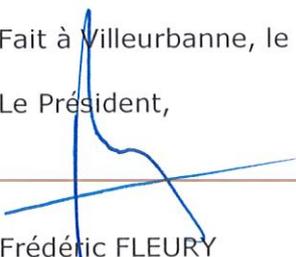
Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Monsieur TRINCAL ABOU Steeve « ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRE PREPARATION AU CONCOURS CRPE PREPARATION AUX ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES » du 23/09/2021 au 20/05/2022.

Monsieur TRINCAL ABOU Steeve n'a pas répondu aux diverses relances amiables effectuées. Les créances ont été confiées à l'huissier, la phase judiciaire a été infructueuse eu égard de l'insolvabilité du débiteur.

L'huissier a établi un certificat d'irrecouvrabilité.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 16/05/2023 ;

Vu l'avis favorable du M. l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 1020,00 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Les frais dus correspondent à la formation de Madame MONVILLE Aissata « ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRE PREPARATION A DISTANCE AU CONCOURS CRPE " du 23/09/2019 au 31/05/2020.

Madame MONVILLE Aissata a mis fin à sa formation suite à des difficultés financières liées à la prise en charge des frais médicaux. La facture initiale étant de 1560,00 €, Mme MONVILLE a réglé 50% du montant du cout de la formation, la remise gracieuse est de 780 €.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 02/06/2022 ;

Vu le certificat administratif établi par la Directrice Opérationnelle du service FOCAL en date du 24/05/2023, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande de remise gracieuse pour un montant total de 780,00€.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

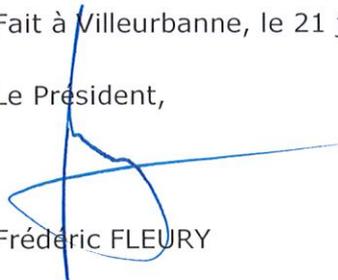
Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Tarifs Colloque Global Rugby Leadership Conference 2023 - STAPS

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'organisation du Colloque intitulé « Global Rugby Leadership Conference », des tarifs ont été validés par le Conseil d'UFR STAPS de mai 2023. Ce colloque, organisé par l'UFR STAPS, se déroulera les 27 et 28 septembre 2023 au sein des locaux du Lou Rugby.

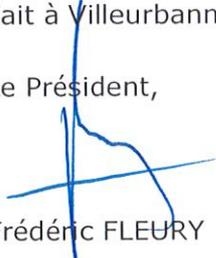
Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 30 mai 2023

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la tarification du Colloque Global Rugby Leadership Conference présenté en annexe.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Annexe - Tarifs Colloque Global Rugby Leadership Conference

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

POLITIQUE SALARIALE DES CONTRACTUELS RECHERCHE
REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES DOCTORANTS CONTRACTUELS

Exposé des motifs :

L'arrêté du 26 décembre 2022 prévoit la trajectoire de revalorisation de la rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels régis par le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 :

- à compter du 1er janvier 2023 : 2 044,12 euros brut ;
- à compter du 1er janvier 2024 : 2 100 euros brut ;
- à compter du 1er janvier 2025 : 2 200 euros brut ;
- à compter du 1er janvier 2026 : 2 300 euros brut.

Pour tenir compte de cette trajectoire, il est proposé d'indexer la rémunération des doctorants contractuels ne relevant pas des dispositions du décret n°2009-464, sur la rémunération des doctorants régis par ce décret :

Rémunération des doctorants contractuels ne relevant pas du décret n°2009-464	
Rémunération minimale	Rémunération maximale
Rémunération en vigueur pour les doctorants relevant du décret n°2009-464 du 23 avril 2009	Possibilité de modulation de +10%, par rapport à la rémunération minimale

Ces modalités de rémunération s'appliqueront pour les contrats et avenants de renouvellement conclus postérieurement à l'adoption de la présente délibération. Toutefois, l'application de cette grille demeure possible si et seulement si le financement le permet pour les contrats en cours. Sa mise en oeuvre ne revêt aucun caractère obligatoire.

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration,**

- **a approuvé** la revalorisation de la rémunération applicable aux doctorants ne relevant pas des dispositions du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 tel qu'exposé plus avant
- **a approuvé** l'abrogation de la délibération n°2022-253 du 29 novembre 2022 portant sur le même objet.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

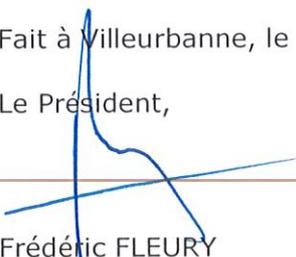
Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 Juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Monsieur T  « ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRE PREPARATION AU CONCOURS CRPE PREPARATION AUX ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES » du 23/09/2021 au 20/05/2022.

Monsieur T  n'a pas répondu aux diverses relances amiables effectuées. Les créances ont été confiées à l'huissier, la phase judiciaire a été infructueuse eu égard de l'insolvabilité du débiteur.

L'huissier a établi un certificat d'irrecouvrabilité.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 16/05/2023 ;

Vu l'avis favorable du M. l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 1020,00 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

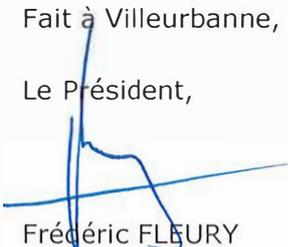
Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Les frais dus correspondent à la formation de Madame M [REDACTED] « ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRE PREPARATION A DISTANCE AU CONCOURS CRPE " du 23/09/2019 au 31/05/2020.

Madame M [REDACTED] a mis fin à sa formation suite à des difficultés financières liées à la prise en charge des frais médicaux. La facture initiale étant de 1560,00 €, Mme MONVILLE a réglé 50% du montant du cout de la formation, la remise gracieuse est de 780 €.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 02/06/2022 ;

Vu le certificat administratif établi par la Directrice Opérationnelle du service FOCAL en date du 24/05/2023, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande de remise gracieuse pour un montant total de 780,00€.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 23

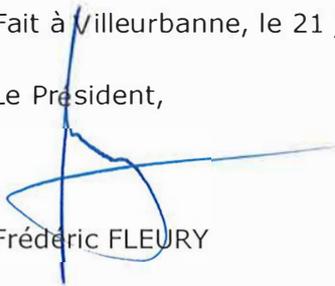
Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Tarifs Colloque Global Rugby Leadership Conference 2023 - STAPS

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'organisation du Colloque intitulé « Global Rugby Leadership Conference », des tarifs ont été validés par le Conseil d'UFR STAPS de mai 2023. Ce colloque, organisé par l'UFR STAPS, se déroulera les 27 et 28 septembre 2023 au sein des locaux du Lou Rugby.

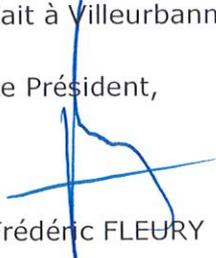
Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 30 mai 2023

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la tarification du Colloque Global Rugby Leadership Conference présenté en annexe.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Annexe - Tarifs Colloque Global Rugby Leadership Conference



PRESENTATION DES TARIFS 2023 GLOBAL RUGBY LEADERSHIP CONFERENCE 2023

Département, Composante ou service : UFR STAPS

Désignation du type de facturation :

Tarif d'inscription pour le **Global Rugby Leadership Conference 2023.**

Conférence scientifique sur la thématique du rugby organisés au LOU Rugby du 27 au 28 septembre 2023

Prestation	Montant HT	Montant TTC
Enseignant·e-Chercheur·e Titulaire - Praticiens 2 jours de conférences + repas (midi)	158.33 €	190 €
Enseignant·e-Chercheur·e Titulaire - Praticiens 2 jours de conférences + repas (midi + diner de clôture)	191.67 €	230 €
Jeune Chercheur·e-Doctorant·e 2 jours de conférences + repas (midi)	100 €	120 €
Jeune Chercheur·e-Doctorant·e 2 jours de conférences + repas (midi + diner de clôture)	133.33 €	160 €

Nom et signature du responsable

Guillaume Bodet

Relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 30/05/2023

Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS		RESULTAT DU VOTE	
Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 12/05/2023		validé à l'unanimité	
PARTIE B			
<u>Tarif colloque rugby septembre 2023</u>			
		validé à l'unanimité	
Prestation	Montant HT		Montant TTC
Enseignant·e-Chercheur·e Titulaire - Praticiens 2 jours de conférences + repas (midi)	158.33 €		190 €
Enseignant·e-Chercheur·e Titulaire - Praticiens 2 jours de conférences + repas (midi + diner de clôture)	191.67 €		230 €
Jeune Chercheur·e-Doctorant·e 2 jours de conférences + repas (midi)	100 €		120 €
Jeune Chercheur·e-Doctorant·e 2 jours de conférences + repas (midi + diner de clôture)	133.33 €	160 €	

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023**ACHAT DE LOT DANS LE CADRE DES COMPETITIONS DE JEU VIDEO – ASTREE GAMING SERIES****Exposé des motifs :****1. Présentation Générale**

Le projet étudiant « Les Astrée Gaming Series » est un festival de jeux vidéo et d'arts numériques, au Théâtre Astrée et dans les salles de la Mission Culture. Il a lieu tous les ans depuis 2021, le premier week-end de juin. L'événement allie compétitions e-sport, jeux en libre accès et activités culturelles. Il est encadré par la Mission Culture et organisé par quatre étudiants bénévoles de l'UCBL.

Le comité de pilotage étudiant fait reposer le festival sur une compétition de jeux vidéo populaires. Il souhaite donc offrir des lots sous forme de bons d'achats aux gagnants de ces compétitions afin, d'une part, de restituer les conditions d'un événement *e-sport*, et d'une autre part, améliorer la participation étudiante à ces journées.

En plus de leur intérêt vidéoludique, la remise de lots permet d'être concurrentiel par rapport aux autres compétitions et ainsi faire que ces tournois remplissent une fonction de produit d'appel, afin d'améliorer la fréquentation sur l'ensemble de l'événement.

Par cette distribution de lots, nous espérons ainsi un taux de remplissage des compétitions de 100 %, aucun abandon en cours de route d'équipes, ainsi qu'une meilleure fréquentation globale de l'événement.

2. Objectifs globaux du projet

L'objectif général du festival est de faire venir des étudiants (et des extérieurs) au Théâtre Astrée. C'est un objectif global et constant pour lequel des efforts doivent être consacrés constamment. Outre les choix de programmation, faire découvrir et désacraliser le lieu physique contribuent également à la participation étudiante. Leur permettre de venir jouer aux jeux vidéo ou organiser des activités culturelles sur un thème populaire leur permet de prendre connaissance de cet équipement ainsi que de sa programmation et les incite à s'y rendre à d'autres périodes.

Les étudiants auront eu ainsi l'opportunité de mieux connaître les équipements de l'Université et de les appréhender à travers un prisme correspondant à leur goût. Cela pourrait fortement les inciter à y revenir pour une prochaine édition du même événement ou pour une autre activité. Les participants, qu'ils soient étudiants, personnels et extérieurs, auront ainsi connaissance du Théâtre Astrée, de sa programmation, mais aussi de l'Université et de ses actions envers ses étudiants. Cela devient de fait un outil prospectif à destination des futurs usagers.

De plus, cela permet à l'Université et à sa Mission Culture de développer des actions avant-gardistes quant à la notion de culture, de frontière entre la *pop culture* et la culture institutionnalisée, thème souvent abordé et questionné par les étudiants eux-mêmes. Rester proche des pratiques des étudiants permet de continuer à améliorer notre offre.

3. Description des tournois

- Deux jeux seront joués en tournoi : League of Legends et Valorant.
- Ces deux jeux sont composés d'équipes de cinq joueurs qui s'affrontent.
- Ces deux jeux seront joués à deux niveaux de compétitions : majeur et mineur (voir annexe II).

4. Descriptions des lots

Pour chaque compétition, un classement sera établi selon le score des équipes. Les trois premières équipes de chaque type de tournoi et de chaque jeu remporteront un lot dont le montant total s'élève à

Tournoi de League of Legends en Major :

- 1ère place : 5 bons d'achats de 50€
- 2ème : 5 bons d'achats de 25€
- 3ème : 5 bons d'achats de 10€

Tournoi de Valorant en Major :

- 1ère place : 5 bons d'achats de 50€
- 2ème : 5 bons d'achats de 25€
- 3ème : 5 bons d'achats de 10€

Tournoi de League of Legends en Minor

- 1ère place : 5 bons d'achats de 30€
- 2ème : 5 bons d'achats de 15€
- 3ème : 5 bons d'achats de 10€

Tournoi de Valorant en Minor

- 1ère place : 5 bons d'achats de 30€
- 2ème : 5 bons d'achats de 15€
- 3ème : 5 bons d'achats de 10€

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

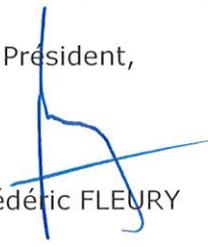
Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'achat de :

- 10 bons d'achat de 50 €
- 10 bons d'achat de 30 €
- 10 bons d'achat de 25 €
- 5 bons d'achat de 15 €
- 20 bons d'achat de 10 €

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DU SUAPS

Exposé des motifs :

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) est un service commun de l'université dont les missions sont prévues aux articles D714-41 et suivants du code de l'éducation.

Le conseil des sports du SUAPS comprend notamment 7 représentants des étudiants ou leurs suppléants (élus pour une durée de 2 ans)

L'article 5 des statuts du SUAPS dispose :

« Les représentants titulaires et suppléants des étudiants au Conseil des Sports sont élus par le Conseil d'Administration de l'UCBL, parmi les candidatures présentées par les étudiants élus du CA. »

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu les statuts du SUAPS ;

Vu les candidatures proposées par les étudiants élus du CA ;

Vu le procès-verbal d'élection en date du 20 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a élu** les représentants titulaires et suppléants des étudiants au Conseil des Sports suivants :

En qualité de titulaires :

1	Florian	ARBANE
2	Ema	BOULANGER
3	Damien	SARMEO
4	Moana	RICHARD
5	Batiste	MILLET
6	Manon	DELABRE
7	Binjamyn	MAIRESSE



En qualité de suppléants :

8	Cédric	TIROUVINGADAME
9	Malissia	RIBEIRO
10	Luc-Alban	LHOSTE
11	Coline	PISANESCHI
12	Christian	AMOUSSOU

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Procès verbal du Conseil d'Administration de l'UCBL
Election des représentants des étudiants
Conseil documentaire
Mardi 20 juin 2023

Nombre de membres présents et représentés :2.....

Nombre de votants :2.....

Nuls :0.....

Suffrages exprimés :6.....

Candidats déclarés :

Titulaire	Suppléant/e	Suffrages obtenus
M. Adrien MORENO	Mme Moana RICHARD	2
Mme Manon DELABRE	M. Thomas ROBERT	2
M. Cédric TIROUVINGADAME	Mme Maëva SEKKAI	2
Mme Inès FERDI	/	
Mme Emeline DELHOMME	/	

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2023

Le Président de l'UCBL


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

ELECTION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS – CONSEIL DOCUMENTAIRE – SCD

Exposé des motifs :

Le Service Commun de la Documentation (SCD) est un service commun de l'université dont les missions sont prévues aux articles D714-28 et suivants du code de l'éducation.

Le conseil documentaire du SCD comprend notamment 3 représentants des étudiants.

L'article 2 du règlement intérieur du SCD dispose :

« Les membres mentionnés au 2° et 3° [étudiants] sont désignés par leurs représentants respectifs au conseil d'administration de l'UCBL. »

Il appartient donc au collège usagers du CA d'élire les représentants étudiants parmi les candidatures déposées.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les statuts du service commun de la documentation ;
Vu le procès-verbal d'élection en date du 20 juin 2023 ;

Sont déclarés élus :

Titulaire	Suppléant/e
M. Adrien MORENO	Mme Moana RICHARD
Mme Manon DELABRE	M. Thomas ROBERT
M. Cédric TIROUVINGADAME	Mme Maëva SEKKAI

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

ELECTION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS – CONSEIL DOCUMENTAIRE – SCD

Exposé des motifs :

Le Service Commun de la Documentation (SCD) est un service commun de l'université dont les missions sont prévues aux articles D714-28 et suivants du code de l'éducation.

Le conseil documentaire du SCD comprend notamment 3 représentants des étudiants.

L'article 2 du règlement intérieur du SCD dispose :

« Les membres mentionnés au 2° et 3° [étudiants] sont désignés par leurs représentants respectifs au conseil d'administration de l'UCBL. »

Il appartient donc au collège usagers du CA d'élire les représentants étudiants parmi les candidatures déposées.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les statuts du service commun de la documentation ;
Vu le procès-verbal d'élection en date du 20 juin 2023 ;

Sont déclarés élus :

Titulaire	Suppléant/e
M. Adrien MORENO	Mme Moana RICHARD
Mme Manon DELABRE	M. Thomas ROBERT
M. Cédric TIROUVINGADAME	Mme Maëva SEKKAI

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY